



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

MUSULMANS en ECOLE CATHOLIQUE

I – INFORMATION

II – SITUATIONS

Dossier élaboré avec le concours du S.R.I.
Service national pour les Relations avec l'Islam

Préface de Monseigneur Michel Santier

Dossier « Musulmans en école Catholique »

Les évêques de France, lors de leur réflexion sur le dossier « Catholiques et Musulmans en France », ont souligné que les établissements d'enseignement catholique étaient un lieu significatif de rencontres entre élèves issus de familles catholiques et élèves issus de familles musulmanes. Ils appelaient à ce que des outils puissent être fournis aux équipes éducatives et pastorales des établissements pour pouvoir accompagner les jeunes. C'est chose faite à travers ce dossier élaboré par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique avec le concours du Service National pour les relations avec l'Islam.

Ce dossier part de situations concrètes qui se posent dans les établissements d'enseignement catholique qui ont mission, de part leur statut juridique et par conviction ecclésiale, d'accueillir tous les élèves.

Mais cet accueil, et le respect des convictions de l'autre, ne demandent pas de renoncer à ce qui nous fait vivre et qui donne sens au projet éducatif des établissements : la foi chrétienne, l'Évangile.

C'est à cette condition que peut se vivre une véritable rencontre et un dialogue entre croyants de religions différentes, comme l'expriment le Conseil pour les relations interreligieuses de la Conférence des Evêques de France dans le document Episcopat n°4 « le Dialogue interreligieux : Fondements et Objectifs ».

« Pour qu'il y ait vraiment rencontre, il faut que chacun ait le courage de dire ce qu'il croit être vrai, mais sans agressivité. Chacun a le devoir et donc le droit de témoigner de sa foi et de ses convictions mais en respectant celle des autres ». p.11.

« Le dialogue interreligieux bien compris, en même temps qu'il permet de mieux connaître le point de vue des autres croyants, donne aux chrétiens la chance de rendre témoignage à l'Évangile ». p.10.

C'est bien dans cet esprit que ces fiches ont été rédigées. Elles seront bien utiles à tous ceux qui, au quotidien, ont à faire face dans les établissements à des événements habituels ou inattendus : comment marquer les fêtes de Noël et de Pâques au sein de l'école ? Comment vivre le décès d'un élève ? Il n'y a pas de solutions toutes faites, mais le document donne des critères de discernement précieux.

Devant un événement imprévu, le dossier préconise de ne pas réagir sur le champ, de vivre un temps de réflexion en équipe éducative, de distinguer ce qui est culturel et ce qui est religieux, ce qui peut être provocation et tenir ferme le projet éducatif qui a été présenté aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Le dernier dossier est bien balisé, pour permettre de mieux vivre ensemble, de créer des rencontres de dialogues fructueux, sans renoncer à ce qui anime profondément le projet éducatif de l'Enseignement Catholique : l'Évangile et la personne de Jésus-Christ.

+ Mgr Michel SANTIER
Evêque de Créteil
Président du Conseil pour les
relations Interreligieuses de la
Conférence des Evêques de France

L'ISLAM

Le mot **Islam** vient d'une racine arabe (SLM) qui a donné aussi le mot **Salam**, la Paix. Il signifie soumission à Dieu et comporte une connotation de paix intérieure pour le croyant.

ALLAH

Allah est le mot arabe par lequel les arabes des différentes religions monothéistes nomment le **Dieu unique**. Il est le **Créateur** du Ciel et de la Terre et de "ce qu'il y a entre eux" (expression coranique).

Lui qui "sauve qui il veut et condamne qui il veut" **jugera les hommes** à la fin des Temps : Ceux qui auront accepté le **message coranique** et l'auront suivi seront récompensés et iront **au Paradis**. Ceux qui l'auront **rejeté** seront punis **de l'enfer**.

LA RÉVÉLATION

Le **Dieu unique** s'est fait connaître comme la **seule vraie Divinité** à **Abraham**. Il a déposé en lui la **Loi primordiale originelle** sans lui donner de livre.

Il l'a transmise ensuite à **Moïse** dans le **Livre** de la **Torah**.

Puis, Il l'a communiquée à **Jésus**, qui n'est pas Fils de Dieu, mais un simple homme et un prophète, en lui remettant le **Livre** de l'**Évangile**. Une des missions de Jésus a été d'annoncer la venue de **Muhammad**.

Enfin, **Il** a fait descendre du Ciel et transmettre le **Livre** du **Coran** à **Muhammad**, le dernier des prophètes. La tradition coranique attribue ce rôle à l'ange Gabriel, également appelé l'Esprit ou l'Esprit Saint.

LE CORAN

Le **Coran** est, pour les musulmans, le **Livre écrit en arabe clair** qui contient la **Parole de Dieu**. Dans la conception traditionnelle courante il est considéré comme **incrédé**. Il affirme :

- qu'il n'y a qu'**un seul Dieu**, dont la nature échappe totalement à l'entendement humain (il est éternel, impénétrable, impassible, absolu), nul ne peut être égal à Lui. L'homme **Le** reconnaît comme le **Maître des Mondes**. Il est devant **Lui** un **adorateur** et un **serviteur** ('Abd en arabe) qui se soumet à son **Maître**.

- que **Muhammad**, annoncé par Jésus, a été **envoyé par Dieu** pour être le **prophète de l'islam**, rétablir la **Loi primordiale** remise à Abraham et **rectifier la révélation** donnée à Moïse et à Jésus que les juifs et les chrétiens ont altérée au cours de leur histoire;

- que l'**islam** est la **seule vraie religion** qui doit achever et supplanter toutes les autres. Il est une **communauté**, une '**Umma**, théocratie égalitaire qui ne comporte pas de hiérarchie religieuse. Les croyants de l'islam **s'y soumettent à Dieu** en obéissant à la **Loi coranique**.

- cette Loi ou **shari'a** est fondée sur la **tradition** ou **sunna**, les comportements et les paroles de Muhammad ou **hadith**, sa biographie légendaire ou **Sirat-en-nabi**, une jurisprudence élaborée par quatre écoles d'interprétation ou **Fiqh**, le consensus de la communauté ou **Ijma'a** et l'effort d'interprétation ou **Ijtihad**.

Chez des Shi'ites, le chef de la communauté religieuse, guidé par l'Imam caché qui a disparu et qui reviendra à la fin des temps, est seul l'interprète autorisé de la Loi coranique et son interprétation peut prévaloir sur le texte coranique lui-même.

La DAWA

L'**islam**, étant la **meilleure Loi** donnée à la **meilleure communauté** voulue par Dieu pour l'humanité, tout musulman a le devoir d'**appeler tous les hommes et tous les peuples** à rejoindre cette communauté, pour se soumettre à Dieu, en devenant musulmans.

LA FOI MUSULMANE

Le musulman **croit** au **Dieu Unique**, aux **Anges de Dieu**, aux **Livres** (conformes au texte coranique) que Dieu a fait descendre du Ciel antérieurement, aux **Envoyés** qui ont reçu ces Livres, à la **prédestination du bien et du mal**, au **Jugement dernier** et à la **Vie après la mort**. Lors du jugement dernier, Muhammad et Jésus témoigneront en faveur des vrais croyants qui ont accepté l'intégralité de la Révélation.

D'une manière générale, les musulmans n'éprouvent pas le besoin de lire la Bible ou les Évangiles, puisque, pour eux, ils ont été falsifiés. Ils n'en connaissent que ce qui en est dit dans le Coran, qui contient et rectifie toute révélation antérieure.

- ◆ **La Profession de foi** : «*Il n'y a de divinité que Dieu et Muhammad est l'Envoyé de Dieu.*» Tel est l'acte de foi qui, récité en langue arabe devant deux témoins, fait adhérer à la religion et à la communauté musulmane. Les musulmans la récitent fréquemment dans leur vie, particulièrement lorsqu'ils se trouvent en danger. Au moment de la mort, ils la réciteront ou on la récitera pour eux : elle est la clé du Paradis.
- ◆ **La Prière rituelle** qu'on doit faire cinq fois par jour après s'être purifié en faisant des ablutions. Elle comporte des rites précis dont le non respect peut invalider la prière.
- ◆ **L'Aumône rituelle**, le musulman n'est que le détenteur des biens que Dieu a mis à sa disposition. Il doit être attentif aux besoins de ceux qui vivent dans son environnement.
- ◆ **Le Jeûne du mois de Ramadan**. Du lever au coucher du soleil, tout le long de ce mois, les musulmans doivent s'abstenir de nourriture, de boisson, de relations sexuelles et aussi de tenir des propos déplacés. Ils se remettent ainsi entre les mains de Dieu. C'est pour eux un temps de purification. Après le coucher du soleil, ils ont l'obligation de rompre le jeûne et éventuellement de partager avec leurs voisins afin qu'ils aient ce qu'il faut pour pouvoir rompre le jeûne. L'obligation de pouvoir partager le sort du pauvre pendant la journée implique celle de partager ce qu'on possède avec le pauvre après le coucher du soleil. C'est aussi un temps de pardon mutuel.
- ◆ **Le Pèlerinage rituel à la Maison de Dieu à la Mekke**, une fois dans sa vie, à condition de ne pas mettre sa famille dans le besoin. La Maison de Dieu sur la Terre, c'est le Temple de la Ka'aba, le seul temple de l'Islam. Ce pèlerinage a lieu une fois par an au cours de la première quinzaine du dernier mois de l'année musulmane. Parmi les rites qui le composent, certains rappellent le souvenir d'Abraham. Il se termine d'ailleurs par la fête du Sacrifice d'Abraham. Ceux qui font le pèlerinage obtiennent le pardon de tous leurs péchés. En plus ils ont droit de porter le titre de Hajj ou Hadj et sont l'objet de la vénération des autres musulmans.

Vocabulaire islamique élémentaire

Information 2

AYATOLLAH

(ayat = signe; Allah = Dieu). Littéralement : signe de Dieu.

Titre de responsables religieux d'une des formes du shi'isme. Ce sont des savants en sciences islamiques, seuls interprètes légitimes du Qor'an et de la Loi islamique.

CHEIKH

Désigne un personnage respectable soit à cause de son âge (c'est le sens premier du mot), soit à cause de sa fonction de docteur de la Loi islamique ou d'enseignant des choses de religion à quelque niveau que ce soit, soit à cause de son rôle de maître de confrérie religieuse.

CORAN

Pour les musulmans, c'est le "Livre de la Parole de Dieu écrit en arabe clair". Dieu l'a "fait descendre" du 7^e ciel par l'ange Gabriel pour qu'il soit remis à Muhammad chargé de le transmettre tel quel à l'humanité. Le mot vient d'une racine arabe qui signifie lire, réciter, proclamer.

FATWA

Opinion ou décision en rapport avec la doctrine ou le droit religieux qui est promulguée par une autorité religieuse reconnue par exemple un mufti (voir le mot Qadi).

FIQH

Jurisprudence élaborée dans les premiers siècles de l'islam par des docteurs de la Loi à partir des sources de l'islam : Qor'an, Sunna, Hadith...

HADITH

Tradition orale rapportant des paroles et interprétations, des faits et gestes de Muhammad ou de ses compagnons.

HEGIRE

Exode de Muhammad et de ses compagnons vers Médine en 622 de l'ère chrétienne, suite aux persécutions dont ils étaient les victimes à la Mekke. C'est le point de départ de l'ère musulmane.

IJTIHAD

L'ijtihad officiel est, jusqu'au 11^e siècle, l'effort d'interprétation concrète de la shari'a par des personnes compétentes habilitées. Sa fermeture oblige à se référer aux interprétations de cette époque. Il existe aussi un ijtihad privé concernant les questions de conscience de chacun.

IMAM

Chez les sunnites, c'est celui qui conduit la prière du groupe. Chez les shi'ites, ce mot désigne le chef de la communauté. Le dernier imam n'est pas mort mais a été "élevé". Il vit caché dans sa communauté, continue à la guider et reviendra à la fin des temps rétablir la paix.

IMAN

La foi musulmane. À ne pas confondre avec le mot précédent.

ISLAM

Substantif d'une forme dérivée de la même racine "SLM" que le mot "salâm" qui signifie "paix". Il exprime l'abandon à Dieu et la confiance en Lui. Le musulman est celui qui se soumet activement à Dieu comme l'a fait Abraham.

ISLAMISME

Recherche de l'établissement d'une société exclusivement musulmane basée sur une conception stricte et absolue de la shari'a, à l'abri d'influences extérieures particulièrement celles de l'Occident. Il s'agit d'un combat politique. Certains islamistes se contenteront d'une prédication persuasive, d'autres n'hésiteront pas à utiliser la menace ou la violence pour imposer ce système. À propos de l'islamisme, un juge égyptien a écrit : *"Dieu voulait que l'islam fut une religion, les hommes ont voulu en faire une politique"*.

JIHAD

C'est d'abord et principalement l'effort spirituel à faire pour marcher dans la voie de Dieu. C'est devenu également, après l'hégire, l'effort que doit faire la communauté pour se défendre contre ceux qui l'attaquent jusqu'à ce qu'ils cessent de l'attaquer

KA'ABA

La Maison de Dieu sur terre qui est à la Mekke, au milieu de la Grande Mosquée. Centre spirituel de l'islam, elle est le point de convergence de la prière rituelle de tous les musulmans, le point de concentration de la conscience musulmane sur la présence divine. La pierre noire, qui en occupe l'angle sud-est ne fait l'objet d'aucun culte.

KHALIFE

Successeur, substitut ou lieutenant. C'est le titre de l'homme qui, sur terre, est représentant de Dieu qui le charge de gérer la création. Ce fut le titre des successeurs de Muhammad, comme chefs spirituels et dirigeants temporels. Après la scission entre sunnites et shi'ites, ces derniers furent dirigés par des Imams (voir ce mot).

MOSQUEE

Le lieu de la prosternation. Ce n'est pas un Temple, mais un lieu de rassemblement, de rencontre. On peut s'y réunir pour la prière rituelle, pour lire ou étudier le Qor'an. Les chefs de famille ou ceux qui le désirent sont invités à s'y rassembler le vendredi à l'heure de la prière rituelle du milieu du jour. En plus de la prière, on y entend le prêche de l'imam ou de son remplaçant et on y échange sur les questions concernant la communauté.

QADI

Juge pour ce qui concerne les questions religieuses. Ses décisions sont exécutoires et définitives. Le **MUFTI** est soit un juriste assistant d'un Qadi, soit même un Qadi. Il a le pouvoir de promulguer des fatwas.

QIBLA

La direction du Temple de la Ka'aba vers laquelle les musulmans se tournent pour faire la prière rituelle. Dans les mosquées, elle est indiquée par une niche appelée **Mihrâb**.

SHAHADA

La confession de foi islamique par laquelle on adhère ou on confirme son adhésion à l'islam. *"J'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu et j'atteste que Muhammad est l'envoyé de Dieu."*

SHARI'A

Dans un contexte religieux ce mot signifie **la voie (de Dieu)**. C'est La Loi de Dieu révélée dans le Qor'an et explicitée par la Sunna, les Hadiths et les commentaires autorisés des différentes écoles d'interprétation.

SUNNA

La tradition orale, c'est-à-dire, avant tout, les paroles, les actes et les silences de Muhammad donnés en exemple : ce qu'il a approuvé ou désapprouvé, ce qu'il a évité de faire. On y trouve également les opinions qu'il a été amené à manifester sur les décisions et comportements de tiers. Il arrive même que la Sunna prévaut sur le Qor'an. Tel est le cas du nombre de prières rituelles quotidiennes que doit faire le musulman.

TARIQA

On peut traduire ce mot par "voie", "moyen", "méthode". Nom donné aux confréries mystiques dans l'islam. Elle est une recherche de l'union à Dieu en utilisant des "techniques spirituelles" sous la conduite d'un maître initié qui porte le titre de Cheikh.

'ULEMA

Docteurs de la Loi islamique, ce sont tous les musulmans qui font autorité en matière de sciences religieuses : tels sont les Qadis, les professeurs d'universités islamiques et les imams sortis de ces universités.

'UMMA

La communauté musulmane universelle, à condition d'entendre cette expression au sens très large de l'ensemble des musulmans. Aucune comparaison n'est possible avec la notion d'Eglise ou de communauté ecclésiale.

CALENDRIER ISLAMIQUE

Il s'inspire de celui des tribus bédouines d'Arabie où l'année composée de 12 mois lunaires a 11 (années ordinaires) ou 12 jours (années bissextiles) de moins que l'année solaire. C'est ce qui explique que les événements religieux, fêtes, mois de jeûne, pèlerinage rituel... sont avancés chaque année de 11 ou 12 jours sur notre calendrier solaire.

ISRÂ' et MI'RÂJ

C'est le voyage nocturne et l'ascension de Muhammad à travers les cieux, au cours desquels il découvre l'essentiel de sa mission. Le Coran y fait allusion au début de la sourate 17. Il s'agit du voyage au cours duquel Muhammad fut, selon le récit coranique, emporté sur un jument mythique de la Mosquée de la Mekke à la Mosquée «Al-Aqça », ce qui signifie « la plus éloignée » située à Jérusalem. Ce voyage s'est déroulé en dehors du temps.

Muhammad fut ensuite enlevé en compagnie de l'ange Gabriel à travers les 7 cieux vers le Trône de Dieu. Mais il ne put franchir la limite de l'Essence Divine, car si Dieu révèle aux hommes sa Parole et ses plus beaux noms, il ne leur communique rien de son Essence intime.

LE JEÛNE DU MOIS DE RAMADAN

Il a lieu tout au long de ce neuvième mois de l'année musulmane. Obligation personnelle pour toute personne pubère, il est signe de l'appartenance à la « Umma », la communauté musulmane. Il interdit toute boisson, toute nourriture, toute relation sexuelle du lever au coucher du soleil. Le croyant ne compte plus sur ses propres forces, mais s'en remet à la puissance de Dieu. Pendant le jour, il partage le sort du nécessiteux. Au coucher du soleil, il doit rompre le jeûne et être attentif à ce que ses voisins nécessiteux aient le nécessaire pour pouvoir le faire et éventuellement partager ce qu'il a avec eux. Les repas de la nuit sont souvent festifs et occasion d'inviter parents, amis, voisins et particulièrement les pauvres.

LA NUIT DU DESTIN ou du DECRET

La sourate 97 du Coran est consacrée à cette nuit au cours de laquelle les musulmans commémorent la "descente" du Coran dans l'âme de Muhammad pour qu'il soit communiqué aux hommes. La tradition

islamique la situe au cours de l'une des 10 dernières nuits du Ramadan, mais une croyance populaire la fixe à la 27^e nuit de ce mois. C'est une nuit festive pendant laquelle les mosquées sont illuminées. Dans certaines d'entre elles, des musulmans pieux y veillent toute la nuit et se relaient pour y psalmodier le Coran dans son entier.

LE MOULOD ou MAWLID

Commémoration de la naissance de Muhammad le 12^e jour du 3^e mois de l'année musulmane. Fête populaire qui, après avoir été célébrée dans les confréries, fut introduite vers le 7^e siècle de l'Hégire au Maroc puis en Egypte et dans d'autres pays. Il semble qu'actuellement, en France, elle est souvent célébrée dans des mosquées au même titre qu'une fête rituelle. Mais elle est contestée par tous ceux qui mettent en garde contre le culte de la personnalité. Les manifestations varient suivant les pays : psalmodies à la louange de Muhammad composées souvent par des membres de confréries, processions...

LE NOUVEL AN MUSULMAN

Le début de l'ère musulmane, commémoration du départ de Muhammad et de ses compagnons de la Mekke où ils étaient persécutés pour aller se réfugier à Médine. C'est l'Hégire, en 622 de l'ère chrétienne. C'est le début de l'ère hégirienne, le premier jour du mois de « muharram » (awwal al muharram).

LA «ÂSHÛRA»

Commémoration de l'arrivée de Muhammad et de ses compagnons à Médine le 10^e jour du mois de muharram. C'était le jour du Grand Pardon pour les 3 tribus juives de cette ville. Muhammad souhaite s'associer à ce jeûne lié à la révélation de la Torah et décida l'adhésion de sa communauté à ce jeûne. Ce n'est que deux ans plus tard que fut institué celui du mois de Ramadan.

Chez les « Sunnites », c'est une fête bénéfique. On y pratique diverses coutumes locales. Ainsi, dans certaines régions du Maghreb, on se rend sur les tombes pour vénérer les morts en récitant la 1^{ère} sourate du Coran, on y accomplit souvent des rites funéraires venant de traditions antérieures à l'islam. Pour les enfants c'est une fête importante. Ils reçoivent habituellement des habits neufs et des friandises ainsi que de petits cadeaux. Le partage

avec les pauvres est un élément essentiel de cette fête. On les invite ou on partage avec eux une partie de ce qu'on a acquis pendant l'année. On envoie parfois les enfants quêter pour les plus pauvres de leur quartier.

Chez les « Shi'ites », c'est une fête de deuil. On y commémore la mort de l'Imam Hussein, fils d'Ali et petit-fils de Muhammad, décapité par les gardes du khalife Yazid. C'est l'occasion de manifestations doloristes de la part de certains groupes qui revivent ainsi la passion de Hussein qui, disent-ils, a racheté l'humanité par son sacrifice.

LES FETES RITUELLES.

1) 'AÏD EL FITR ou 'AÏD ES-SEGHIR

C'est la fête de la rupture du jeûne. Elle se célèbre le premier jour du mois de « Shawwal » qui suit le mois de Ramadan. Après avoir pris soin de faire la grande ablution, de se parfumer et de s'habiller de manière festive pour être agréable à Dieu "qui aime la

beauté", on se réunit à la mosquée pour une prière supplémentaire. On verse une aumône pour les pauvres qui pourront ainsi participer à la fête. On se réconcilie entre croyants et on se salue en se donnant mutuellement le pardon.

2) 'AÏD EL ADHA ou 'AÏD EL KEBIR

La Fête du Sacrifice, rappel du Sacrifice d'Abraham, est le rite qui clôt le pèlerinage à la Mekke. C'est la grande fête de l'islam. Elle est célébrée le 10^e jour du dernier mois de l'année dans tout le monde musulman en même temps qu'à la Mekke. Chaque famille ou groupe de familles sacrifie "au nom de Dieu" un agneau qui sera mangé en communion avec ceux qui sont partis en pèlerinage et avec les musulmans du monde entier. Les enfants qui participent au rite sacrificiel entendront le récit de l'histoire d'Abraham telle que l'a transmise la tradition islamique.

Contrairement à ce que l'on peut penser parfois, le monde musulman est complexe et en pleine évolution. Les facteurs géographiques, historiques, sociaux et culturels jouent pour une part. Les interprétations des textes coraniques et les perspectives développées par des musulmans de tendances différentes ont un poids prépondérant... Il y a donc des expressions différentes selon les musulmans rencontrés. Ce pluralisme souvent reconnu peut entraîner parfois des attitudes conflictuelles entre des groupes musulmans.

En « Terre d'Islam », les musulmans vivent dans l'ambiance des manifestations religieuses quotidiennes de la Cité : les appels à la prière amplifiés par des haut-parleurs cinq fois par jour; la discipline collective du jeûne du mois de Ramadan, les psalmodies du Coran à la radio et du haut du minaret, les proverbes et les expressions religieuses qui parsèment la conversation et créent un climat religieux permanent. Le musulman se trouve à l'aise chez lui, tant dans sa patrie que dans tout pays musulman, du fait de sa conscience d'appartenir à la "Umma, cette grande famille qu'il considère comme la *"meilleure communauté voulue par Dieu pour l'humanité"* (3, 110).

L'ÉPREUVE DE L'IMMIGRATION

Ceux qui ont fait l'expérience d'émigrer « en Terre non musulmane », se sont souvent sentis désemparés. L'ambiance religieuse de leur pays leur a fait défaut. Ils avaient souvent reçus des connaissances sommaires et ils manquaient de recul par rapport à leur pratique religieuse. Il y avait, chez beaucoup d'entre eux, une tendance à se replier chez soi en famille. Cette attitude subsiste encore en particulier lorsque des tensions sociales mettant en cause le monde musulman. Dans les premiers temps de l'immigration, les musulmans s'efforçaient de se mettre à l'abri des coutumes qui leur étaient inconnues et dont ils se méfiaient.

Certains d'entre eux n'ont pas été habitués à faire la distinction entre ce qui relève de l'Islam et ce qui relève de leurs traditions ancestrales. Ils craignent encore très souvent ce qui est étranger à leur foi et à leurs pratiques religieuses. Quelques soient les évolutions actuelles, cette crainte demeure encore et renforce la tendance à se regrouper entre

musulmans. En évitant les relations avec les non musulmans, il ne s'agit pas seulement de difficultés liées aux différences culturelles et sociales. Longtemps les chrétiens ont été identifiés par eux comme anciens colonisateurs et on leur a parfois prêté des intentions de prosélytisme ainsi que des sentiments de méfiance vis à vis de l'Islam. Certains souvenirs de la « guerre d'Algérie » marquent encore des familles dans ce sens.

DANS LE CONTEXTE ACTUEL

- Actuellement beaucoup ont une initiation religieuse assez sommaire. Ils respectent les prescriptions alimentaires, pratiquent le jeûne du Ramadan et l'aumône légale et célèbrent les fêtes rituelles en famille. Ils essaient de vivre « tranquilles » et discrets au milieu de voisins qu'ils s'efforcent de ne pas trop déranger, suivant en cela la tradition du prophète de l'Islam. Parmi eux, une importante minorité est assidue aux prières rituelles quotidiennes et s'efforce de progresser dans la connaissance de la langue arabe coranique pour accéder à la lecture méditée du Coran. Cet islam populaire a souvent intégré des traditions locales ancestrales antérieures à l'Islamisation, ainsi le culte des morts et des ancêtres dans certains pays. Insérés dans la société française, ils gardent les habitudes religieuses du pays souvent avec moins d'exigences puisque le cadre social n'y porte pas. Mais cette manière traditionnelle de voir l'Islam et de le pratiquer, peu rigoureuse jugeront certains, s'accompagne souvent d'une très grande foi en Dieu surtout dans les moments difficiles de la vie.

- De nombreux musulmans cherchent une grande rigueur dans leur foi et fréquentent les lieux de culte, mosquées ou salles de prière. C'est souvent le fait d'adultes qui pratiquent avec beaucoup d'assiduité.

- C'est aussi le cas de jeunes musulmans issus de l'immigration voulant se structurer dans l'Islam. Certains ont une recherche de connaissances religieuses afin de vivre en vrais musulmans dans le contexte de la laïcité française. Ils veulent fréquemment agir sur le terrain, faire de l'animation et de la formation pour les plus jeunes vivant dans les quartiers. Ils fréquentent les lieux de culte, les mouvements de jeunes musulmans, ils écoutent

volontiers des « leaders » musulmans et lisent des ouvrages sur l'islam. Ils ont leurs associations indépendantes des mosquées. Ils sont de tendances diverses. Il y a ceux qui sont inspirés par des courants fondamentalistes. Il y a aussi ceux qui souhaitent une interprétation plus ouverte des sources de l'islam et un retour à la pratique de « l'ijtihad », c'est-à-dire de l'« effort d'interprétation » des lois de l'islam pour le monde actuel et pour sa conduite personnelle. Un certain nombre d'entre eux se rattachent à des guides charismatiques contemporains dont ils s'honorent d'être les disciples. De quelque tendance qu'ils soient, ils ont la volonté de vivre leur religion telle qu'ils la comprennent en s'intégrant à la société française dont ils disent accepter la laïcité. Bien souvent, quels que soient leurs objectifs, ils recherchent le contact avec les croyants d'autres religions.

- D'autres jeunes ont une connaissance assez schématique de l'islam se traduisant par des affirmations au contenu très ténu. Cette revendication identitaire peut revêtir une certaine agressivité lorsque ces jeunes se trouvent en situation de marginalisation au sein de cités difficiles. C'est l'attitude de certains d'entre eux plus ou moins exclus de la vie sociale. Ils peuvent se retrouver ainsi sous l'influence de mouvements « intégristes » les mettant en garde contre les chrétiens, la société française et tout ce qui touche l'Occident. Il peut en résulter de graves déséquilibres dans des quartiers et ces jeunes risquent des récupérations par des mouvements radicaux qui les guettent pour les envoyer se former à des actions violentes.

- Beaucoup de musulmans vivant en France désirent simplement mener leur vie personnelle et familiale en s'insérant harmonieusement dans la société française. Ils cherchent une réelle promotion pour leurs enfants, citoyens français appelés à devenir membres à part entière de la société.

- Il faut souligner que des musulmans ayant déjà pris leur place dans la société française depuis de nombreuses années ont le souci de se retrouver avec des « non-musulmans ». En faisant dans cette démarche abstraction de tout aspect religieux. Ils veulent se rencontrer pour agir ensemble et travailler à l'établissement d'une société juste et équilibrée où chacun trouvera sa place.

- D'autres souhaitent rencontrer de vrais croyants, soit dans un esprit d'ouverture, soit, plus rarement, avec un souci de prosélytisme. Ils recherchent de préférence le contact des juifs et des

chrétiens, parce qu'ils sont des « gens du Livre » ayant reçu des éléments de la révélation du Dieu unique dans la Torah ou l'Évangile. Ils désirent souvent que leurs amis deviennent musulmans et soient ainsi en mesure d'accueillir la révélation divine dans sa plénitude. Ils souhaitent que ces autres croyants cessent de refuser le rôle prophétique de Muhammad et de rejeter le message coranique en reconnaissant enfin les signes évidents qui y sont contenus. Ce message du Coran, leur apparaît pourtant le complément et la rectification des déformations et des erreurs que les hommes ont introduites dans les textes sacrés qu'ils ont reçus de Dieu. Le dogme d'un Dieu unique en trois personnes, que les chrétiens ne savent d'ailleurs pas expliquer, paraît aux musulmans une affirmation irrationnelle et dénuée de tout fondement. Ils pensent souvent que le refus volontaire du message de l'islam interdit les joies du paradis réservées à ceux qui se sont soumis à Dieu par l'acceptation la Loi coranique.

- Il faut aussi mentionner les intellectuels de formation universitaire. Ils ont souvent acquis un esprit positivement critique. Marqués par leur formation, ils ont souvent pris du recul par rapport à l'islam traditionnel qui leur a été transmis. Ils ont appris à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Ils ne confondent pas le message coranique avec ses interprétations ni avec les aspects culturels de la société dont ils sont issus. De plus ils ont acquis une certaine largeur de vue par rapport au pluralisme religieux et à la liberté religieuse.

UNE IDENTITE

Quelques soient ces différences, lorsque les musulmans parlent d'eux-mêmes et de leurs croyances, ils se retrouvent sur les données essentielles de l'islam.

- Ils sont conscients d'appartenir à une grande communauté, la 'Umma (du substantif arabe 'umm qui signifie mère). C'est une sorte de foyer familial universel où tous, de quelque race qu'ils soient, se sentent solidaires. Cette conscience les rend personnellement sensibles à tout événement touchant n'importe quel groupe de musulmans à travers le monde.

- Pour les musulmans, **l'islam est la religion définitive**. Elle supprime et rend caduques toutes les autres. Elle restaure dans son intégrité première la "Loi primordiale", la "**Fitrah**", telle qu'elle a été communiquée à Adam au Paradis terrestre, puis à Abraham. Cette Loi Primordiale est à la fois

conformité avec la Vérité de Dieu et état d'harmonie entre l'homme, la création et Dieu, ainsi qu'il est écrit dans le Coran (30, 30) "*Pratique la religion en vrai croyant (HANIF) selon la nature originelle donnée à l'homme lors de sa création. Il n'y a aucun changement dans la création de Dieu. Telle est la religion immuable...*" C'est cette même Loi que Dieu a renouvelée dans la Torah remise à Moïse et dans l'Évangile communiqué à Jésus.

- Mais le Coran leur apprend que juifs et chrétiens ont falsifié les Livres qu'ils ont reçus. Ainsi, la Torah des juifs et l'Évangile que les chrétiens ont multiplié par quatre ne sont plus conformes au texte coranique, ni donc à la Loi Primordiale mise dans le cœur de l'homme. De plus, les chrétiens vont jusqu'à rejeter un point essentiel de la mission de Jésus : annoncer la venue de Mohammed chargé de proclamer le Coran pour rétablir la Vérité de Dieu et rectifier les erreurs introduites par les hommes. Tel est le message que tout homme reçoit en venant en ce monde et que tout musulman a le devoir de rappeler à l'humanité.

- L'islam est la religion de la "**soumission à Dieu**". Tout être humain, lorsqu'il est créé par Dieu, reçoit au plus intime de son cœur la *Fitrah*. Dans le dessein de Dieu, il est donc créé pour "se soumettre à Dieu", autrement dit pour être musulman. Si tous les hommes sont musulmans à la naissance, ce sont les circonstances de temps, de lieu, de milieu qui font que chacun est amené à vivre dans une autre religion, en attendant de retrouver la "bonne direction" et la soumission à Dieu, l'islam.

- Pour le musulman, **l'islam est la religion de l'harmonie et de l'équilibre**. Il est conscient d'y vivre un juste milieu, évitant les excès qu'on trouve dans d'autres religions: "*Ni idolâtrie comme les païens, ni ascétisme ou mystique comme s'y efforcent vainement bouddhistes et chrétiens, ni mystères compliqués et incompréhensibles que personne n'a jamais été capable d'expliquer*". Il jouit honnêtement des biens de ce monde que Dieu a créés pour le bonheur de l'homme, de la même manière qu'il jouira des biens de l'au-delà.

- Il a conscience que **Dieu**, "*l'inaccessible*", "*qui n'a besoin de rien ni de personne pour exister*", **est un Maître miséricordieux et compréhensif** pour l'homme qu'il sait faible et fragile. Il en est l'adorateur et le serviteur.

- Lorsqu'il a accompli tous ses devoirs religieux qui sont clairs, simples et précis, il est "quitte" envers Dieu. Il bénéficie d'une paix intérieure qui est don de Dieu et de la satisfaction de ses frères. Il aspire à devenir un être patient et endurant dans l'épreuve qu'il sait voulue de Dieu. Lorsque dans une telle situation il prononce le mot **mektoub**, il fait acte de soumission et d'adoration. Assuré d'appartenir au "peuple choisi" auquel Dieu a révélé la **vérité pure**, il vit à la fois la certitude confortable d'être dans la vérité, mais en même temps il arrive qu'il soit troublé par une interprétation ambiguë de la prédestination selon laquelle Dieu aurait décidé de toute éternité du sort éternel de chacun, quel que soit son comportement pendant sa vie terrestre.

Coran et Bible selon la conception musulmane

Information 5

LE CORAN

Coran est un mot arabe qui signifie lecture, proclamation. D'après la tradition musulmane, il a été transmis par Dieu à Muhammad (Mahomet) au cours des 20 dernières années de sa vie. Celui-ci l'a dicté au fur et à mesure de sa réception à ses contemporains. Des secrétaires l'ont gravé d'une écriture sommaire sur des supports rustiques, telles des omoplastes de chameaux.

Une trentaine d'années après la mort du prophète de l'islam, son troisième successeur, le Calife 'Uthman ordonne la collation de ces textes. Après une étude critique, on retient ceux qui sont jugés authentiques pour rédiger la première version du texte coranique. Sauf exceptions, l'ensemble des musulmans considère le texte actuel comme conforme à la première version qu'ils estiment d'origine divine. Toutefois des intellectuels musulmans s'interrogent sur la nécessité d'une exégèse sérieuse suite à l'intervention humaine dans l'organisation du texte coranique.

Le Coran comporte 114 chapitres ou sourates. Elles ne sont pas disposées dans un ordre chronologique. À l'exception de la première, Al-Fatiha, la Liminaire, une prière habituellement récitée par les musulmans, toutes les autres sont disposées dans un ordre décroissant de longueur, la seconde étant de loin la plus longue. À l'exception des sourates courtes, la plupart manquent d'unité car elles sont une compilation de divers messages transmis par le prophète Mohammed. Une même sourate peut ainsi rassembler des versets de périodes et de thèmes variés.

Pour les musulmans, le Coran est le «Livre», reproduction exacte de la "Mère ou matrice du Livre" qui se trouve en permanence devant le Trône de Dieu, sur la «Table bien gardée». Le Coran est en langue arabe pure. Au cours de l'Histoire, un débat s'est instauré entre musulmans : Le Coran est-il de nature incréé, coéternel à Dieu comme le pense une majorité de musulmans, ou a-t-il été créé par Dieu à un moment du temps ? Quoi qu'il en soit, Dieu fit descendre le Coran par l'ange Gabriel qui l'a transmis à Muhammad. Le Coran se présente comme une «Bonne nouvelle» et «la distinction entre le bien et le mal». Il est aussi un «rappel» pour la mémoire des humains, de la foi pure au Dieu unique telle

qu'elle avait déjà été communiquée à Adam, à Abraham et à tous les personnages considérés comme prophètes par l'Islam.

Pour les musulmans, Le Coran est d'origine divine dans son intégralité et exclut toute influence humaine. Il exprime la Parole de Dieu en langue arabe pure. Il contient les preuves évidentes qui doivent permettre à tous les humains d'y discerner la «Bonne direction». Il a été proclamé à l'Humanité par Muhammad, l'Envoyé de Dieu qui l'a reçu de manière purement passive et transmis sans marquer aucunement le texte par sa personnalité. Ainsi Muhammad ne peut être considéré comme l'auteur du Coran, c'est Dieu qui en est le seul auteur.

LA BIBLE

La Bible n'est pas connue du Coran. On y fait seulement mention de la Torah (les 5 premiers livres de la Bible) et de l'Evangile (au singulier). Mais peu de musulmans ouvrent la Bible pour lire ces textes. Ils n'en connaissent que ce qu'en dit le Coran, ce qui ne correspond pas à ce qu'en savent les chrétiens.

Pour les musulmans, la Vérité étant le Coran révélé par Dieu, les divergences ne peuvent qu'être attribuées aux altérations apportées par les juifs et les chrétiens à ces textes de la Torah et de l'Evangile. Le Coran est débarrassé, du fait de son origine divine, de toutes les erreurs que Juifs et Chrétiens ont pu introduire.

Tous les Livres annonçant le Dieu unique aux hommes ont un seul et même contenu. Ainsi, la Torah donnée à Moïse et le livre de l'Evangile remis à Jésus contiennent le même message qui fut livré ultérieurement par Dieu à Muhammad dans le Coran. La Parole de Dieu incréée et éternelle ne peut changer. C'est substantiellement la même révélation qui se répète. Si les Ecritures antérieures diffèrent du Coran, on considère qu'elles ont été altérées par ceux qui les ont reçues ou transmises.

Dans le Coran, certains personnages bibliques (Adam, Abraham, Moïse,... Jésus) sont considérés comme d'authentiques prophètes antérieurs à l'islam. Ils sont décrits selon l'image de Muhammad et vivent dans un environnement de païens pratiquant des cultes polythéistes comme à la Mekke. Comme Muhammad, ils sont victimes de

persécutions de la part de ces païens et ceux qui s'opposent à leur message ressemblent aux juifs de Médine qui rejetèrent la « Révélation coranique ». C'est la présentation d'un monde statique où l'Histoire prend un caractère répétitif.

Des commentateurs du Coran ont présenté la Torah comme le plus ancien texte du monothéisme. Son origine divine est authentique, mais elle a été corrompue par l'introduction de légendes païennes égyptiennes et phéniciennes qui cependant n'ont pas altéré l'essentiel de son message qui est la foi au Dieu unique conforme à la révélation coranique. Malheureusement, affirment ces commentateurs, des apports humains étrangers à la Révélation divine initiale l'ont altérée : visage trop humain donné à Dieu qui crée l'homme à son image et lui donne la maîtrise sur la terre et les êtres vivants, parti pris systématique en faveur des Hébreux même lorsqu'ils se comportent en enfants ingrats et capricieux, anéantissement par Dieu de leurs ennemis, rôle de chef de l'armée qu'on fait vivre à Dieu sous une tente dressée au milieu du camp et rôle d'intendant qui se préoccupe de leur ravitaillement au désert (la Manne).

Quant aux évangiles, d'une façon habituelle, les musulmans pensent que le « prophète » Muhammad est annoncé dans l'Évangile, en citant le mot « Paraclet » de l'Évangile de Saint Jean qui désignerait Muhammad. Ainsi selon les musulmans, l'Évangile primitif (Injil) révélé par Dieu est une annonce du message coranique destinée à l'ensemble de l'humanité arrivée à l'âge de la maturité spirituelle.

Il faut citer un commentaire du premier verset de la 3ème sourate du Coran où il est dit que les Évangiles retenus par les chrétiens sont étrangers au message oral de Jésus qui n'a rien écrit ni dicté. Les évangiles auraient été rédigés vers la fin du 1^{er} siècle par des scribes d'époques et de milieux divers n'ayant pas été témoins directs de la vie de Jésus. Ces scribes soutiennent les thèses de la Trinité, de la divinité de Jésus, de l'Incarnation et du péché originel. Mais on ne trouve aucune allusion à l'annonce par Jésus de la mission de Muhammad dans les trois évangiles synoptiques. L'islam ne peut donc reconnaître la fidélité rigoureuse ni l'authenticité absolue de tels Évangiles.

D'autres commentateurs musulmans pensent que la reconnaissance des quatre évangiles par les différentes églises serait tardive et postérieure au

Concile de Nicée (4^{ème} siècle) et au concile de Chalcédoine (5^{ème} siècle) où fut définie la doctrine officielle de l'Église concernant la nature divine du Christ. Certains d'entre eux reprochent à l'Apôtre Paul d'être le principal falsificateur de l'Évangile tel qu'il a été donné à Jésus et de la foi au Dieu Unique telle que l'a reçue Abraham. Mais cette opinion ne rejoint pas celle de mystiques musulmans qui disent avoir savouré la lecture de certains passages des épîtres pauliniennes et de l'évangile de Jean.

LA REVELATION

En ce qui concerne la notion de révélation, le Christianisme et l'Islam divergent. Contrairement à la pensée des musulmans, le christianisme n'est pas aux yeux des chrétiens une religion du Livre. Pour eux, la Parole de Dieu ne se réduit pas à un Livre que Dieu aurait remis à Jésus afin qu'il en proclame le contenu. La Parole de Dieu est le Verbe de Dieu incarné en Jésus le Christ.

Ainsi la rédaction des Évangiles est postérieure au message livré par Jésus. Chaque Évangile est la relecture faite, sous l'action de l'Esprit de Dieu, par une communauté chrétienne qui a vécu de ce message. La Parole de Dieu contenue dans les Évangiles comme dans l'ensemble de la Bible est transmise par des auteurs inspirés s'exprimant avec leur style et leur culture propres. Dieu se révèle dans les deux Testaments par ces auteurs qui expriment le message divin avec toute leur personnalité et leurs capacités humaines. Ce message est délivré par des instruments humains marqués par une culture, une histoire, un tempérament et des préoccupations de leur temps. Ainsi Dieu associe l'homme à l'œuvre de la révélation.

En Islam, la notion d'auteur inspiré n'existe en aucune façon de cette manière. Dieu révèle directement au prophète les mots, les phrases qu'il aura à transmettre aux hommes. Il est un instrument purement passif et sa personnalité ne marque en rien le texte sacré. Ce serait une altération de la Parole de Dieu qui doit arriver aux hommes dans sa pureté absolue et toute sa rigueur. D'ailleurs Dieu n'a transmis que certains de ses décrets inscrits sur la « Table bien gardée ». Ils ont été donnés par Dieu en temps voulus au long de l'Histoire humaine.

Ne peut-on rejoindre l'expression d'un musulman contemporain disant : « Le Coran est pour le musulman ce que le Christ est pour le chrétien » ?

Les étapes de la vie musulmane dans la tradition maghrébine

Information 6

Dans les pays du Maghreb, les pratiques sociales et familiales traditionnelles décrites ici ont toujours un poids déterminant dans les familles, surtout dans les zones rurales. En France, leur impact reste habituellement très important bien que les modes de vie et l'emprise de la société modifient profondément ces normes traditionnelles.

D'une façon générale, les grandes étapes «sociales» de la vie comportent les aspects suivants : rassemblement festif, purification, cortèges, visites et repas. Dans les pays où les musulmans sont minoritaires, les rites familiaux à l'occasion des grandes étapes de la vie sont habituellement maintenus. Les non musulmans invités ont dans la participation à la fête, une place qui leur est propre.

1. LA VENUE D'UN ENFANT

Le désir des enfants est très général dans les familles musulmanes. C'est une sorte de tradition. L'accroissement des membres de la famille apporte sécurité et bienfait surtout lorsqu'il s'agit d'un garçon. Ce désir s'enracine dans la conception patriarcale de la famille.

En ce qui concerne les garçons, ils seront plus tard productifs par leur travail. Ils seront chefs de famille avec les prérogatives importantes que cela leur confère dans la société. Ils sont importants pour l'avenir du groupe familial où ils auront peut-être à prendre des responsabilités pour des parents proches. La naissance d'un garçon dans les espaces sociaux et culturels marqués par les mentalités patriarcales est une bénédiction toute particulière pour la famille.

En ce qui concerne les filles, elles sont reçues et fêtées comme source d'une fécondité à venir pour le clan familial.

La grossesse est une période bénie pour les mères. L'enfant à venir lui donne un statut particulier au sein de la famille et de la société locale. Elle est entourée et félicitée par les membres féminins de la famille, les voisines. Parfois, par pudeur, on n'évoque pas cette situation. Comme dans d'autres domaines, le rôle des rêves est très important. Rêver d'une voiture de luxe peut signifier que l'enfant sera riche. Il y a souvent une pudeur... on n'en parle pas. Les conditions de vie et d'hygiène dans les campagnes de certains pays musulmans, les naissances rapprochées font qu'il y a de nombreuses fausses couches.

La naissance

Les coutumes traditionnelles sont surtout fortement présentes dans les zones rurales traditionnelles de pays musulmans, mais elles imprègnent encore beaucoup les familles vivant en société urbaine y compris en France.

Dans ces secteurs traditionnels, l'accouchement se fait souvent à la maison avec certains rites qui s'expliquent par la croyance aux êtres nommés Djinns... Des esprits dont certains peuvent avoir une volonté maléfique et devenir nuisible à l'enfant. D'habitude on ouvre les portes et les fenêtres. Seules les femmes sont présentes... Traditionnellement le père est exclu. Si l'accouchement a lieu à l'hôpital, on y reste très peu de temps sauf en cas de complications. Ici, parfois des pères assistent à la naissance.

Après la naissance, il existe certaines pratiques dans les milieux traditionnels : On ne donne pas tout de suite le nom, le bébé est laissé, il ne faut pas l'admirer. Tout cela pour ne pas attirer l'attention d'esprits maléfiques et par crainte du mauvais du mauvais œil. Le souvenir de la mortalité infantile ravive ces croyances.

Le nom de l'enfant

Tout être humain naît naturellement musulman. Lorsque quelqu'un ne se reconnaît pas musulman, cela provient du fait que sa véritable identité humaine ne lui a pas été révélée. Lorsqu'une personne n'a pas reçu le message de l'Islam ou se refuse à le recevoir, elle ne peut découvrir la nature monothéiste musulmane inscrite en elle. Dans une famille musulmane, il s'agit de révéler à l'enfant cette identité musulmane. Tout de suite on lui murmure la *chahada* à l'oreille. Geste symbolique ou considéré comme efficace pour l'accueil ultérieur de l'Islam par l'enfant, de toute manière il s'agit d'un rite essentiel dans les familles et particulièrement significatif.

L'imposition du nom représente aussi une révélation de cette identité et le signe de l'appartenance à la grande communauté musulmane (*Ummah*).

Souvent le nom qui est donné à un garçon est composé du préfixe «*Abd-el*» (serviteur du...) suivi de l'un des quatre vingt dix neuf noms de Dieu. C'est ainsi que «*Abd-el-krim*» signifie «*Serviteur du Généreux*»

Mais il peut s'agir aussi de personnages du Coran (Adam, Moussa, Ibrahim, Muhammad, Ahmed, Mokhtar). On trouve aussi des noms à sens religieux (Nur eddine, Nasr eddine, Zin el Abidine) ou des grands noms de l'islam : (Omar, Boubakeur, Hamza) ou encore des noms de caractère historique (Massinissa, Altay...)

Pour les filles: Ce sont surtout les grandes dames de l'islam (Fatima, Zohra, Khadidja, Aïcha, Miriem, Kelthoum, Haoua, Sara) ou de l'histoire du pays (Kahina). Mais on donne aussi volontiers aux filles des noms évoquant des vertus ou des traits de caractère (Latifa, Aziza, Habiba, Khamsa).

On voit maintenant apparaître aussi des noms connus par les romans ou des chaînes de télévision arabes (Chirin, Dunyazad, Faïrouz...).

On va rendre visite à la famille après la naissance. Selon les traditions, l'imposition du nom est faite le 7^e ou le 8^e jour. Le quarantième jour, ce sont les relevailles: La mère va au hammam, est de nouveau soumise aux obligations religieuses et peut recommencer à avoir des rapports sexuels.

2. PETITE ENFANCE JUSQUE VERS 7 ANS

Enfant éduqué par sa mère (même après répudiation). On apprend à l'enfant ce qui se fait ou ne se fait pas. Ces règles élémentaires sont souvent mélangées à des coutumes et des rites plus ou moins magiques.

Il y a peu d'interdits, voire même aucun interdit surtout pour les garçons. Dans certains milieux il y a parfois peu de règle de régularité pour le sommeil et les repas. C'est la mère qui a la charge de l'éducation à cette époque de la vie. Dans les milieux traditionnels, les enfants vivent beaucoup dans le monde des femmes. Ils sont servis après les hommes avec les femmes de la famille. Les enfants comptent beaucoup. Habituellement ils sont aimés et choyés. Ils sont importants dans la famille et signes de bénédiction. Très mélangés à la vie des adultes, ils sont souvent témoins de leurs propos.

On leur apprend «la honte», sentiment lié à la politesse et une pudeur rigoureuse (pour les filles). Liés à la transmission d'éléments religieux, les codes moraux fondamentaux sont enseignés par la famille. Mais il existe un certain laxisme du fait que les enfants non pubères ne sont pas soumis aux obligations légales, rituelles et morales. S'il y a des écarts ce n'est pas très important. Cependant, il s'agit de donner aux enfants des habitudes afin qu'ils aient une bonne conduite arrivés à l'âge de la puberté.

Même si l'éducation des filles et des garçons est confiée à la mère à cette époque de la vie, la différenciation des rôles est déjà présente. Les filles apprennent le ménage et s'occupent parfois des plus petits. Les garçons apprennent à se socialiser par le jeu avec les autres garçons de son âge ou plus âgés. Il leur faut savoir s'insérer dans le groupe et y prendre leur place, apprendre à «se débrouiller» et résoudre les conflits qui peuvent naître. On se trouve aussi dans une ambiance fermée où l'enfant doit apprendre à être très discret sur sa famille.

Mais une certaine distance se prend souvent en

France avec ces coutumes. Plusieurs facteurs amènent les pères à jouer leur rôle autrement que dans le pays d'où ils sont originaires.

3. PASSAGE AU MONDE DU PERE, A LA SOCIETE EXTERIEURE, A UN CODE STRICT

Pour les garçons, circoncision

L'âge en est variable suivant les pays, les régions, l'aisance de la famille, le nombre de fils... Elle est généralisée dans l'islam et vue comme une obligation religieuse bien qu'elle ne soit pas mentionnée dans le Coran. D'après la tradition, le «prophète» Mohammed fut circoncis à la naissance. Ce n'est pas une initiation sexuelle, mais elle est vue comme une initiation religieuse, une purification (*tahara*). Comme pour les actes rituels importants de la vie, la célébration de la circoncision comporte le hamam, la purification, le cortège, les repas, les cadeaux...

Elle se fait dans la famille ou à l'hôpital. En principe, si l'opération est payée, elle n'est pas canonique. Et il faut dire la profession de foi musulmane (*shahada*). C'est l'entrée officielle dans sa famille, son clan.

Pour les filles

Il n'y a pas de rite spécial. L'excision est parfois pratiquée dans certaines régions musulmanes où elle est traditionnelle, mais elle ne vient pas de l'islam.

4. ADOLESCENCE ET PREPARATION AU MARIAGE

Traditionnellement, le respect des parents est de règle dans le monde musulman. Lors de l'adolescence, ce respect demande que le jeune sache toujours s'effacer devant son père. On ne fume pas devant son père, on ne se trouve pas avec son père en public, on ne prend pas la parole devant son père. Si ces règles traditionnelles marquent encore les familles, les comportements évoluent nécessairement dans la société française. Pour des raisons liées à l'histoire de leur émigration, le père ne jouit pas toujours du même prestige que dans la société traditionnelle musulmane.

Le garçon

Il jouit de beaucoup de liberté et sort librement même assez jeune. Cependant une prise de conscience importante s'est fait jour en France. Dans les pays d'origine, au moins dans le cadre villageois, un contrôle se faisait par la communauté locale. Mais dans le cadre urbain et en France tout particulièrement la réalité est devenue tout autre. Ce contrôle communautaire n'existe plus. Aussi certains parents en en prenant conscience ont exercé davantage de rigueur dans l'éducation des garçons.

Il y a un rôle important des frères, surtout de l'aîné, pour exercer leur autorité sur vis-à-vis de leurs sœurs.

La fille

Par pudeur, ou lorsque la mère a reçu peu d'instruction, la fille n'a pas toujours l'information nécessaire sur les changements qui se passent dans son corps, ce qui provoque souvent de l'angoisse. La peur de voir une fille perdre sa virginité est une crainte générale dans les familles. Il faut à tout prix préserver la vertu de la jeune fille.

A l'âge de la puberté, elle ne peut plus jouer avec les garçons, danser, sortir, et parfois, on la voile! En France, la socialisation par l'école et la fréquentation d'autres jeunes changent nécessairement les données. Mais il y a souvent tension entre les deux mondes: celui du monde traditionnel d'où viennent les parents et celui, plus rationnel, de la vie urbaine et de l'école.

Les réactions du père et aussi des frères restent souvent dominantes. Tout dépend de l'attitude du chef de famille. La rigueur de certains d'entre eux est habituellement liée au refus d'une société permissive et à la honte ressentie si une de leur fille se conduit mal. En France, de nombreux cas de figures existent. Certains pères de famille ont décidé le retour de leur fille au pays d'origine où ils estiment qu'elles seront moralement en sécurité. Des filles se voient imposer le voile ou décident de le porter comme un signe de réserve et de pudeur. D'autres partagent, avec des limites dues à l'éducation familiale, la vie de leurs camarades françaises. D'autres encore s'émancipent et participent aux attitudes laxistes de nombreux jeunes. En face de contraintes paternelles exigeantes, certaines filles se soumettent mais d'autres choisissent de quitter le foyer familial.

5. VIEILLESSE ET MORT

Les personnes âgées

Elles sont très respectées. Elles vivent ordinairement chez l'un des fils. Rôle des vieux (et des vieilles) : on les respecte, ils vivent chez un des fils. Souvent, ils gardent les petits et racontent des histoires du passé. Ils ont un impact réel sur la famille car ils ont

l'expérience et la sagesse. Lors de conflits familiaux, ils sont appelés à chercher la conciliation. En un sens, ils règnent sur la famille. Mais les femmes âgées, fortes de leur expérience, ont parfois tendance à exercer leur autorité sur leurs fils et leurs belles-filles. Elles arrangent les mariages et cherchent à prendre une part de pouvoir dans le clan familial.

La mort

Elle est en général acceptée. Il y a des règles strictes pour laver le corps, mettre le linceul, embaumer, transporter, inhumer. Comme pour toutes les grandes étapes de la vie, l'inhumation comporte les rites de purification, le cortège, le repas, les visites.

On ne manifeste pas beaucoup son chagrin puisque le croyant va au Paradis. Les femmes ne vont pas au cimetière le jour de l'enterrement. Elles jouent leur rôle à la maison en recevant leurs parentes, amies et voisines. Elles parlent, évoquent les défunts et prient. Elles ne vont au cimetière que le 2^e jour ou lors des fêtes.

En ces circonstances, on fait des visites à la famille, des dons aux pauvres, on partage un repas avec ceux qui se sont rassemblés pour l'inhumation. Le 7^e et le 40^e jour après le décès donnent lieu à des visites au cimetière et parfois à des repas. Lors des visites au cimetière, on lit parfois sur la tombe des versets du Coran. Il arrive que des coutumes antérieures à l'Islam se soient maintenues bien qu'elles soient considérées comme étrangères à l'Islam et réprouvées par les dignitaires musulmans. C'est le cas des repas sur la tombe du défunt signe de partage avec lui.

La question des cimetières musulmans se pose maintenant dans les pays européens. La manière d'inhumer selon les rites de l'Islam, en particulier l'orientation du corps, pose des questions particulières. Aussi le souhait de cimetières musulmans ou de «carrés musulmans» dans les cimetières est fortement exprimé. Bien souvent les familles choisissent de faire rapatrier le corps afin qu'il soit inhumé en terre musulmane ou parce que la famille envisage son retour au pays.

Maladie, mort et résurrection : conception musulmane

Information 7

En face de la maladie et de la mort, comme dans tous les événements de sa vie, le musulman a une attitude fondamentale de soumission à Dieu. Mais dans les différents pays, sous l'influence d'une culture et de coutumes locales antéislamiques que l'islam a tolérés dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause l'essentiel de la foi musulmane, cette attitude fondamentale peut être vécue de différentes façons. Voilà pourquoi nous nous limiterons ici à une société maghrébine en sachant qu'on trouvera une certaine variété à l'intérieur tant de l'ensemble du Maghreb que de chaque pays qui le compose.

MALADIE

Pour certains, la maladie est le fait de forces surnaturelles maléfiques, sortes de créatures intermédiaires qu'on nomme « **Jnoun** » auxquelles il faut essayer d'opposer des forces bénéfiques pour obtenir sa guérison. C'est ainsi qu'on ira au tombeau d'un marabout, personnage mort en odeur de sainteté, porteur d'un pouvoir de bénédiction, de « **Baraka** » qui lui est propre, ou bien qu'on portera des amulettes soit de tradition antéislamique, soit comportant le texte de l'un ou l'autre verset coranique. Mais beaucoup d'autres éviteront ces pratiques anciennes qui n'ont rien à voir avec un islam authentique.

Dans les milieux musulmans traditionnels, la maladie est permise par Dieu pour éprouver ses serviteurs. Elle n'est pas occasionnée par une faiblesse du corps humain. Une cause ne peut produire par elle-même son effet. Elle est soumise à la volonté de Dieu Tout-Puissant qui ne cesse d'intervenir dans sa création. Cette conception minimise ou même exclut la relation de cause à effet: Les médicaments ne feront leur effet et la guérison n'interviendra que si Dieu le permet. Il en sera de même en ce qui concerne la fécondation humaine.

D'autres musulmans, marqués par les élaborations scientifiques et techniques, vont s'arrêter aux déterminismes naturels de la maladie. Mais ils rencontreront souvent, chez leurs proches, ces attitudes traditionnelles drainées par la population locale.

À l'hôpital, le malade musulman dont la famille est proche, sera entouré affectivement. Mais celui qui est seul, vivra très mal cette solitude. Il est important que des visiteurs d'hôpitaux ou d'autres personnes

viennent lui apporter un réconfort, sans se croire obligé de lui tenir un langage religieux, surtout s'ils n'ont reçu aucune formation à la rencontre interreligieuse, ni ne possèdent un minimum de connaissance de la culture et de la religion du malade.

La notion d'aumônerie n'existe pas en islam. Il sera souvent inopportun de rechercher un imam qui ne connaîtrait pas le malade et risquerait de venir vers lui avec un discours impersonnel et moralisateur que celui-ci ne supporterait pas. Il a besoin **d'un contact d'amitié** suivi avec les mêmes personnes. Il y a toujours une certaine méfiance en face de l'inconnu. L'appartenance à "L'Umma" (La communauté musulmane) n'y change rien. Une solution possible sera tout de même d'essayer de le mettre en relation avec d'autres malades musulmans de son pays.

MORT

Lorsque le musulman est à l'article de la mort, on lui fera réciter, ou on récitera pour lui, « **la Shahada** » ou attestation de foi musulmane qu'on peut traduire:

"J'atteste il n'y a de divinité que Dieu et Muhammad est l'envoyé de Dieu".

Pour être valide, cette formule doit être récitée en arabe:

"Achhadou la Ilah ill'ALLAH oua Muhammad rassoulou'Llah".

Habituellement ce sont les proches qui s'en chargent. En leur absence, il n'est nullement besoin de faire appel à un imam, car tout musulman et même, en cas de nécessité, tout non musulman connaissant la formule en arabe peut s'en charger. Dans le cas où le mourant se trouve dans l'incapacité de parler, le fait de tenir l'index droit levé vers le ciel est une attestation de l'unicité de Dieu. C'est donc sous sa forme la plus simple une profession de foi musulmane.

Lorsque la mort est constatée, la **toilette mortuaire rituelle** ou lavage du corps est assurée par la famille ou des personnes habilitées du fait de leur connaissance des rites de l'ensevelissement. Ceux qui ont avec eux de l'eau sacrée du puits de Zemzem ramenée d'un pèlerinage à la Mekke, en aspergeront le corps avant de l'envelopper dans le linceul. Si la personne décédée a accompli ce pèlerinage, on utilisera comme linceul les pièces de tissu dont elle s'est revêtu pendant le pèlerinage.

ENTERREMENT

Dans les pays musulmans, lorsque les rites de l'ensevelissement sont terminés, le corps, enveloppé dans son linceul est aussitôt et rapidement emporté vers le cimetière, exclusivement par les hommes qui psalmodient tout le long du chemin : "*Il n'y a de divinité que Dieu*".

D'autres hommes informés de ce décès par le passage du cortège funèbre, s'y joindront rapidement, laissant leurs occupations. **Accompagner un mort vers sa sépulture est un acte de piété.** En effet, on rapporte cette parole de Muhammad: "Rendez visite aux malades et suivez les convois funèbres, cela vous rappellera la vie future."

Arrivé au lieu de sépulture, après la récitation des prières d'usage, le corps est déposé dans la tombe, si possible sur le côté droit et tourné **en direction de la Kaaba** à la Mekke. Ensuite, il est conseillé à ceux qui assistent à l'inhumation de répandre trois poignées de terre sur le corps, du côté de la tête. Les parents les plus proches du défunt finiront de combler la tombe. Selon la tradition, deux anges interrogent le défunt dans la tombe. Souvent on fait à ce moment-là les louanges du défunt.

Pendant que les hommes s'affairent à l'enterrement, les femmes, elles, restent à la maison. Dans certaines régions, des pleureuses patentées, viennent et participent aux lamentations. Ce sont des rites antérieurs à l'islam et considérés comme non orthodoxes. L'islam recommande discrétion et dignité, à l'instar du comportement de Muhammad, « l'Envoyé de Dieu ».

Traditionnellement, **on s'adresse aux défunts dans la tombe par ces mots** : « *Que le salut soit sur vous, habitants de ces demeures, croyants et musulmans. Bientôt quand Dieu le veut nous vous rejoindrons. Vous êtes nos pionniers et nous vous suivons. Nous implorons Dieu de vous accorder à vous, et à nous aussi, la sauvegarde. Seigneur, pardonne les et accorde leur ta miséricorde* »

Des **visites de condoléances** à la maison de la famille du mort peuvent se faire au cours des trois jours ou même de la semaine suivant le décès. Là encore les coutumes varient en fonction de l'origine des familles. Il est interdit de festoyer à cette occasion, mais les familles organisent des repas de huitaine ou de quinzaine pour les pauvres. On lève le deuil le quarantième jour après le décès, ce peut être aussi l'occasion de visites à la famille.

En France, il y a nécessité de respecter le délai légal entre la mort et la sépulture, de se plier aux

exigences des pompes funèbres pour les obsèques, de placer le corps dans un cercueil avec lequel il devra être enterré. Parmi les "ulémas" (docteurs de la loi musulmane), certains font une obligation aux musulmans d'adopter les habitudes du pays où ils résident.

Il arrive que le **corps soit rapatrié** dans le pays d'origine selon le désir exprimé de son vivant par le mort d'être inhumé dans la terre de ses ancêtres, ou tout simplement parce que telle est la coutume. Cette opération onéreuse est souvent l'occasion d'un partage entre musulmans: membres de la famille, compagnons de travail, voisins... pour réaliser ce vœu pieux.

L'homme est sur terre pour subir une épreuve : se soumettre à la volonté de Dieu en acceptant la révélation coranique. La mort fait partie intégrante de la vie. On ne cherche pas à l'occulter, même auprès des enfants. Le musulman ne peut se révolter contre la mort ni manifester de manière exagérée sa douleur ou son désespoir. Il exprimera son chagrin à la perte d'un être cher dans la dignité, le contrôle de soi et la totale confiance en Dieu, Maître de la Vie et de la Mort.

On cite dans le langage populaire:

- soit des phrases du prophète de l'islam (Hadiths) :
 - "*Diminue le nombre des péchés et la mort te sera facile*".
 - "*Lorsque la fin des temps sera proche, la Mort choisira les meilleurs de ma communauté, comme l'un d'entre vous choisit les meilleures dattes mûres et fraîches sur un plateau*".
 - "*Mentionnez souvent celle qui vint ruiner les plaisirs de la vie: **la Mort***". "*Soyez dans le monde d'ici-bas des hôtes de passage*". "*La Mort apporte le pardon de Dieu à tout musulman*"
- soit des proverbes :
 - "*Tout ce qui est passé est mort*".
 - "*Ce monde ne dure qu'un instant, dépêche-toi d'obéir (à la loi de Dieu)*".
 - "*Aucun état ne dure*". Ce proverbe est utilisé comme formule de condoléances.
- soit cette prière :
 - "*Ô Dieu, notre Dieu, fais-moi mourir pauvre et ne me fais pas mourir riche. Lors du rassemblement pour le jugement dernier, place-moi dans la troupe des pauvres*".

RESURRECTION

Le musulman croit au jour de la **Résurrection et du Jugement** où Dieu rétribuera tous les êtres humains

sans exception en fonction de leur comportement sur terre et de son bon vouloir.

"Tout homme goûtera la mort : vous recevrez sûrement votre rétribution le jour de la Résurrection". (Coran 3, 185).

C'est un élément important de la prédication de Muhammad. Le Coran y fait allusion plus de 300 fois. Il est annoncé par un bouleversement des éléments, un tremblement de terre planétaire. En prélude à ce jour de la Résurrection et du Jugement à la fin des temps, chacun subit dans la tombe un interrogatoire sur les actes de sa vie.

La Résurrection annoncée comporte l'idée de renaissance spirituelle. Ce sera l'accomplissement définitif des possibilités spirituelles de l'être humain, surtout s'il est musulman. Il en résultera pour chacun soit une récompense, le **Paradis**, soit un châtiment, **l'Enfer**, en fonction du jugement de Dieu au cours duquel Muhammad et Jésus seront témoins de ce jugement.

"Le jour où Il vous rassemblera pour le Rassemblement sera le jour de la tromperie réciproque. Celui qui aura cru en Dieu et a accompli un bien, Dieu lui pardonnera ses fautes, le fera entrer dans des jardins sous les arbres desquels coulent des ruisseaux. Les hôtes de ces jardins y vivront éternellement. Voilà le très grand succès.

Ceux qui n'ont pas cru ou qui ont traité nos signes de mensonges, ceux-là seront les possesseurs du feu de l'enfer. Ils y vivront éternellement. Quel détestable lieu d'arrivée". (Q. 64, 9 et 10).

La Résurrection témoignera de la Toute-Puissance et de la Justice de Dieu:

"L'homme croit-il que nous ne réunirons jamais ses ossements ? Mais si ! Nous sommes capables de remettre en ordre ses phalanges. Il voudrait plutôt continuer à vivre dans l'incrédulité et à demander: quand arrivera le jour de la Résurrection ?"

"Celui qui l'a créé harmonieusement et qui a formé un couple mâle et femelle, Celui-ci ne serait-il incapable de rendre la vie aux morts ?" (Q. 75, 3-6, 39-40).

Pour mériter la Résurrection, le corps ne peut être incinéré. Il doit être conservé dans son intégrité. Un **«hadith»** déclare que Aïcha, l'épouse préférée du prophète a dit: *"Casser les os d'un mort est la même chose que de le faire de son vivant".*

PRIERE MUSULMANE POUR UN DEFUNT

*Louange à Dieu qui a fait mourir et a fait vivre !
Louange à Dieu qui ressuscite les morts !
A Lui la majesté, la grandeur, la souveraineté, la puissance et l'élévation !
Il est Tout-Puissant.*

*Ô mon Dieu, répands tes grâces sur X..., sur sa famille, de même que Tu as répandu tes grâces, ta miséricorde et ta bénédiction sur Abraham et sa famille dans l'univers que tu as créé.
Tu es digne de louange et de gloire.*

*Ô mon Dieu, ce défunt est ton serviteur,
C'est Toi qui l'as créé et lui as permis de vivre,
c'est Toi qui l'as fait mourir et c'est Toi qui le ressusciteras.
Tu connais sa foi et son comportement;
Nous t'implorons en sa faveur. Nous te supplions d'être attentif à notre prière.*

Ô mon Dieu, Toi qui tiens tes engagements, protège-le conformément à ta promesse à son égard. Réserve-lui un accueil généreux, élargis pour lui l'entrée du Paradis. Purifie-le de ses fautes comme l'étoffe blanche est purifiée de toute impureté.

Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne.

Ô mon Dieu, pour le bien qu'il a fait, augmente sa récompense et s'il a fait du mal, montre-toi indulgent à son égard !

Ô mon Dieu, il est devenu Ton hôte et Tu es le meilleur des hôtes. Lui, il a besoin de ta miséricorde, mais Toi, tu peux te dispenser de le châtier.

Ô mon Dieu, affermis ses paroles quand il sera interrogé ! Ne lui inflige point des épreuves qu'il ne pourrait point supporter.

Ô mon Dieu ne nous prive pas de la récompense que Tu lui donneras et fais que rien ne nous détourne de Toi après lui. Oh mon Dieu, préserve-le du châtiment. Pardonne-lui et fais-lui miséricorde.

La place traditionnelle de la femme dans une société musulmane

Information 8

D'UN POINT DE VUE STRICTEMENT RELIGIEUX

Le Coran met sur un pied d'égalité l'homme et la femme. L'un et l'autre sont soumis aux obligations religieuses qu'impose la Loi coranique à tout musulman. Ils en retireront les mêmes avantages spirituels maintenant et dans la vie future. Ainsi à la sourate 33, verset 35 : *Ceux et celles qui sont soumis à Dieu, les croyants et les croyantes, les hommes et les femmes pieux... les hommes et les femmes qui invoquent le nom de Dieu, voilà ceux et celles pour qui Dieu a préparé un pardon et une récompense sans limites*". Ils bénéficieront des mêmes récompenses ou subiront les mêmes châtiments, en fonction des actes qu'ils auront accomplis sur cette terre.

D'UN POINT DE VUE SOCIAL ET FAMILIAL

L'islam prend naissance au 7^e siècle dans une société de type patriarcal. Actuellement, la plupart des sociétés musulmanes sont restées attachées à cette forme de société où hommes et femmes ne sont pas à égalité. C'est ainsi qu'il est dit dans le Coran : *"Les hommes ont autorité sur les femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci et parce que les hommes emploient leurs biens pour les dépenses de leurs femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises..."* (4,34).

La famille patriarcale vit autour de l'ancien ou chef de famille dont le rôle est de garantir la cohésion et les intérêts du groupe, d'en assurer l'existence et le fonctionnement. Il veille à la sauvegarde, l'accroissement et la transmission de ses biens qui se fait par la descendance masculine. De là vient la prépondérance donnée aux garçons face aux filles qui, elles, seront plus tard appelées à rejoindre des familles étrangères. De ce fait, la responsabilité du mariage des enfants des différents couples de la famille incombe à son chef, d'autant plus que l'islam condamne le célibat et lui en fait un devoir. Et puisque le but du mariage est de créer une cellule apte à s'intégrer au groupe, le bonheur des époux ne sera pas un souci primordial. Il est vrai qu'il sera toujours possible, en cas de difficulté, d'envisager la répudiation de l'épouse et un remariage.

LE STATUT DE LA FEMME EN ISLAM

La femme musulmane dans une famille patriarcale

Ce type de famille existe dans la majorité des pays musulmans. Mais elle est marquée par les différentes cultures des pays où l'islam s'est implanté. Il s'agit ici de la conception de la famille des pays méditerranéens d'où sont issus la plupart des musulmans qui vivent en France et de ceux du Golfe.

Etrangère dans la famille où le mariage l'introduit, la femme y trouvera sa place lorsqu'elle aura des enfants. Elle est faite pour être mère, donner des héritiers à la famille et des croyants pour la pérennité et le développement de la communauté musulmane. Les enfants qu'elle aura seront ceux de la famille de son mari et relèveront de l'autorité du chef de famille. Pour la "protéger" de la convoitise d'autres hommes et éviter l'introduction de bâtards dans la famille, on maintiendra à son égard des règles strictes (voile, sorties accompagnées...). Comme mère, on lui demandera d'être garante de la transmission des traditions familiales et musulmanes et donc de la préservation de la 'Umma, communauté génératrice et éducatrice de croyants "soumis à Dieu" dans la fidélité à la famille patriarcale.

Lors du premier mariage, l'intégrité physique de l'épouse et la consommation effective de l'union doit être manifestée aux invités présents. Faute de quoi, la preuve de la perte de cette intégrité déclenche la honte et le déshonneur sur la famille de cette fille qui risque des châtiments corporels. Voilà pourquoi on prend des mesures de protection dès sa puberté : voile, restrictions de sorties et même refus du sport à l'école, car on croit qu'il pourrait y avoir des "accidents". Dans certaines familles, au cas où..., on est prêt à engager les fonds nécessaires pour une opération chirurgicale réparatrice.

La femme musulmane dans une famille nucléaire

Il en existe aussi dans certains milieux musulmans. Des couples prennent leur indépendance par rapport au système patriarcal. La femme y a sa place en tant que personne en dehors de toute maternité. Mariée, elle peut vivre son activité professionnelle et ses

engagements associatifs ou politiques en toute indépendance tout en s'affirmant musulmane et croyante, ce qui ne lui semble nullement contradictoire. Toutefois elle sera attentive à ne pas choquer. Les convertis à l'islam des pays européens rentrent dans cette catégorie.

ACTUELLEMENT, EN FRANCE

Une situation intermédiaire

Des Maghrébins vivent une situation familiale de type nucléaire tout en étant en lien avec la famille patriarcale du pays d'origine. Les uns restent sous sa dépendance et se soumettent à ses décisions. C'est ainsi qu'on a vu renvoyées au pays des jeunes filles qui y seront retenues pour être mariées suivant la tradition. D'autres, toujours en lien avec la famille, s'arrangent pour garder leur indépendance et ne pas lui donner l'occasion de s'ingérer dans leur vie.

Liberté de choix face au mariage

Un phénomène tend à se généraliser : des jeunes, filles ou garçons, se choisissent sans prendre l'avis de leurs parents. Dans le cas d'unions entre musulmans, on ferme les yeux, à condition de ne pas perdre la face vis-à-vis des voisins.

Par contre, lorsque des filles musulmanes choisissent elles-mêmes des maris ou des compagnons non-musulmans, elles provoquent un scandale et encourrent un rejet de la part de leur communauté, à moins que le mari n'accepte de se convertir à l'islam.

Dans la société française, une fille musulmane qui s'intègre en terre infidèle par un mariage avec un non-musulman aura des enfants libres de refuser l'islam et de rompre avec les traditions de sa famille. De ce fait, elle va à l'encontre de sa nature voulue par Dieu, à qui elle doit être soumise. Elle provoque une rupture avec la « 'Umma ». Elle donne un

exemple néfaste qui peut être dangereux pour l'avenir de cette « 'Umma ». Devant de telles situations, la famille musulmane traditionnelle se trouve très démunie. Pour épargner à la famille et à la communauté musulmane, le désordre et le déshonneur, il ne suffit pas d'avoir recours à une parole moralisatrice qu'en général on ne sait pas argumenter. Les familles pensent qu'il faut rester strict. On a donc parfois recours à des pressions ou à la contrainte.

L'acceptation de la tradition

Mais il arrive aussi que des jeunes femmes acceptent de se soumettre aux exigences de la société patriarcale, soit par nécessité, soit par conviction religieuse. Ce peut être un moyen de vivre dans la tranquillité et la sécurité, même si le milieu est contraignant, celui des hommes sans doute, mais plus encore celui des femmes, surtout les plus âgées, gardiennes des traditions. En se soumettant à Dieu et à la famille, on peut mener une vie sans histoire ici-bas et se préparer à un au-delà de bonheur. Et puis, être reconnue comme une vraie musulmane fidèle au Coran ne va pas sans une certaine satisfaction. On est respectée comme mère bénie de Dieu, surtout lorsqu'on a des fils. Cela vaut bien l'effort de renoncer à certains désirs personnels...

Mais...

On trouve actuellement en France, un certain nombre de jeunes femmes musulmanes qui arrivent à acquérir leur indépendance par des études qui leur permettent d'accéder à une profession. Leurs attitudes vis-à-vis de l'islam restent très variées depuis une certaine indifférence jusqu'à une pratique religieuse parfois stricte. Il est toujours difficile de tirer de leur comportement des conclusions sur leurs motivations et leurs interprétations religieuses.

QUE DIT LE CORAN ?

Que dit le Coran ? Y trouve-t-on vraiment un commandement divin faisant obligation aux femmes musulmanes de s'abriter sous un voile ? Il semble qu'une analyse même sommaire des textes peut aider à clarifier les idées.

Le voile est une réalité antique dans le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient. Des textes babyloniens du 2^e millénaire avant Jésus-Christ en font mention. On le portait en Grèce et à Rome où il était la marque et le privilège des dames de condition libre. Il suffit de se référer à l'épître de saint Paul (I corinthiens 11/2-16). Ce n'est une création nouvelle ni du Coran ni de l'Islam. Il semble qu'il existait déjà dans l'Arabie préislamique et qu'il était porté en ville.

On trouve, dans le Coran, plusieurs passages sur la tenue des femmes, lorsqu'elles sont en contact avec des hommes étrangers à leur famille ou lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur de leurs demeures. Certains versets sont particulièrement significatifs. S'ajoute à ces passages du Coran, un « Hadith », c'est-à-dire une parole personnelle du « prophète » Muhammad.

Les différentes traductions du Coran sont marquées par l'interprétation que l'on donne des termes arabes. La traduction qui est donnée ici est celle de Denise Masson (chez Gallimard) qui utilise le mot « voile » pour traduire les différents termes arabes utilisés.

Dans le Coran, sourate 24, verset 31

« Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux, ou aux pères de leurs époux, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs époux, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou à leurs servantes, ou à leurs esclaves, ou à leurs serviteurs mâles incapables d'actes sexuels, ou aux garçons impubères. Dis leur encore de ne pas frapper le sol de leurs pieds pour montrer leurs atours cachés. Ô vous les croyants ! Revenez tous à Dieu. Peut-être serez-vous heureux ! »

Le mot employé dans ce texte, « **KHUMUR** » (pluriel de « **KHIMAR** »), signifie tout ce qui couvre quelque chose ou le cache, plus particulièrement tout ce qui voile les cheveux, la tête, le visage. D'où le sens de fichu ou de foulard utilisé actuellement. Pour l'essentiel, ce passage conseille aux croyantes de "rabattre leurs voiles sur leur poitrine". Ceci afin de se protéger des hommes étrangers à la famille. Il faut se souvenir qu'il s'agit à l'époque d'une société de

type patriarcal où la femme est essentiellement destinée à être mère pour assurer la transmission de l'héritage et de la tradition ancestrale.

Dans le Coran, sourate 24, verset 60

Dans cette sourate "La Lumière" au verset 60, il est dit qu'une femme ménopausée peut être libérée de l'astreinte du "vêtement protecteur" à condition de rester décente. Ces femmes peuvent « déposer leurs voiles, à condition de ne pas se montrer dans tous leurs atours, mais il est préférable pour elle de s'en abstenir ». Le mot employé utilisé ici est « **THIAB** » (pluriel de « **THUB** ») qui signifie habit, vêtement de dessus. Il s'agit du vêtement ample qu'on porte lorsqu'on sort de chez soi. Il est intéressant de constater que ce mot signifie également : moeurs, conduite.

Dans le Coran, sourate 33, verset 53

Dans ce verset 53 de la sourate 33 « Les Partisans », s'adresse d'abord aux épouses du prophète, mais aussi à toutes les croyantes. *« Lorsque vous demandez quelque objet aux épouses du prophète, faites le derrière un voile. Cela est plus pur pour vos cœurs et pour leurs cœurs. »* Le terme employé « **HIJAB** » désigne ici tout tissu que l'on dispose devant quelqu'un ou quelque chose pour le soustraire à la vue, ce peut être une tenture, une portière, un rideau. Ce terme est utilisé actuellement dans certains pays musulmans pour désigner l'étoffe dans laquelle les femmes se drapent pour sortir de chez elles ou simplement pour désigner ce que l'on appelle habituellement en France le «voile islamique»

Dans le Coran, sourate 33, verset 59

Ce verset semble concerner l'ensemble des musulmanes. Il semble qu'à l'époque de la naissance de l'Islam, certaines femmes étaient inquiétées dans les rues de Médine par des bédouins mal dégrossis venus du désert. Dans le verset 59 de la sourate 33, Le terme employé désigne un vêtement ample qui descend jusqu'aux pieds. *« O Prophète, dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de se couvrir de leurs voiles : c'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées. »* Le terme employé « **JALABIB** » signifie un vêtement ample et descendant jusqu'aux pieds.

A ces versets coraniques, s'ajoute une parole qu'aurait prononcée Muhammad, un « hadith » considéré comme sûr, c'est-à-dire incontestable, rapporté par Abou Daoud (chapitre 31, hadith 31). *« Le prophète a dit : il ne convient pas à une femme pubère de laisser apparaître autre chose que son visage ou ses mains »*. Sans traiter directement du voile, plusieurs « hadiths », paroles personnelles de Muhammad, traitent de la pudeur qui est considérée comme un rameau essentiel de la religion.

SELON LA CONCEPTION DES TRADITIONALISTES ET DES FONDAMENTALISTES

Les musulmanes pubères doivent cacher, en plus du reste du corps, leurs cheveux, leurs oreilles et leur cou à la vision des hommes étrangers à la famille proche. Ils affirment que la seule discussion possible est la question de savoir s'il est obligatoire ou non pour une femme de voiler en plus son visage. Ces musulmans font une lecture littérale des textes coraniques. Ils estiment, comme musulman, devoir être fidèles à la « Loi islamique » (Shari'a), telle qu'elle fut définie au 9^e siècle de notre ère. Toute leur interprétation de l'Islam est marquée par cette démarche fondamentaliste. Ils veulent se lier à la lettre du texte et ne tiennent pas compte du contexte historique et culturel dans lequel le Coran est né. Ils craignent une telle approche du Coran par peur de dérives laxistes et d'infidélité à la parole divine. Ces musulmans pensent que l'interprétation des versets coraniques et du hadith cités ci-dessus a fait l'unanimité chez les véritables savants musulmans.

On estime que cette unanimité de jugement équivaut au consensus de toute la communauté musulmane. Ce consensus devient alors le signe de la volonté divine. Ils voient donc dans le port du voile une prescription divine valable en tout temps et en tout lieu. Les jeunes femmes non voilées sont alors considérées infidèles à la loi divine.

Cette perspective est souvent liée à divers comportements : Opposition aux valeurs de la société française à laquelle on revendique pourtant son appartenance, affirmation que le voile protège de l'indécence et de la dépravation des mœurs occidentales, réprobation de la mixité garçons-filles, refus de participer à certains enseignements comme la biologie, l'éducation sexuelle ou à certaines activités sportives qui obligent à se dévêtir. Des musulmans considèrent même comme dangereux et impurs certains contacts entre hommes et femmes, tel le fait de se serrer la main. Ils suivent en cela l'attitude réservée et distante en pratique dans certains pays de tradition musulmane.

SELON LE COURANT MODERNISTE

L'attitude est tout autre : « La finalité essentielle de ce verset repose sur un appel à la pudeur et au respect d'autrui. Cet objectif n'implique pas obligatoirement le port du voile. Une attitude convenable, conjugée à une bonne instruction, suffira pour respecter l'esprit de ce verset ». Ces musulmans estiment qu'il n'est nullement impudique de se dispenser du voile et que le comportement personnel est seul à prendre en compte. C'est la lecture que font majoritairement les musulmans en France.

D'après l'un des ulémas, professeur de théologie musulmane à l'université El-Azhar du Caire, seuls les passages du Coran concernant la foi musulmane ont valeur universelle et définitive et sont intouchables. Quant aux questions relatives à la vie pratique, comme celle du vêtement des femmes, elles ne valent que pour une époque et un lieu déterminés, ici le 7^e siècle de notre ère, en Arabie. D'aucuns, s'abritant souvent derrière leur ignorance, leur donne une valeur universelle et définitive

Un autre commentateur musulman, professeur à l'Université Al-Azhar du Caire s'exprime ainsi : « *En fait, dit-il, le texte n'ordonne pas de porter un voile ou un foulard ou un vêtement particulier. Mais il est demandé de revêtir avec décence les habits de l'époque et du lieu où l'on vit. Cela ne signifie pas qu'il faille se vêtir au XX^e siècle, en Europe, comme on s'habillait au VII^e siècle, en Arabie. Le foulard n'a jamais été et n'est pas un signe religieux. Des intégristes islamistes veulent en faire un signe de soumission et d'exclusion des femmes de la vie sociale. Mais cette conception est incompatible avec la véritable **SOUSSION A DIEU** qu'est **L'ISLAM**. Il s'agit d'abord d'une soumission intérieure. L'important n'est pas de revêtir tel ou tel vêtement, mais de s'habiller avec décence à la manière des habitants du pays où l'on se trouve et de ne pas se singulariser* ».

UNE QUESTION CONTROVERSEE

Il est manifeste que les motivations pour lesquelles le « voile » est porté sont diverses : Convictions personnelles, souci d'être une musulmane accomplie, recherche de réserve, pressions de membres de la famille ou du milieu de vie, volonté de s'affirmer musulmane dans la société sans références religieuses, désir parfois adolescent de s'opposer.... Il semble aussi que le port du voile soit favorisé par des réflexes de « minoritaires » en société française.

Dans les milieux musulmans, les débats sont parfois vifs sur ce sujet. Certains imams ont une prédication très vigoureuse en faveur du port du voile, menaçant du châtement divin les femmes qui s'en dispenseraient. Mais d'autres ne suivent pas cette perspective. Un mufti, docteur de la loi de l'islam, disait un jour, en termes volontairement provocateurs, à un groupe de jeunes filles musulmanes qui l'interrogeait sur le voile : « Croyez-vous vraiment que Dieu doive s'occuper de chiffons... »

Il reste clair que le voile n'est pas d'abord un signe religieux. Il s'agit d'un signe de pudeur et de réserve marqué par les pratiques de sociétés musulmanes. Très souvent, l'ignorance et des maladresses de ceux qui en ont parlé ont contribué pour une part à en faire un signe identitaire et religieux dans la situation française.

Les musulmans et les autres religions

Vision traditionnelle

Information 10

VISION RELIGIEUSE DE L'HUMANITE PAR LES MUSULMANS

D'un point de vue religieux, l'humanité peut se diviser en trois groupes :

- le groupe privilégié des **croissants de l'islam**. Ils appartiennent à la meilleure communauté voulue par Dieu pour l'humanité et à la religion véridique définitivement restaurée dans son intégrité première.
- le groupe de ceux que le Coran reconnaît comme "**gens du Livre**". Ce sont les juifs, les chrétiens, les sabéens et les zoroastriens. Ils ont reçu de Dieu un Livre contenant un fragment de la révélation. A ce titre, ils sont reconnus dans la plupart des pays musulmans. Même s'ils ne bénéficient pas de tous les droits dont peuvent jouir les croyants de l'islam, ils peuvent vivre librement dans leur société. Autrefois, ils bénéficiaient du statut particulier de "Protégé" (**Dhimmi**), moyennant le paiement d'un impôt.
- le troisième groupe concerne les **polythéistes, les incroyants, les athées**. Le Coran conseille fortement d'éviter toutes relations avec eux. Il est même prohibé d'épouser des femmes appartenant à ce groupe, à moins qu'elles n'acceptent de devenir musulmanes avant de se marier.

VISION GEOGRAPHIQUE TRADITIONNELLE DE L'HUMANITE PAR LES MUSULMANS

- **Dar-El-Islam** (Maison de la Soumission) : les pays où l'islam est la religion officielle.
- **Dar-El-Harb** (Maison de la Guerre) : ceux où l'islam n'est pas implanté.
- **Dar-El-'Ahd** (Maison de la Trêve) : ceux où l'islam existe sans être la religion officielle.

REGARD DES MUSULMANS SUR LES AUTRES RELIGIONS

Il importe d'abord d'être conscient que tous les musulmans ne portent pas le même regard sur les non musulmans ni sur les croyants des autres religions. On s'efforcera ici, tant que faire se peut, de n'être ni simpliste ni caricatural. Après avoir indiqué quelques tendances, on terminera par la vision des chrétiens que le Coran inspire aux musulmans.

Lorsque des musulmans sont en liens avec des non musulmans

La vie amène des musulmans à rencontrer des non musulmans du fait du voisinage ou du cadre de travail. Ils ont ainsi la possibilité de mieux se connaître, de s'apprécier et d'arriver ainsi à faire abstraction de préjugés qui handicapent souvent la relation. Le Pr Ali Amjad, philosophe musulman pakistanais pense que rencontrer l'autre en vérité et s'engager avec lui dans une action commune n'est possible que si l'on peut le considérer tel qu'en lui-même, en faisant abstraction de ses convictions. L'expérience nous montre que les divergences dogmatiques ou idéologiques ne sont pas des obstacles infranchissables à l'amitié, ni au respect de l'autre. Il arrive souvent que des rencontres se réalisent, que des amitiés naissent, que des échanges s'établissent lorsque des musulmans et des chrétiens se reconnaissent mutuellement comme croyants. La spiritualité dont vivent les uns et les autres, même si elle s'inspire de sources différentes, les aide à approfondir leur relation et à vivre une amitié qui se rejoint en Dieu.

Lorsque des musulmans vivent exclusivement dans leur groupe religieux

Ils n'entretiennent pas de relations avec un environnement non musulman. On peut rencontrer chez eux, à l'égard des chrétiens ou des juifs, une certaine condescendance due à leur assurance d'être dans la vérité, d'appartenir à la seule vraie religion, celle qui parachève la série des religions révélées. Elle rectifie toutes les erreurs que juifs et chrétiens ont introduites dans leurs écritures : La Torah qui a été donnée à Moïse et l'Evangile qui a été communiqué à Jésus. Ces musulmans éprouvent souvent de la méfiance particulièrement à l'égard des chrétiens.

Ils sont sans doute marqués par l'histoire des relations souvent conflictuelles entre l'islam et le monde chrétien, entre l'Orient proche et l'Occident. Ils ont en mémoire ce qu'ils ont appris de l'histoire des croisades. Ils connaissent, et certains ont pu la vivre eux-mêmes, l'humiliation de la colonisation des pays arabo-musulmans et les guerres coloniales qui y ont mis fin. Eux-mêmes et leurs parents ont pu en souffrir.

Parfois ils se méfient de l'Occident qu'ils confondent avec la chrétienté. Il arrive qu'ils restent sur leurs gardes vis-à-vis des chrétiens dont ils craignent le prosélytisme.

CE QUI EST DIT DES CHRÉTIENS DANS LE TEXTE CORANIQUE

« *Ceux qui croient... ceux qui sont chrétiens... voilà ceux qui trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur... ils n'éprouveront plus aucune crainte et ne seront pas affligés.* » (2/62 et 5/69).

Mais qui sont « *Ceux qui croient* » ? Dans le Coran, cette expression peut désigner ceux qui acceptent la foi coranique et la mission de Muhammad. Il s'agit probablement de chrétiens qui ont accepté la conversion à l'islam ou, pour le moins, une reconnaissance de l'islam comme un message de Dieu. Mais les dogmes chrétiens sont fortement contestés par le Coran.

Le dogme de la Trinité est rejeté par les musulmans au nom de l'unicité de Dieu : « *Certes ceux qui disent : Dieu est en vérité le troisième de trois, sont impies. Il n'y a de divinité qu'un Dieu unique. S'ils ne renoncent pas à ce qu'ils disent, un terrible châtiment atteindra ceux d'entre eux qui sont incrédules... Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un prophète.* » (5/72)

La notion d'incarnation est impensable pour les musulmans, car il est inconcevable que Dieu se fasse homme. Aussi plusieurs versets dénoncent cette foi des chrétiens. L'un de ces passages est plus particulièrement sévère pour ceux qui affirment que le « Messie est Fils de Dieu » : « *Que Dieu les anéantissent, ils sont tellement stupides.* » (9/30)

Un verset du Coran est souvent cité pour manifester l'aptitude au dialogue des musulmans vis-à-vis des chrétiens : « *Les chrétiens sont, par l'amitié, ceux qui sont les plus proches des croyants* ». La suite du verset permet de préciser : « *Tu vois leurs yeux déborder de larmes lorsqu'ils entendent ce qui est révélé au Prophète, à cause de la Vérité qu'ils reconnaissent en lui. Ils disent : Notre-Seigneur, nous croyons. Inscris-nous donc parmi les témoins.* » (9/82).

En ce qui concerne ce dernier texte, il s'agit probablement d'un fait historique. Il y a une incertitude par rapport à cet événement historique précis, mais on ne peut utiliser ce texte pour décrire l'attitude officielle de l'islam vis-à-vis des chrétiens. Peut-être s'agit-il simplement de chrétiens qui, après avoir rencontré des musulmans ou Muhammad lui-même, se seraient convertis à l'islam. Ce texte coranique ferait ainsi allusion à une reconnaissance de l'islam comme étape ultime de la révélation par des chrétiens.

LES RETICENCES DES MUSULMANS VIS-A-VIS DES CHRÉTIENS

- Les chrétiens ont falsifié la révélation qu'ils ont reçue et qui n'est plus conforme ni à l'Évangile que Jésus a reçu ni à la révélation coranique.
- Ils refusent la vérité évidente du Coran et la mission donnée par Dieu à Muhammad, alors qu'eux-mêmes, musulmans, reconnaissent la Torah et l'Évangile (ce qui est dit de l'Évangile par le Coran) et tous les prophètes envoyés aux juifs et aux chrétiens, principalement Moïse et Jésus.
- Ils donnent des associés au Dieu Unique en croyant en une Trinité que le Coran décrit comme une triade de personnes qui seraient Dieu, Jésus et Marie et qu'ils sont incapables d'expliquer et en reconnaissant Jésus comme Fils de Dieu alors qu'il n'est qu'un homme et un prophète dont la mission principale était d'annoncer la venue d'un autre prophète, Muhammad.
- Les chrétiens, avec leur foi trinitaire commettent ainsi le péché d'association, péché irrémissible dont il est dit dans le Coran qu'il exclut du Paradis. Ainsi certains vont jusqu'à considérer le christianisme proche du polythéisme. Mais de nombreux musulmans refusent une telle position. Sur ce sujet les positions exprimées par les musulmans sont divergentes.

LA VISION QUE LES MUSULMANS TRADITIONNELS ONT DES CHRÉTIENS

Les musulmans traditionnels ne se fient pas aux expériences positives de rencontres et de collaborations avec des chrétiens. Mais ils s'inspirent de ce que disent, dans ce domaine, le Coran et les commentaires autorisés ou non. Certains versets sont favorables aux chrétiens et il est recommandé de discuter avec eux avec politesse et de la meilleure façon qui soit. Cependant ces musulmans s'inspirent aussi des passages du Coran qui rejettent les dogmes du christianisme et recommandent de se tenir à distance des milieux chrétiens. Les déviations introduites par les chrétiens dans les Écritures, leur refus de croire au message coranique et l'influence néfaste qu'ils pourraient exercer sur des musulmans en suscitant des doutes sur l'islam sont les raisons de cette méfiance. Par ailleurs la crainte de ne pas être à la hauteur pour discuter et défendre les positions de l'islam est aussi une raison de garder des distances. Des courants piétistes musulmans et certaines associations propagent parfois cette attitude.

L'islam en France ne représente pas une communauté homogène. Différentes classifications de cette communauté musulmane ont été proposées. Assez souvent, il en a été donné l'analyse suivante :

- Les musulmans de milieu populaire marqués par la fidélité aux coutumes acquises dans leur milieu.
- Les musulmans modernistes.
- Les musulmans laïcisés
- Les traditionalistes
- Les fondamentalistes et islamistes (nommés souvent intégristes)
- Les mystiques (courant soufi)

Mais d'autres distinctions s'imposent : Les Turcs et les Maghrébins, sunnites les uns et les autres, ne sont pas du même rite et ne fréquentent pas les mêmes mosquées. Le courant mystique existe dans toutes les classes de la société, dans les milieux populaires comme dans le monde des cadres et des intellectuels. Il en est de même pour les « islamistes » même si le contenu de leur islamisme n'est pas le même pour tous.

Les références nationales et culturelles ainsi que la personnalité de certains imams entraînent des tonalités fort différentes. Il existe également des différences culturelles liées à l'insertion dans la société française. Ainsi des jeunes issus de l'immigration désirent affirmer leur identité et se structurer dans l'islam, bien qu'ils aient assez habituellement des visions différentes de leurs aînés quant aux obligations religieuses.

Mais pour comprendre les divers visages de l'islam rencontrés en France, il faut remonter le cours de l'Histoire et ceci jusqu'à la naissance de l'islam.

DES ORIGINES A AUJOURD'HUI

De 610 à 632, Muhammad délivra des messages dont le caractère divin est très vite affirmé dans un monde particulièrement religieux et insatisfait du polythéisme grossier de l'époque. Ces messages recueillis l'un après l'autre formeront le **Coran**. Mais Muhammad vit avec son peuple. Il s'exprime spontanément, donne des conseils, des réflexions sur les messages coraniques. C'est la tradition du prophète, la **Sunna**.

Durant plus de deux siècles, les musulmans vont s'inspirer du Coran et des la Sunna pour vivre l'islam. Ils sont appelés à un large effort personnel d'interprétation que l'on nomme « **Ijtihād** ».

Après la mort de Muhammad, sa succession à la tête de la communauté engendra des divisions et des interprétations différentes de l'islam. Les trois grandes branches musulmanes vont naître à cette époque.

Actuellement, elles se répartissent ainsi dans le monde :

- Les « **Sunnites** » (87%),
- les « **Chi'ites** » (12,5%),
- les « **Kharejites** » ou « **Ibadites** » (0,5%).

D'autre part, dès les débuts de l'islam, un courant mystique développant une riche spiritualité (**Soufisme**) vit le jour d'abord chez les sunnites.

En France, les musulmans, dans leur immense majorité, sont sunnites. Les Chi'ites et les Kharejites sont peu nombreux.

La conquête des arabes musulmans va être rapide. Cent ans après la mort de Muhammad, en 732, c'est la « bataille » de Poitiers. Au même moment, les musulmans sont déjà sur les rives de l'Indus. Cette expansion prodigieuse eut deux conséquences :

- La rencontre avec des peuples différents par leurs mœurs et leur culture posera question aux musulmans : Quelle compatibilité avec l'islam ? Est-il possible de laisser subsister ces cultures sans aliéner les données fondamentales de l'islam ? Ces cultures représentent-elles un enrichissement réel ?

- Une loi générale parut très vite nécessaire pour donner une cohésion à cet immense Empire composite et peu homogène culturellement. Le recours à la loi fondée sur l'islam s'imposa donc. D'ailleurs, dans le contexte de cette époque, cette loi ne pouvait qu'être religieuse. Elle était de nature à donner une cohésion à l'Empire et à permettre à tous les musulmans de se situer en vrai croyant devant Dieu. L'islam apparut comme un don de Dieu pour la réalisation de l'unité voulue par le Créateur.

Il s'agissait de définir cette loi Islamique. Les juristes musulmans se livrèrent alors à un vaste travail de réflexion et d'interprétation (**Fiqh**) essentiellement à partir de deux sources principales : le **Coran** et la **Sunna** (Tradition constituée par le recueil de paroles personnelles et de comportements du Prophète Muhammad). Entrent également dans cette élaboration des usages reconnus et le rôle de la raison. Ceci qui donna naissance à la loi islamique (**Char'i'a**) au 9^e siècle de notre ère chrétienne. Cette « Char'i'a » fut considérée comme la loi divine pour tout musulman. Selon son étymologie, elle est le chemin qui mène à la source d'eau vive apportant

aux croyants la paix intérieure et aux communautés une cohésion sociale voulue par Dieu. Elle s'imposa dès lors à tout croyant musulman et ses prescriptions explicites ne purent faire l'objet d'une interprétation personnelle. C'est ce qui fut appelé la « fermeture de la porte de l'Ijtihad ».

La mise en œuvre de la « Chari'a » ne s'est pas faite sans oppositions. Il y eut des conflits. « Politiques » « Religieuses » s'affrontèrent parfois. Cette loi va dominer l'ensemble du monde musulman jusqu'au 19^e siècle, ne laissant qu'une place très réduite à l'interprétation personnelle de l'Islam.

UN RENOUVEAU DE L'ISLAM

À la fin du 19^e siècle, la quasi totalité des pays de tradition musulmane sont sous le joug colonial, scandale pour les musulmans qui ont conscience de former la « Meilleure des communautés ». D'autre part, ces pays musulmans sont pour un bon nombre d'entre eux affrontés à la modernité : Les moyens techniques modernes, les apports scientifiques des européens et les échanges culturels divers vont poser des questions déterminantes au monde musulman.

- Comment se fait-il que les musulmans, membres de la « meilleure des communautés » aient autant de retard sur le plan scientifique et technique et qu'ils soient dominés par des non musulmans
- Pourquoi ne pas accueillir la science et la technique qui nous vient de l'occident ? Nous, musulmans, sommes capables de nous en servir et de développer un savoir faire déjà avancé chez les occidentaux.
- Quels moyens prendre pour changer cette situation ?

LES DIVERSES TENDANCES DE L'ISLAM

Ces questions et les recherches qu'elles provoquèrent donnèrent naissance, dans les décades suivantes, à des tendances différentes pour l'interprétation de l'Islam.

➤ Pour un premier groupe de musulmans, la décadence de l'Islam tient aux musulmans eux-mêmes. Ils ont été infidèles par la loi islamique telle qu'elle fut définie par les savants au 9^e siècle. Il faut revenir à la « Chari'a » et la communauté musulmane reprendra son essor. En procédant par affirmations radicales, ils vont tomber dans un **rigorisme et un fondamentalisme** étroit pour bon nombre d'entre eux. Les représentants les plus connus de cette tendance sont, au début du 20^e siècle, les « Frères musulmans », parti fondé en 1929 par Hassan El Banna, instituteur égyptien qui définit son mouvement comme : * Une invitation au retour aux sources * Une voie traditionnelle * Une réalité mystique * Une entité politique * Un groupe sportif * Une ligue scientifique et culturelle * Une entreprise

économique * une doctrine sociale. La pensée des frères musulmans eut un écho important dans le sous-continent indien avec « Mawdudi » qui propagea une lecture fondamentaliste de l'Islam. Hassan El Banna fut assassiné en 1949. À la suite de ces mouvements, des conceptions de l'Islam marquées par ce défi du radicalisme vont surgir. Ce sont les courants nommés « islamistes ». Il s'agit d'une tendance générale et non d'un parti comme les « Frères Musulmans ». Ils pensent que la chari'a du 9^e siècle représente la loi voulue par Dieu et s'imposant à tout musulman.

➤ Le courant appelé **moderniste** qui recouvre plusieurs façons de se situer. Certains sont résolument laïcs, l'Islam représentant un simple mode culturel. D'autres au contraire sont profondément religieux, mais ne veulent pas de la « chari'a » définie au 9^e siècle comme référence religieuse. Ce qui compte à leurs yeux, c'est le « Coran et la Sunna du prophète ». La « chari'a » était une élaboration humaine nécessaire à cette époque mais elle est maintenant caduque et il convient de définir une « chari'a » pour le temps présent. Ils demandent la « Réouverture de la porte de l'Ijtihad », c'est-à-dire de l'interprétation personnelle très restreinte depuis la définition de la chari'a au 9^e siècle.

➤ Dans une zone intermédiaire se situent de nombreux **musulmans traditionnels**. Certains sont davantage marqués par des pratiques et des traditions locales que par une connaissance de la religion musulmane. C'est la fidélité pieuse à la tradition des anciens avec une insistance sur les pratiques et diverses modalités pour l'adaptation du langage religieux à la vie moderne.

➤ A ces trois groupes, il faut ajouter la permanence des **mouvements mystiques** qui existent depuis le début de l'Islam. Ce sont des musulmans qui cherchent à vivre toute leur vie dans la présence de Dieu. Ce sont parfois des gens simples ayant une authentique dimension spirituelle. Certains s'enracinent dans la grande tradition mystique de l'Islam.

➤ Il existe diverses « **confréries** » issues de façon plus ou moins lointaine du courant mystique par leur fondateur. Elles existent surtout en Turquie et dans les pays africains subsahariens. Du fait de l'immigration, elles se sont implantées également en Europe.

➤ D'autres groupes, à l'origine desquels se trouve une confrérie mystique (En France, le groupe « Foi et Pratique », sont rattachés au mouvement international « Tabligh »). Mais les membres de ces groupes ont pu s'éloigner notablement de la pensée soufie par une lecture fondamentaliste du Coran.

➤ Enfin, on trouve des musulmans pour lesquels l'islam représente avant tout une identité.

DES LECTURES MODERNES DU CORAN

Jusqu'à une époque récente, l'interprétation de l'islam jouait essentiellement sur la reconnaissance ou la non-reconnaissance de la Chari'a du 9^e siècle en tant que loi divine intangible et sur le droit à une plus large interprétation personnelle. Actuellement des penseurs musulmans vont plus loin en proposant des interprétations nouvelles et audacieuses du Coran lui-même. Ce sont souvent des universitaires reconnus. Mais il faut noter que l'on trouve aussi ces perspectives chez des militants engagés dans des projets sociaux et éducatifs. Pour ceux-ci, cette attitude est plutôt commandée par une intuition liée à l'expérience militante. Dans l'un et l'autre cas, ce sont souvent des prises de position individuelles mais qui commencent à interroger. Pour justifier ces lectures, il y a la référence coranique (Coran 2/255) « Dieu est le Vivant celui qui subsiste par lui-même. Ni l'assoupissement, ni le sommeil n'ont de prises sur Lui ». Ce qui inclut que la Parole de Dieu est vivante et qu'Elle doit s'adresser aux hommes de tous les temps et de toute culture. C'est ainsi que de nouvelles perspectives se font jour pour l'interprétation du texte coranique. Elles sont considérées par leurs auteurs comme parfaitement compatibles avec le caractère sacré du Livre Saint de l'islam.

➤ Il y a dans le Coran des versets considérés comme abrogés, devenus dépassés et désormais caducs par d'autres versets donnant sur le même sujet des enseignements différents. Ainsi un verset déconseille les boissons fermentées. Il est abrogé ultérieurement par un autre verset (verset abrogeant) qui interdit radicalement les boissons fermentées. Dans la conception classique de l'islam, le verset abrogeant est celui qui intervient chronologiquement après le verset abrogé. Il existe désormais de nouvelles interprétations coraniques situant les choses tout autrement. Les versets abrogés sont des versets concernant une situation particulière de l'époque du prophète. Mais les versets abrogeants sont ceux qui ont une portée générale non circonscrite dans un temps ou un lieu donné. Ce qui suppose un approfondissement important de la science coranique nommée « Science des occasions de la révélation ».

Pour certains adeptes de cette conception, les versets de l'époque de Médine, ayant trait à la situation particulière d'un peuple arabe en lutte pour sa survie, sont abrogés par les versets de l'époque mekkoise dont la portée est très générale. Ceci bien que les versets de la période médinoise soient intervenus après les versets de la période mekkoise.

➤ Un second aspect de ces lectures nouvelles du Coran est de chercher quelles valeurs profondes les textes coraniques ont proposé à la conscience des hommes, à travers le langage et les coutumes établies de cette époque. Ainsi on perçoit l'appel à la droiture, à la fidélité à sa conscience, au refus du mal dans la communauté... La révélation de Dieu, ce sont ces valeurs que Dieu demande aux hommes de pratiquer dans le contexte culturel et social du temps présent. Il y a donc un décryptage à faire pour discerner ces valeurs et chercher à les exprimer pour les croyants musulmans d'aujourd'hui. Dans cette démarche, le caractère sacré de la langue arabe n'est pas épargné. Dieu l'a employé car c'était la langue de l'époque et du lieu de la révélation.

➤ Il y a un autre type de démarche proposée par certains penseurs qui a quelques analogies avec le précédent. Pour la comprendre, le problème du statut de la femme est un exemple particulièrement parlant. Le Coran apporta à l'époque une amélioration très importante à la situation des femmes en général, mais surtout par rapport à celles qui étaient les plus défavorisées. Dans le contexte d'un groupe de culture tribale arabe, le fait d'apporter des règles et dispositions quant au mariage, au respect dû aux épouses, au droit à l'héritage, à l'échelonnement de la répudiation sur plusieurs mois, à la protection d'un membre mâle de la famille pour défendre ses intérêts... cela représentait une avancée par rapport à la situation antérieure. La Parole de Dieu est vivante... le Coran a fait progresser la situation de la femme vers une plus grande reconnaissance sociale et une plus large autonomie. Il faut que ce progrès continue et que la reconnaissance de la place de la femme et de ses droits progresse encore. C'est comme un vecteur dont la direction est déterminée par le Coran. Il existe des variantes de ces diverses manières d'interpréter le Coran. Même si de telles positions sont le fait d'une infime minorité, cette façon de situer les choses s'est développé au cours de ces dernières années.

Il est important de ne pas figer une personne dans une seule de ses appartenances. Il arrive ainsi d'identifier spontanément les personnes à leur religion, leur tendance religieuse, leur nationalité. La tentation simplificatrice risque d'engendrer un regard irrespectueux et partial ne permettant pas la rencontre et le dialogue avec les personnes. Tout être humain est à lui seul une véritable histoire. Il est le fruit de multiples facteurs liés à son itinéraire personnel : La famille, les conditionnements déterminants de la petite enfance, le pays d'origine et la culture par laquelle il a été forgé, les rencontres et les événements de la vie, la profession, le statut social, etc.

Lorsqu'il vit en pays à majorité musulmane, le musulman baigne dans l'ambiance des manifestations religieuses quotidiennes de la cité. Ces manifestations soutiennent sa foi et sa pratique : les appels à la prière amplifiés par des haut-parleurs cinq fois par jour, la discipline collective du jeûne du mois de Ramadan, les psalmodies du Coran à la radio et du haut du minaret, les proverbes et les expressions religieuses qui parsèment la conversation et créent ainsi un climat religieux permanent sont autant de références quotidiennes à sa foi musulmane. Le musulman est ainsi porté par une ambiance religieuse et collective. Il se trouve à l'aise chez lui, tant dans sa patrie que dans tout pays musulman, du fait de sa conscience d'appartenir à la 'Umma, cette grande famille qu'il considère comme la "meilleure communauté voulue par Dieu pour l'humanité" (Coran 3,110).

VIVRE EN FRANCE

Mais lorsqu'il émigre en terre étrangère, cet environnement lui manque et il peut s'en trouver désemparé. Il aura alors tendance à se mettre à l'abri de coutumes qui lui sont inconnues et dont il se méfie. Il craint en effet les influences de tout ce qui est étranger à sa foi, à ses pratiques religieuses et même à des traditions ancestrales qu'il n'a pas nécessairement été habitué à distinguer de sa foi musulmane.

En France, les musulmans se trouvent dans un monde de laïcité où Dieu n'est pas nommé et la religion cantonnée à la sphère privée. Ce type de société est resté largement étranger au monde musulman jusqu'à présent. Même si des musulmans sont originaires d'un pays officiellement laïc comme la Turquie, il y règne une forte ambiance religieuse qui se manifeste de multiples façons.

Certaines familles musulmanes ont parfois des conditions d'existence difficiles du fait du chômage, de l'exclusion ou d'un manque d'adaptation. Ces conditions peuvent être meilleures qu'au pays d'origine, cependant les musulmans ressentent, pour diverses raisons, que leur vie est quelque peu amputée d'une dimension essentielle. Ils éprouvent une absence ou une certaine insignifiance de la présence religieuse dans la société laïque. Ils n'ont plus ces points d'appui d'une société musulmane qu'ils ont été contraints de quitter le plus souvent

pour des raisons économiques. Ils ressentent ce monde comme un monde sans Dieu, un monde athée. Ce qui est inconcevable pour un musulman.

Les façons de se situer en France, société non-musulmane, sont très diverses selon les groupes, les personnes et leur itinéraire. Il y a divers types d'intégration et d'acculturation. Les contraintes sociales ont conduit nécessairement les musulmans à une certaine acculturation sur le plan social et relationnel. Au travail, dans les relations humaines et les échanges économiques, il est impossible de se soustraire aux institutions en place, aux usages et aux coutumes d'une société. Mais, comme c'est le cas pour tous les groupes sociaux en situation de minorité, les convictions personnelles, les valeurs reconnues et les données religieuses sont beaucoup moins marquées par l'acculturation. Ce sont des références primordiales par lesquelles la personne s'est structurée et dont elle a besoin pour conduire sa vie.

AVEC DES JUIFS ET DES CHRÉTIENS

On ne peut pas ignorer certaines convictions essentielles dans l'Islam, en particulier par rapport aux chrétiens et aux juifs. Elles marquent plus ou moins l'ensemble des musulmans croyants et ne sont pas indépendantes des circonstances dans lesquelles l'Islam est né et s'est développé. Les musulmans ont conscience d'appartenir à la seule vraie religion qui a rétabli dans son intégrité première la Vérité de Dieu, telle qu'elle avait été donnée à Abraham. Ils savent et croient que la Torah a été donnée au prophète Moïse et que l'Évangile a été donnée au prophète Jésus par Dieu. Les musulmans reconnaissent chez les juifs et les chrétiens des «gens du Livre». En recevant la Torah et l'Évangile, ils ont eu accès à une partie de la révélation du Dieu unique. Mais, fidèles à l'enseignement du Coran, les musulmans ont la conviction que les juifs et les chrétiens ont dévié dans l'interprétation des Livres que Dieu leur a transmis et que ces textes ont été déformés et même falsifiés au cours de l'Histoire. La preuve en est que cette Torah dont se recommandent actuellement les juifs et ces Évangiles qu'ont adopté les chrétiens ne sont plus conformes au texte coranique. Le véritable Évangile révélé à Jésus a ainsi été perdu. D'autre part, les chrétiens nient une des missions essentielles de Jésus : l'annonce de la venue de Muhammad, choisi pour recevoir des anges de Dieu le Coran. Référence absolue pour un

musulman, Le Coran est en effet le « Livre définitif » dans lequel toutes les erreurs introduites par les hommes sont supprimées. Il est le message que les musulmans ont à transmettre à l'humanité entière. Tout homme est appelé à se soumettre à Dieu, autrement dit à être musulman. Aussi les musulmans pensent que les chrétiens et les juifs sont destinés à reconnaître un jour le prophétisme de Mohammed. Pourquoi s'obstinent-ils à refuser ce message coranique qui complète et rectifie la révélation qu'ils ont reçue? Pourquoi ont-ils cette attitude de rejet vis à vis du prophète Muhammad ? Ce refus de voir les signes pourtant évidents, contenus dans le Coran, leur sera sans doute préjudiciable. Pourront-ils être admis à goûter les joies du paradis réservées à ceux qui se seront soumis à Dieu en acceptant la Loi coranique?

Selon la tradition musulmane classique, on considère cette non conversion à l'Islam comme un aveuglement ou une méconnaissance de la vérité. Si les hommes ont le cœur disposé à recevoir la vérité et s'ils reçoivent un témoignage authentique sur l'Islam, ils se reconnaîtront naturellement musulmans, ce qui représente l'identité fondamentale de tout être humain. Cependant, sur ce sujet, on rencontre chez les musulmans en France des positions très diverses.

En terre traditionnellement musulmane, c'est la société tout entière avec ses institutions politiques et sociales, qui en principe doit être conforme à la « Chari'a » la loi islamique. Les chrétiens et les juifs y sont acceptés et ont le droit d'y avoir leurs institutions et d'y célébrer leur culte. Mais ils sont selon la notion traditionnelle des « Dhimmis », c'est-à-dire des protégés par la société musulmane. C'est encore la perspective commune de nombreux croyants musulmans par rapport aux « gens du Livre », juifs et chrétiens.

En terre non musulmane, les musulmans ne sont donc plus dans une position d'autorité dans la société. Certains pensent cette situation comme transitoire.

En ce qui concerne les chrétiens

Lorsque des musulmans rencontrent des croyants chrétiens, ils savent que parmi eux se trouvent des gens qui prient et qui se dévouent à faire du bien autour d'eux, comme s'ils étaient de bons musulmans.

Des musulmans en France se sont sentis souvent accueillis par des chrétiens et beaucoup ont affirmé le poids de l'Eglise catholique en leur faveur. Des propositions de dialogue faites par des chrétiens, des relations amicales, des relations de voisinage ou de

travail, des actions menées en collaboration sur le plan social ou éducatif, ont permis à certains de tisser des liens et de s'apprécier.

Des musulmans trouvent chez les chrétiens des croyants à qui ils font volontiers confiance.

Cependant si un texte coranique est particulièrement favorable aux chrétiens, il y a aussi une mise en garde par rapport à des amitiés qui risqueraient de détourner de l'Islam. Et comment ces chrétiens peuvent-ils croire à des erreurs aussi évidentes que la Trinité (comment Dieu unique peut être trois?), l'Incarnation (Comment se permettre d'affirmer que Dieu peut engendrer un fils?) et la Rédemption (Comment croire que les juifs ont pu tuer Jésus prophète et protégé par Dieu?)

De plus en affirmant Jésus « Fils » de Dieu, les chrétiens sont parfois considérés comme des « associateurs » (Qui donnent à Dieu des associés, des personnes semblables ou égales à Dieu.) que certains iront jusqu'à assimiler à des polythéistes.

En ce qui concerne les juifs

En ce qui concerne la rencontre avec les juifs, les réticences peuvent être nombreuses. Le Coran rapporte que les juifs ont persécuté Jésus et ignoré son caractère prophétique. Ils ont voulu le mettre à mort sans y réussir réellement. Ils se sont arrêtés à la Torah dans la connaissance des messages divins. A Médine, lors de la naissance de l'Islam, le conflit des tribus juives avec les musulmans a laissé des traces durables. Les juifs ont refusé de reconnaître le caractère prophétique de Mohammed, n'ont pas voulu se convertir et furent accusés de trahisons lorsque le conflit armé se déclancha avec les païens de la Mekke. Ce conflit originel marque plus ou moins consciemment le regard porté sur le monde juif.

S'y ajoute la situation présente au Moyen-orient. Les exactions commises par l'état d'Israël vis-à-vis des Palestiniens majoritairement musulmans ainsi que les justifications religieuses données par des groupes juifs pour s'appropriier l'ensemble de la Palestine provoquent de nombreuses réticences et des suspicions par rapport aux juifs. C'est le cas en particulier chez certains jeunes musulmans que la précarité et l'avenir incertain rendent particulièrement sensibles à la situation des Palestiniens.

Toutefois des musulmans reconnaissent très volontiers les grandes qualités de certains juifs rencontrés et tout particulièrement de ceux qui n'épousent pas les thèses sionistes. Les musulmans originaires du Maghreb ont de nombreuses

dimensions culturelles communes avec les juifs originaires de ces pays. Ils se fréquentent parfois et ont des liens de voisinage dans certains quartiers.

VIVRE LA FOI MUSULMANE DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Le premier élément à souligner est une certaine privatisation de la dimension religieuse. Vivant dans une société laïque, les musulmans rentrent naturellement dans des réseaux parfaitement a-religieux, au travail, dans les relations économiques, dans des associations sportives, dans les écoles, dans le monde universitaire et dans l'ensemble de la vie sociale. Des essais d'associations confessionnelles musulmanes ont été tentés. Certains souhaiteraient les développer en particulier sur le plan éducatif. Ils se heurtent à des difficultés et une partie des musulmans n'éprouve pas le besoin d'aller dans ce sens.

La foi des musulmans se vit d'abord au sein de la famille, surtout lors des fêtes religieuses. Naturellement, elle s'exprime aussi dans les lieux de culte musulmans qui cherchent à se doter des moyens nécessaires pour permettre aux fidèles de vivre en bons musulmans dans cette société laïque et sans obligations religieuses. La vie religieuse des musulmans est ainsi cantonnée en France dans le domaine privé comme pour les autres religions. Les questions soulevées par cette situation contribueront à provoquer des débats et des prises de position sur la laïcité et les religions.

L'expression religieuse dans les lieux de culte est marquée par le souci de permettre aux familles musulmanes de conserver l'intégrité de leur foi. La personnalité des responsables de ces lieux joue pour une part importante. Ces responsables sont habituellement très indépendants puisqu'il n'y a pas de hiérarchie religieuse en Islam. Il s'agit principalement des imams. Si certains ont été choisis directement par les membres de la petite communauté locale à laquelle ils appartiennent, d'autres communautés musulmanes recherchent des imams déjà formés pour ce rôle. À partir de l'année 2000, des lieux de formation ont été organisés en France dans ce but. Mais on fait encore venir de pays musulmans des lettrés dont la compétence pour ce rôle est reconnue.

La communauté musulmane de France a plusieurs visages. Les musulmans qui la composent sont d'origines nationales et ethniques fort différentes. Mais au cours de ces années d'autres facteurs importants de pluralisme se sont établis.

Pluralisme quant à l'inculturation dans la société française et l'intégration personnelle ou familiale. Cela s'est fait très différemment selon les personnes et la qualité de leurs relations sociales. Des musulmans de la seconde génération ont des responsabilités professionnelles importantes. Certains enseignent en faculté. D'autres musulmans appartenant aux premières vagues de l'immigration en France ont acquis peu de possibilité d'expression. Ils ne vivent d'ailleurs le plus habituellement qu'avec d'autres musulmans originaires de leur pays.

Pluralisme également en ce qui concerne l'attachement des musulmans à l'Islam et à la pratique religieuse. Des personnes d'origine musulmane affirment être incroyantes, d'autres affichent une identité religieuse dépouillée de son contenu. Beaucoup sont fidèles au jeûne du mois de Ramadan et à la prière rituelle. Ils désirent aussi faire le pèlerinage à la Mekke lorsqu'ils en auront la possibilité. Mais de plus en plus nombreux sont ceux qui ont une pratique religieuse régulière, motivés en particulier par la volonté de rester musulmans fidèles dans un monde peu porteur de dimensions spirituelles et religieuses.

Pluralisme quant à l'interprétation de l'Islam. Depuis les conceptions très fondamentalistes de l'Islam jusqu'aux interprétations modernistes du Coran, les différents courants de pensée contemporains traversant le monde musulman se retrouvent en France.

Enfin des musulmans sont très ouverts à la rencontre et aux entreprises communes avec les croyants d'autres religions, ce que favorise la situation française de laïcité : certains dans un esprit d'ouverture, mais parfois aussi avec un souci de prosélytisme. D'autres seront totalement opposés à tout contact. Et parmi ceux-ci, il existe une minorité, surtout parmi les jeunes de milieux défavorisés, qui, sous l'influence de certains groupes radicaux, adopte une mentalité antichrétienne se manifestant parfois par un prosélytisme actif vis-à-vis de jeunes chrétiens.

La France compte environ cinq millions de musulmans, ou du moins de personnes que l'on rattache sociologiquement à la religion musulmane. En France, dans le statut de laïcité, les recensements selon les appartenances religieuses sont illégaux. On peut supposer que les personnes issues de pays de tradition musulmane se réfèrent à l'Islam d'une façon ou d'une autre.

La pratique religieuse est très diversifiée chez les musulmans de France : 88% environ observent les prescriptions du mois de Ramadan ; 43 % accomplissent les cinq prières rituelles quotidiennes ; 20 % lisent le Coran une fois par semaine... (Sondage CSA/La Vie, 2006). Certains musulmans laïcs sont affranchis de toute prescription religieuse. D'autres se situent comme croyants non pratiquants et remettent à plus tard l'observance des rites religieux. Certains sont des croyants « domestiques » qui pratiquent à la maison. Il y a ceux qui vont régulièrement à la mosquée. Enfin, d'autres, les soufis, ajoutent à la pratique régulière un rituel confrérique particulier.

L'ISLAM DE LA PREMIERE GENERATION

Les migrants musulmans de la première génération dans les années 60 et 70 arrivant de pays où la religion est présente dans tous les aspects de la vie quotidienne furent très déconcertés. Il s'agissait surtout de travailleurs venus sans leur famille. Ils vivaient souvent dans des logements précaires et pour un certain nombre d'entre eux dans des bidonvilles. Les préoccupations, liées au travail, à la survie dans une société française dépourvue de structures d'accueil et au rejet d'une partie de la population française, mobilisaient l'esprit de ces migrants. L'absence de lieux de culte musulman contraignait les croyants à une pratique individuelle. Cependant le jeûne du mois de Ramadan était souvent pratiqué avec rigueur. Pour ces hommes vivant seuls, la pratique religieuse était tronquée dans la mesure où les temps forts de l'Islam, jeûne du mois de Ramadan et fêtes, se vivent essentiellement en famille.

Par la suite, lorsque commencèrent les regroupements familiaux, des salles de prières souvent très improvisées s'ouvrirent dans les quartiers. L'un des hommes fréquentant la salle de prière était parfois désigné comme imam. Dans d'autres cas, on fit appel à une personne extérieure au quartier faute d'y trouver quelqu'un ayant les aptitudes pour ce rôle. Les consulats des pays d'origine, essentiellement du Maghreb, qui organisèrent des cours d'arabe pour les enfants, voulurent aussi envoyer des imams. Ce qui ne fut pas sans problèmes au sein de communautés locales.

L'APPARTENANCE A UNE COMMUNAUTE MUSULMANE MINORITAIRE DANS UNE SOCIETE LAÏQUE

Comme toutes les minorités, le souci de défendre ses intérêts et de donner une image positive a certainement joué beaucoup. La souffrance de parents en face de la délinquance de certains jeunes en a été accrue. Le souci de l'image du monde musulman donnée par les médias reste très important. Enfin, pour se loger, pour trouver du travail et dans la vie quotidienne... les immigrés d'origine musulmane se sont fréquemment heurtés au racisme et aux idéologies d'extrême droite. Il faut noter que des organismes musulmans ont parfois rappelé la solidarité vécue par des chrétiens dans les moments difficiles.

Mais le sentiment d'être minoritaires dans la société française a beaucoup évolué avec la prise de conscience citoyenne des jeunes de nationalité française issus de l'immigration. L'accès de beaucoup d'entre eux aux études supérieures et à des responsabilités importantes donne désormais en France un autre visage du monde musulman.

La manière de pratiquer l'islam est marquée par la société laïque. L'expression de la religion appartient au domaine privé. C'est dans les cercles familiaux et dans les lieux de culte que la foi religieuse des musulmans s'exprime dorénavant. Ce qui ne va pas sans poser de problèmes pour ceux qui sont profondément marqués par l'expression publique de l'islam dans leur pays d'origine.

La liberté d'expression religieuse, de rassemblement et d'association permet aux divers groupes musulmans de s'exprimer quelle que soit leur tendance. Une telle liberté n'existe pas dans certains pays d'origine. La diversité des origines ethniques et des courants musulmans représentés, fait de l'Islam en France un Islam pluraliste.

MARQUES PAR UNE CULTURE D'ORIGINE

Les musulmans, selon leur génération, restent marqués par leur culture d'origine. Leur évolution culturelle se fait de façons très diverses selon les situations personnelles et les générations. Cette diversité a souvent marqué les familles et des groupes musulmans importants. Ainsi entre des parents analphabètes et leurs enfants fréquentant le lycée il existe de vives différences quant à la vision des choses et au sens de la vie. C'est par la religion, les médias du pays d'origine et la solidarité familiale que l'on tente de faire face à cette situation.

Certains jeunes qui cherchent à revenir à l'islam d'une façon consciente et exigeante constatent que

leurs parents ont transmis des rites et des habitudes religieuses fortement sacralisées sans pouvoir en expliquer l'origine et le sens.

Dans certaines familles, les souvenirs du colonialisme et de la guerre d'indépendance pour les Algériens sont encore présents. Cela peut se traduire par des discours hostiles au christianisme du fait de la confusion fréquente entre « européens » et « chrétiens ». Pour ces raisons des comportements de méfiance ou d'hostilité peuvent se manifester en certaines occasions, chez des jeunes ayant entendu des récits du passé. Mais il faut noter le regard assez souvent positif sur les prêtres et les religieuses. Outre qu'ils représentent des personnes adonnées à la prière, l'expérience qu'en ont eu certains musulmans a suscité la confiance à leur égard.

DES APPARTENANCES CULTURELLES ET CULTUELLES

Quels que soient leurs appartenances et leur itinéraire, pour la majorité des musulmans, la sécularisation est acceptée. Pour certains c'est un état de fait dans lequel il faut se situer. Pour d'autres cela représente une inévitable nécessité.

On qualifie certains musulmans de culturels parce qu'ils sont rattachés à une certaine préservation des rythmes de la vie religieuse, temps forts de communion avec leur famille. Parmi eux certains ont une forte dimension religieuse. C'est que l'on a parfois nommé un « Islam populaire ». Il s'agit de musulmans pratiquant avec foi un islam ancré dans les traditions régionales du pays d'origine. D'où une certaine diversité du fait des diverses origines.

De plus en plus, des musulmans, surtout des jeunes, souhaitent une connaissance de la tradition musulmane et cherchent à se référer à un maître à penser ou à un guide spirituel. Ils ne se contentent pas d'une pratique personnelle traditionnelle en fidélité à ce qu'ils ont reçu par leurs aînés. Ils souhaitent être aidés par des spécialistes en sciences religieuses et par des organisations susceptibles d'aider les musulmans de France à vivre une foi éclairée en pays sécularisé. Ils militent aussi pour que l'Islam soit reconnu dans la société française comme une de ses composantes essentielles.

Des mouvements musulmans nés dans divers pays sont aussi présents en France. Selon leurs fondateurs et leurs origines, ils représentent des tendances actuelles et des visages particuliers de l'Islam.

LES REGROUPEMENTS MUSULMANS EN FRANCE

Ils sont dépendants d'initiatives personnelles mais aussi de l'influence des pays d'origine. Ce sont des fédérations, des mouvements ou des groupes de confréries. La diversité qu'ils représentent rend délicate une représentation unique des musulmans auprès des pouvoirs publics.

La Grande Mosquée de Paris et son réseau.

Bâtie après la première guerre mondiale en reconnaissance pour l'apport des soldats musulmans tombés au « Champ d'Honneur », son statut juridique la lie au gouvernement algérien. De ce fait elle est sous la dépendance de l'Algérie. Les membres de l'Institut islamique de la Grande Mosquée sont des fonctionnaires algériens. Avec le Cheikh Abbas qui en fut le recteur de 1983 à 1989, elle prit une place importante. Des lieux de culte de quartier et des mosquées se réfèrent à elle. Traditionnelle, elle privilégie l'insertion des musulmans dans la société française et cherche l'appui des pouvoirs publics.

Depuis plusieurs années, son influence paraît en régression par rapport au passé. Pour l'agglomération parisienne, elle représente toujours une référence en tant que lieu symbolique. Elle est actuellement dirigée par le recteur Dalil Boubakeur.

L'Union des organisations islamiques de France (UOIF)

Fondée en 1983, son nom était alors « L'Union des organisations islamiques en France ». Ses fondateurs étaient tunisiens en lien avec le mouvement « En Nahada », mouvement marqué par l'islamisme tunisien. Les efforts réalisés ont permis de regrouper environ trois cent associations musulmanes de diverses tendances.

Tous les ans, une rencontre nationale rassemble vingt à trente mille personnes au Bourget (Seine-Saint-Denis). Depuis peu, ont lieu aussi des rassemblements régionaux. L'UOIF a créé le centre de formation des imams à Bouteloin dans la Nièvre et celui de Saint Denis (IESH). Elle participe aussi au Conseil européen de la Fatwa.

Le Rassemblement des musulmans de France (RMF)

En 1985, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) est fondée en opposition à la Grande Mosquée de Paris, jugée trop dépendante de l'Algérie. Elle regroupe des associations où l'on trouve une forte présence marocaine ou turque. A la suite de conflits, une nouvelle fédération est créée le Rassemblement des Musulmans de France (RMF). Les liens du RMF avec le Maroc sont assez importants.

La Fédération des Associations islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles (FAIACA)

Elle rassemble des associations musulmanes composées d'Africains ou de personnes originaires de l'Océan Indien. Ces musulmans veulent éviter que l'on confonde arabité et Islam. Ils tiennent à leurs cultures.

La Coordination des associations musulmanes des pays d'Asie et de l'Océan Indien

Rassemble des musulmans de ces contrées. Quelques-unes des quelques associations chi'ites de

ces régions sont sans doute en relation avec cette coordination.

Le « Tabligh »

Originaire du Bengale, ce mouvement à une origine mystique. Il privilégie l'intériorité et une pratique exigeante. C'est un mouvement transnational. Chaque membre doit donner du temps pour la « Da'wa », la transmission de l'Islam. Ce mouvement est particulièrement missionnaire. Ses membres recherchent au quotidien la réislamisation des musulmans ayant perdu la fidélité à leur tradition et l'annonce de l'Islam au non musulman. Leur lecture du Coran est tout à fait traditionnelle. Au cours de ces dernières années, une scission s'est faite entre ceux qui cherchent à étendre leur mouvement par une organisation adaptée à la situation française et ceux qui veulent simplement vivre dans la perspective de leur fondateur, Mohammed Ilyas, en témoignant par leur fidélité et leur comportement quotidien. En France, ils portent aussi le nom de « Foi et Pratique. »

L'Union des femmes musulmanes de France (UFMF)

Née en 1980, elle fut suivie par d'autres associations musulmanes féminines.

Les différentes confréries

La plupart de ces confréries sont dans la ligne de la mystique musulmane par leur fondateur. Les pratiques de ces confréries ont habituellement intégré des coutumes locales. C'est pourquoi elles furent souvent récusées par les savants en Islam. Différents groupes confrériques du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne (ainsi la Tijaniyya, la Qadiriyya et la Muridiyya) et de Turquie, ont un siège social en France.

Il faut faire une mention particulière pour la confrérie « Alawiya » fondée en 1948 à Mostaganem. Cette confrérie, sous la conduite du cheikh Khaled Bentounès, est très présente dans le sud de la France et la région parisienne, a renoué avec la grande tradition mystique de l'Islam. elle est représentée par l'association « Terres d'Europe ». C'est sous son impulsion que le scoutisme musulman a été lancé en France.

Les associations de jeunes musulmans

Union des jeunes musulmans de France (UJM), Jeunes musulmans de France (JMF), Etudiants musulmans de France (EMF) sont nés au cours de ces dix dernières années de la volonté de jeunes musulmans de trouver une expression de leur volonté d'être musulman en étant à part entière dans la société française. La plupart d'entre ces jeunes sont français, nés en France et entendent prendre leur place dans la gestion du pays. Leur façon de se définir est « Français mais musulman aussi ». Leurs références religieuses sont très affirmées. Ils sont en recherche d'une fidélité à l'Islam. Tarek Ramadan et Tarek Oubrou sont actuellement leurs maîtres à penser. Parmi eux, on commence à trouver des

cadres, des professeurs, des chercheurs. Ils sont militants vis-à-vis de leurs jeunes coreligionnaires et engagés dans des activités sociales et culturelles. De nombreux jeunes des banlieues se tournent vers eux. Ils représentent, pour ces jeunes, le moyen de se structurer par des activités et une pratique exigeante de l'Islam tant sur le plan rituel que sur le plan moral.

Le Secours Islamique

Cet organisme de collecte de fonds et de solidarité avec les populations en détresse est en plein développement. Ses objectifs concernent essentiellement des populations musulmanes en grande difficulté.

LES LIEUX DE CULTE

Selon les sources du ministère de l'intérieur, on comptait en 2000 près de 1600 lieux de culte répertoriés. Ces lieux de culte sont souvent des salles de prière de petite capacité. Il existe aussi des salles de prières très petites, non répertoriées dans un appartement, un hangar désaffecté... A la même date, on compte huit grandes mosquées ayant une forte capacité d'accueil. On les nomme parfois des mosquées « Cathédrales ». La « Grande Mosquée » de Paris revêt un caractère particulier. Pour des raisons juridiques complexes, elle est sous la dépendance du gouvernement algérien. D'autre part, elle est le témoin d'une attitude ouverte de la République française à l'époque du colonialisme car elle fut bâtie en reconnaissance pour les soldats musulmans morts durant la première guerre mondiale.

Aujourd'hui dans la plus part des grandes villes de France à forte communauté musulmane, des mosquées sont en construction.

LA REPRESENTATION DES MUSULMANS

AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS

La nécessité d'une représentation auprès des pouvoirs publics est apparue indispensable. Après plusieurs essais sans succès, le ministère de l'intérieur a lancé en 1999 le projet d'une consultation qui s'est heurté à de nombreuses difficultés. Le 9 décembre 2002, les représentants de trois fédérations musulmanes (Mosquée de Paris, UOIF, FNMF) ont signé un accord pour la création du Conseil français du culte musulman (CFCM). C'est en juin 2003 que ce conseil a été effectivement créé, avec des conseils régionaux du culte musulman (CRCM). Aux élections de 2008, le RMF est arrivé en tête et Mohammed Moussaoui a été élu président du CFCM.

Les objectifs de ces instances représentatives concernent la gestion des lieux de culte, la formation des imams dans la culture française, les aumôneries à l'armée, dans les prisons et les hôpitaux, les carrés musulmans (cimetières) ainsi que le contrôle de la viande halal.

L'islam et le christianisme se réfèrent tous deux à la tradition d'Abraham. Mais, malgré de réels points communs, il s'agit de deux démarches religieuses différentes. Pour éviter de faire des comparaisons faciles et superficielles avec la foi chrétienne, il importe de comprendre la démarche religieuse propre à l'Islam.

BIBLE ET CORAN

Le Coran est reçu par les musulmans comme la Parole de Dieu libérant l'homme des idoles anciennes ou modernes et le guidant sur le chemin du Bien. Si les chrétiens et les musulmans ont donc en commun le sens d'une révélation, ils divergent sur la nature de cette révélation.

- **Pour les chrétiens**, la parole de Dieu c'est une Personne: « **le Christ ressuscité** » qui envoie son Esprit dans le monde. L'Évangile, dans le Nouveau Testament, nous fait connaître le plus directement la personne de Jésus. Mais les autres livres de la Bible (Ancien Testament et Nouveau Testament) renvoient les chrétiens d'une façon ou d'une autre à Jésus-Christ « **Parole éternelle du Dieu vivant** ». Les auteurs de ces textes ont été inspirés par Dieu, mais c'est avec toute leur personnalité humaine qu'ils ont écrit. C'est avec leur langue, leurs connaissances et leur culture qu'ils expriment une parole venant de Dieu.

- **Selon la tradition musulmane**, la Parole révélée est « **le livre du Coran** » puisqu'il contient les décrets que Dieu a bien voulu révéler pour les hommes. On considère traditionnellement que le Coran, à l'encontre des textes bibliques, n'est en rien marqué par la personnalité de Mohammed. Il est un simple transmetteur de messages s'imposant à lui, écrits éternellement en « **Langue arabe claire** » et conservés auprès de Dieu sur la « **Table bien gardée** » (Coran 85\21 & 22).

Aussi il importe d'éviter les comparaisons trop rapides entre Bible et Coran non seulement parce que les traductions françaises ne peuvent donner qu'un sens approximatif des termes arabes mais aussi parce que la Bible ne joue pas dans le christianisme le même rôle que le Coran dans l'Islam.

LE MYSTÈRE DE DIEU

Il est souvent dit que chrétiens et musulmans nous avons le même Dieu. Cette affirmation se justifie à

condition de savoir qu'il s'agit de deux approches différentes de Dieu.

- **Dans la foi chrétienne**, Dieu amour se communique aux hommes par le "Verbe Incarné", le Fils. Ce qui est exprimé clairement par cette phrase de l'Évangile: « **qui m'a vu, a vu le Père** » (Jean 14/9). Plus on vit en union de cœur et d'esprit avec le Christ, plus on le connaît et plus on rentre dans une approche du Mystère de Dieu. Ce Mystère, pour les chrétiens, c'est l'insondable amour de Dieu allant jusqu'à l'Incarnation rédemptrice par laquelle Le Verbe de Dieu vient partager la condition humaine et propose aux hommes sa propre vie.

- **Dans l'islam**, l'affirmation monothéiste, en opposition à toutes les formes d'idolâtrie ancienne ou moderne, est la clef de voûte de l'islam "**Lui Dieu est Un, Dieu l'Impénétrable**"(Coran 112/1&2). L'accent est mis sur la toute puissance de Dieu et sa miséricorde bienveillante. La soumission totale et l'adoration sont dues à Dieu par les êtres humains. Il est l'Unique, l'Impénétrable. On ne peut dire de Lui que ce qu'il dit sur lui-même. Ce sont les «**Beaux Noms de Dieu**», livrés par le Coran ou la tradition islamique, qui peuvent évoquer cette magnificence de Dieu. Mais ces "Beaux Noms" ne permettent pas à l'homme de pénétrer le Mystère divin et de recevoir en partage la vie de Dieu.

L'HOMME ET SA DESTINÉE

Dans le christianisme comme dans l'Islam (Coran 15/29), il y a une affirmation radicale de la nature spirituelle de l'homme.

- **Selon la foi chrétienne**, l'homme est fait à l'image de Dieu on n'est pas chrétien par naissance. Pour le devenir, il faut se mettre à la suite du Christ et entrer dans l'Église par le baptême. C'est par la participation effective au Mystère Pascal de mort et de résurrection du Christ que l'on devient participant à la vie divine (Vatican II - L'Église dans le monde de ce temps - N°22 §5).

- **La tradition musulmane** considère qu'un pacte fut passé à l'origine entre Dieu et l'ensemble de l'humanité. Ainsi tout être humain est par nature musulman. Il est, de ce fait, appelé à se soumettre pleinement à Dieu. C'est pourquoi chacun devrait se reconnaître musulman en prenant connaissance du message coranique. Selon l'islam, les prophètes nombreux avant Muhammad, sont tous musulmans dans le sens où reconnaissant cette identité monothéiste inscrite en eux, ils ont été pleinement

soumis à Dieu. Ainsi le croyant sincère est appelé à prendre conscience que la véritable identité de tout homme, c'est l'islam. D'où la difficulté de concevoir que l'on puisse abandonner l'islam.

LA FAIBLESSE DES HOMMES EN FACE DES EXIGENCES DE LEUR VOCATION

Le christianisme et l'islam rappellent les difficultés rencontrées par les hommes pour vivre dans la fidélité à Dieu.

- Si **les chrétiens** se savent appelés à vivre l'Évangile, ils constatent la faiblesse humaine que la Bible mentionne dès son début : « *Voici que le péché se couche à la porte, mais toi, tu dois dominer sur lui* » (Genèse 4/7).
- **Les musulmans** ont conscience d'être faits pour la soumission au Créateur de toutes choses '*Sers Dieu comme si tu le voyais car si tu ne le vois pas, lui te voit*'. Cependant les êtres humains sont versatiles, et capables de répandre le sang (Coran 2/30). Aussi les hommes doivent lutter contre leurs mauvais instincts. C'est le combat essentiel pour Dieu, le grand « Jihâd ».

LA VIE MORALE ET SPIRITUELLE

Vie morale et vie spirituelle ont une très grande place dans le christianisme comme dans l'islam où une tradition mystique s'est développée jusqu'à nos jours.

- **Dans le christianisme**, l'amour est le critère absolu de l'agir humain : « Aimer Dieu avec toute sa force, son esprit et son cœur. Aimer son prochain comme soi-même ». L'Écriture et la Tradition sont les références nécessaires pour découvrir tout au long de sa vie ce qu'est concrètement la volonté de Dieu. Cette quête ne peut se faire que dans la mouvance de l'Esprit-Saint éclairant chaque homme de bonne volonté.
- **En islam**, il importe de se soumettre aux prescriptions de la loi écrite (**Chari'a**) qui est une interprétation du "Coran" et de la « Sunna » (Tradition musulmane). Elle concerne la morale sociale et individuelle ainsi que le culte rendu à Dieu, englobant ainsi avec précision l'ensemble de la vie humaine. Selon cette « Chari'a », les actes peuvent rentrer dans l'une ou l'autre de ces cinq catégories: obligatoires, recommandables mais non obligatoires, indifférents, défendus, blâmables mais non défendus. La définition de cette « Chari'a » par les juristes musulmans remonte au 9^{ème} siècle. Certains musulmans pensent que, dans sa formulation comme dans son contenu, cette définition de la « Chari'a » porte l'empreinte de son époque et a perpétué des normes de comportement d'un autre temps n'exprimant pas la volonté de Dieu pour les hommes

d'aujourd'hui. Aussi ils estiment que l'effort réalisé au 9^e siècle doit être reconduit à chaque époque. Au delà de la soumission à la Loi, de nombreux musulmans puisent dans le Coran et la tradition musulmane les nombreuses dimensions spirituelles qui s'y trouvent. Pour l'essentiel, il s'agit de prendre les moyens de vivre dans le rappel de la présence de Dieu et dans la proclamation de sa Seigneurie. Dieu est celui qui dirige les hommes par sa Parole. Il est le Tout Puissant et le Tout Miséricordieux.

LA VIE DANS L'AU-DELA

- **Dans la foi chrétienne**, tous ceux qui auront été fidèles à leur conscience au cours de leur vie terrestre seront appelés à participer à la vie divine dans le Christ ressuscité. Ils seront associés à la plénitude de Dieu pour l'Éternité. Le refus de Dieu sur terre entraînera la non participation à la vie divine dans l'au-delà.
- **Dans l'islam**, la soumission inconditionnelle aux décrets divins emmène l'homme sur la voie de l'équilibre et du paradis. Ce paradis est un lieu de délice et de paix où une certaine vision de Dieu est probable. Mais ce paradis, décrit en images familières pour le voyageur du désert, n'est en rien participation à la vie divine. Le refus de prendre en compte les décrets divins entraînera la réprobation et la privation de ce paradis.

LA RESPONSABILITE DE L'HOMME DANS LA SOCIETE

Bien que de façons différentes entre les deux traditions, l'homme est responsable de l'ensemble de la création et l'exigence de la justice est primordial de part et d'autre.

- **Le chrétien** se sait responsable du déploiement de la création. Il s'agit de travailler pour rendre ce monde, confié par Dieu à l'humanité, plus vivable et plus fraternel. C'est la vocation première de tout être humain.
- **Selon l'islam**, Dieu a confié aux hommes le soin de gérer le monde et de l'organiser dans tous les domaines (Coran 33/72). C'est pourquoi ils sont les lieutenants de Dieu sur terre pour y faire régner l'ordre voulu par Dieu selon les préceptes de l'Islam.

LE CULTE RENDU A DIEU

- Pour exprimer leur adoration, **les chrétiens** s'adressent à Dieu par la médiation de Jésus-Christ. Aussi, au cours de l'Eucharistie, on prie tourné vers l'autel, lieu où se signifie et se réalise cette méditation du Christ. L'expérience de la foi en Jésus-Christ a suscité dans les communautés chrétiennes le culte rendu à Dieu avec diverses expressions liturgiques selon les époques et les lieux. Ces rites

institués au cours des siècles sont susceptibles d'évolution.

• Tous les actes **du culte musulman**, essentiellement les "cinq Piliers de l'islam" sont adoration et soumission à Dieu. Le croyant s'acquitte ainsi de la dette qu'il doit à Dieu. A l'encontre de certaines pratiques populaires, il n'y a pas de médiations en Islam. Même lorsqu'il est en communauté, le musulman prie Dieu, seul et sans intermédiaire. Le "Coran" et la "Sunna"(Tradition islamique) ont fixé d'une manière intangible les rites religieux obligatoires qui doivent s'accomplir uniquement dans la langue sacré du "Coran", l'arabe.

DEUX DEMARCHES RELIGIEUSES SPECIFIQUES

• L'islam est le monothéisme du livre et de la soumission à Dieu

Selon la conception de l'islam, de par un pacte primordial conclut par Dieu avec l'humanité, les êtres humains sont par nature monothéistes selon la conception de l'Islam. Mohamed est le sceau des prophètes. Les messages divins qu'il a transmis constituent le texte coranique. Ces messages sont considérés comme ayant une portée universelle et définitive. Mais au cours de l'histoire antérieure, Dieu a envoyé, pour chaque peuple particulier, des prophètes qui ont proclamé, en substance, le même message monothéiste depuis les origines.

Dieu a donné aux hommes l'esprit et, par la révélation, le discernement et la connaissance afin qu'ils se soumettent à la loi de Dieu et s'acquittent de la louange qui lui est due. Dieu trace ainsi la voie aux hommes afin qu'ils réalisent sur terre la justice et l'équilibre comme Dieu le veut. Ils sont les "lieutenants" de Dieu. S'ils se sont conduits selon la volonté divine, ils connaîtront le bonheur du paradis.

• Le christianisme est le monothéisme de l'Alliance conclue avec Dieu dans le Mystère Pascal

Pour les chrétiens, le plus beau nom que l'on puisse donner à Dieu, c'est l'Amour. «*Dieu est Amour* » (I St.Jean 4/8). Dieu est amour pour l'Humanité (La création, l'incarnation, la rédemption). Mais Jésus a révélé aux hommes le «Père», le «Fils» et l'«Esprit». Dieu est Amour en lui-même. C'est le « Mystère de la Trinité » propre à la foi chrétienne. La conséquence de cet Amour de Dieu est l'Alliance qu'il conclut avec l'Humanité tout entière.

Les « Fils d'Abraham » ont eu conscience de l'Alliance conclut par Dieu avec eux. Dans les vicissitudes de leur histoire, ils n'ont pas toujours été fidèles à cette Alliance. Ils ont été appelés à en approfondir la signification. C'est Jésus qui révèle par l'« Événement pascal », le caractère universel de cette Alliance qui ne concerne pas seulement un

peuple particulier. Elle est pour tous les hommes. Le don de la terre n'était que le signe et l'annonce du véritable don : Le « Royaume » ouvert à tous les hommes de bonne volonté.

Au cours de l'Histoire du Salut, cette Alliance voulue par l'initiative divine se présente comme un dialogue entre Dieu et les hommes. Dieu va éclairer l'expérience des hommes et leur révéler ainsi le sens de leur vie et de leur agir. La révélation se fait à travers l'histoire de l'humanité et d'une certaine façon à travers l'histoire de chaque homme. Elle n'est pas transmise aux hommes dès le début de l'humanité. Elle se fait progressivement. Dieu accueille l'homme dans sa précarité, au sein de l'immense univers, pour l'inviter à rentrer peu à peu dans le Mystère Divin.

*

Musulmans et chrétiens ont bien des parentés dans leur foi. Ils ont en commun le monothéisme et le sens d'une révélation de Dieu aux hommes. Mais il importe de refuser les concordances hâtives. Il s'agit bien de deux démarches religieuses différentes même si certains personnages essentiels de la Bible (Adam et Eve, Noé, Abraham, Joseph, Moïse, David, Jean-Baptiste, Jésus et Marie) sont présents dans le Coran.

La différence fondamentale tient à la place de Jésus dans l'islam et dans le christianisme. Pour les chrétiens, Jésus est le propre Fils de Dieu venant partager la condition des hommes et leur proposer la vie de Dieu. Dans l'islam, Jésus n'est qu'un être humain bien qu'il soit le plus saint des prophètes (Le sceau de la Sainteté de Dieu). Il n'est pas mort sur la croix et il reviendra à la fin des temps. C'est pourquoi il ne peut y avoir place en Islam pour les notions d'Incarnation ou de Rédemption.

La première partie du texte de Vatican II sur l'islam, tout en reconnaissant des valeurs spirituelles, religieuses et morales dans l'islam, souligne que la personne de Jésus marque la différence fondamentale entre la doctrine chrétienne et celle de l'islam. *"L'Eglise regarde aussi avec estime les Musulmans qui adorent le Dieu un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa mère virginale Marie et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne."* (Vatican II - *Nostra aetate* n°3)

Carême et Ramadan sont des réalités différentes qui, pour l'essentiel, ne peuvent être comparées. Le Ramadan n'est pas le Carême des musulmans et le Carême n'est pas le Ramadan des Chrétiens.

DANS LA TRADITION CHRETIENNE : LE CAREME

Le mot **Carême** du latin *quadragesima* signifie **quarantaine** et désigne, dans la tradition chrétienne, les quarante jours de **préparation à la fête de Pâques**. Il s'inspire du temps que Jésus a passé au désert pour se préparer à sa mission. (Mt.4,2)

L'Eglise, suivant en cela la tradition biblique, insiste sur la nécessité d'allier au **jeûne**, ce temps de privation en vue du partage pour plus de justice, **l'aumône et la prière** comme moyens de se garder disponibles envers Dieu et les autres.

Si le Carême chrétien est jeûne et privations, aumône et prière, il n'est pas simple obéissance à une loi "*promulguée par Dieu dans sa sagesse*". Il est un temps de marche vers un objectif précis : **la montée vers Pâques**, la fête de la Résurrection. Se priver pour se rendre disponible envers Dieu, se dégager de ce qui encombre et aveugle pour aller vers le Père en suivant la route montrée par le Christ, c'est **vivre la Mort et la Résurrection du Christ**. Il y a dans ce mouvement une démarche personnelle de **conversion individuelle** (se tourner vers) et un mouvement collectif de l'ensemble des chrétiens en vue de **l'édification du Corps du Christ qui est l'Eglise**.

Il fut un temps où, au début du Carême, l'Eglise donnait des règles précises sur les modalités de la pénitence, du jeûne et de l'abstinence. Aujourd'hui, elle insiste d'abord sur le but et la signification de ce temps de préparation. Dans cet esprit, à part quelques règles concernant le jeûne et l'abstinence, elle laisse à chacun la **responsabilité du choix des privations** les mieux appropriées pour se libérer de ce qui fait obstacle à sa montée vers Pâques. En même temps elle engage à des actions individuelles et collectives de solidarité vis-à-vis de personnes ou de pays défavorisés. Il arrive que certains non chrétiens souhaitent s'associer à ces actions. Ce peut être un temps fort de rencontre, voire de dialogue interreligieux. Des lycées et collèges catholiques en font l'expérience.

Pour le Chrétien, **vivre ainsi le mystère de la Mort et de la Résurrection du Christ, c'est tendre à réaliser notre vocation de baptisés**.

DANS LA TRADITION MUSULMANE : LE JEUNE DU MOIS DE RAMADAN

Le **Ramadan** est le **9^e mois de l'année musulmane**, année lunaire comportant 11 ou 12 jours de moins que l'année solaire. Ceci explique le décalage régulier qui existe avec l'année solaire.

Le **jeûne rituel** du mois de Ramadan, quatrième pilier de l'islam, fut décrété deux ans après l'hégire. C'est au cours de ce mois que la tradition musulmane fixe la transmission du Coran à Muhammad par l'ange Gabriel. En joignant ce jeûne au rappel de la révélation coranique, l'islam se conforme à la tradition juive qui associe jeûne du Yom Kippour et le don des Dix Paroles.

Pour toute personne pubère, le jeûne du mois de Ramadan consiste à **s'abstenir de toute nourriture et boisson, de relations sexuelles et à ne pas fumer du lever au coucher du soleil**. Certains vont jusqu'à refuser de recevoir des piqûres, car, pensent-ils, tout ce qui rentre dans le corps rompt le jeûne. La moindre absorption de nourriture ou de liquide invalide la journée de jeûne et oblige à compenser avant le Ramadan suivant.

La validité du jeûne exige un état de **pureté légale**. Tout ce qui sort du corps le rend impur. D'où l'impossibilité pour les femmes de jeûner valablement à la période des règles ou de l'allaitement. Il en va de même pour ceux qui sont affectés de plaies suintantes ou d'écoulements. Ils ne sont pas dispensés de compenser avant le Ramadan suivant. Au cas où une situation prolongée l'empêcherait, on se rachète en faisant l'aumône ou en nourrissant un pauvre.

Au coucher du soleil, de préférence après avoir fait la prière rituelle correspondante, **on rompt le jeûne** par un repas léger. On y invite des amis, des voisins, des étrangers et surtout des pauvres.

Les nuits de Ramadan ont un aspect festif communautaire. Après le repas de la rupture du jeûne, la soirée va se prolonger : veillées en famille avec ses invités ou dans des lieux publics, visites... jusqu'à l'heure du coucher. On se lèvera tôt le matin pour pouvoir manger avant le lever du soleil.

La pratique extérieure du jeûne est une manifestation essentielle de son **appartenance à la 'Umma**. On est indulgent pour ceux qui rompent le jeûne avec discrétion. Par contre on fera preuve de sévérité pour tout manquement extérieur et public. Il faut éviter de faire scandale, car la cohésion de la communauté est une des conséquences et des objectifs du Ramadan. Appartenir à la 'Umma, est une chose. Avoir une attitude de foi et d'obéissance à Dieu, en est une autre.

Parmi les anniversaires de la vie du Prophète célébrés au cours du mois de Ramadan, **la 27e nuit** est le plus important. On y commémore la **Nuit du Destin**, nuit solennelle au cours de laquelle le Coran est descendu parmi les hommes. *"Elle est meilleure que mille mois"* et *"elle est un Salut jusqu'au lever de l'aurore"* Q.97,3.5. Dans certaines mosquées, des musulmans pieux veillent toute la nuit en se relayant pour réciter le Coran en entier.

Temps de partage, le mois de Ramadan l'est à double titre : Pendant la journée, celui qui possède partage le sort du pauvre en se privant. Pendant la nuit et lors de la fête de la rupture du jeûne, il doit veiller à ce que son voisin pauvre ait le nécessaire pour rompre le jeûne.

Si le jeûne du Ramadan est **obéissance à la Loi que Dieu a donnée** à l'humanité dans sa sagesse et un temps de partage, il est aussi un **moyen de purification**, de **lutte contre ses convoitises** et de

support dans l'effort spirituel. On se vide de soi-même pour se retrouver pauvre devant Dieu, approfondir sa foi et s'exercer à la patience. Celui qui jeûne est l'invité de Dieu qui, dans sa miséricorde, le sustente et lui pardonne ses fautes. C'est une occasion d'exprimer son bonheur de servir Dieu dans la communauté musulmane, **la 'Umma**.

Le Ramadan est l'occasion **d'affirmer son identité** : Identité simplement culturelle et sociale pour certains. Témoignage de son appartenance religieuse, attitude de foi, d'obéissance à Dieu, de partage et de réconciliation, pour les musulmans pieux.

La **réconciliation** est surtout manifestée le jour de la fête de la Rupture du jeûne : **l'Aïd el Fitr**, plus connue sous le nom d'Aïd es-seghir. Ce matin-là, on a pris soin de faire la grande ablution, de se parfumer et de s'habiller pour être agréable à Dieu et non pour se faire remarquer. On va ensuite à la mosquée pour une prière publique spéciale. Dans la journée, on se rend visite, on s'embrasse en se félicitant et en se donnant mutuellement le pardon. On verse aussi une **aumône** en nature ou en espèces **destinée aux pauvres**. Elle complète les obligations de ce mois sacré et permet à ces derniers de participer à la fête.

La permanence et la vitalité des religions non chrétiennes posent une question essentielle à la conscience chrétienne : que signifient elles au regard de la « Bonne Nouvelle » de l'Évangile ? En 1984, le Secrétariat pour les non chrétiens (devenu depuis le Conseil Pontifical pour le dialogue interreligieux) constatait : « *Les autres religions du monde continuent d'inspirer la vie de millions de leurs adhérents. Beaucoup d'entre elles passent par une période de renouveau* ».

Tout au long de l'histoire de l'Église, des hésitations se sont manifestées en ce qui concerne la place des non chrétiens dans l'économie du Salut. Mais si des comportements d'exclusion radicale existèrent, il y eut toujours des témoins de l'Évangile dans ce domaine. Saint François d'Assise rencontrant le Sultan Mâlik el Kâmil en est l'exemple le plus connu. Il est apparu inacceptable que les non chrétiens de bonne volonté soient exclus du salut. Ce qui a suscité une réflexion théologique souvent hésitante. Mais les nombreuses expériences de rencontre et de dialogue avec des croyants non chrétiens, vécues selon l'esprit de l'Évangile, ont amené l'Église à approfondir sa foi.

Les nombreux textes publiés par l'Église Catholique, à partir de Vatican II, sont d'abord le fruit de cette expérience vécue par des communautés chrétiennes confrontées à l'existence d'autres traditions religieuses. Ces documents contiennent, à des titres divers, d'importants éléments de réflexion sur le respect des autres religions et sur le dialogue à développer avec les croyants de ces religions. Ce sont d'abord des textes de l'Église universelle mais aussi des textes émanant de différentes conférences épiscopales. Des extraits ces textes particulièrement significatifs figurent sur cette fiche.

Le 28 octobre 1965 fut publié, durant le Concile Vatican II, la « **Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes** » (Nostra Aetate). La visée du Concile Vatican II fut d'abord pastorale. Son projet était de surmonter les oppositions et de promouvoir des attitudes de compréhension et d'amitié. Pour chaque tradition religieuse, on a cherché les points de rapprochement et d'entente. Les religions non chrétiennes sont reconnues en tant qu'entités de culture humaine naturellement bonne. Le Concile Vatican II ne parle jamais de « Révélation » à propos des autres religions. Mais il ouvre de prodigieuses perspectives en ce qui concerne l'action de l'Esprit chez les personnes non chrétiennes. Les développements post-conciliaires de la pensée de l'Église seront suscités par les nombreuses initiatives de chrétiens pour rencontrer les non chrétiens et dialoguer avec eux. On voit naître une théologie des religions non chrétiennes. On y parle de l'action de l'Esprit au sein même des religions non chrétiennes.

Dans la « *Lettre aux catholiques de France* », en 1996, les évêques de France rappelaient que le dialogue avec les non chrétiens n'est pas facultatif. En 1998, dans leur document « *Catholique et Musulmans, un chemin de rencontre et de dialogue* », la conférence des évêques de France souligne la nouveauté de la situation : les chrétiens ne rencontrent plus seulement des musulmans comme individus mais l'Islam avec ses organisations et la diversité de ses courants. Dans différents pays d'Europe, les Églises se sont exprimées clairement en ce sens. La « chartre œcuménique européenne » de 2001 souligne l'importance des relations avec l'Islam et les musulmans : Les chrétiens européens sont invités par ce document à aller à la rencontre des musulmans avec une attitude d'estime et à travailler avec eux à des objectifs communs.

CONCILE VATICAN II

DECLARATION « NOSTRA AETATE », 28 OCTOBRE 1965

« 3. L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa mère virgine, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. »

JEAN-PAUL II

DISCOURS AUX COMMUNAUTES DE L'ÉTAT DE KADUNA (NIGERIA) ET EN PARTICULIER A LA POPULATION MUSULMANE, 14 FEVRIER 1982

« 2. Nous tous, chrétiens et musulmans nous vivons sous le soleil du même Dieu miséricordieux. Nous croyons les uns et les autres en un seul Dieu, Créateur de l'homme. Nous adorons Dieu et professons une totale soumission à Lui. Donc, nous pouvons nous appeler au vrai sens des mots : frères et sœurs dans la foi au Dieu unique. »

JEAN-PAUL II
DISCOURS AUX JEUNES DU MAROC
CASABLANCA, 19 AOUT 1985

« 1. Je rencontre souvent des jeunes, en général des catholiques. C'est la première fois que je me trouve avec des jeunes musulmans. Chrétiens et musulmans, nous avons beaucoup de choses en commun, comme croyants et comme hommes. Nous vivons dans le même monde, marqué par de nombreux signes d'espérance, mais aussi par de multiples signes d'angoisse. Abraham est pour nous un même modèle de foi en Dieu, de soumission à sa volonté et de confiance en sa bonté. Nous croyons au même Dieu, le Dieu unique, le Dieu vivant, le Dieu qui crée les mondes et porte ses créatures à leur perfection. (...) »

10. L'homme est un être spirituel. Nous, croyants, nous savons que nous ne vivons pas dans un monde fermé. Nous croyons en Dieu. Nous sommes des adorateurs de Dieu. Nous sommes des chercheurs de Dieu. L'Eglise catholique regarde avec respect et reconnaît la qualité de votre démarche religieuse, la richesse de votre tradition spirituelle. Nous aussi, chrétiens, nous sommes fiers de notre tradition religieuse.

Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. (...) »

La loyauté exige que nous reconnaissions et respections nos différences. La plus fondamentale est évidemment le regard que nous portons sur la personne et l'œuvre de Jésus de Nazareth. Vous savez que, pour les chrétiens, ce Jésus les fait entrer dans une connaissance intime du mystère de Dieu et dans une communion filiale à ses dons, si bien qu'ils le reconnaissent et le proclament Seigneur et Sauveur.

Ce sont là des différences importantes, que nous pouvons accepter avec humilité et respect, dans la tolérance mutuelle ; il y a là un mystère sur lequel Dieu nous éclairera un jour, j'en suis certain.

Chrétiens et musulmans, nous nous sommes généralement mal compris, et quelquefois, dans le passé, nous nous sommes opposés et même épuisés en polémiques et en guerres. Je crois que Dieu nous invite, aujourd'hui, à *changer nos vieilles habitudes*.

Nous avons à nous respecter, et aussi à nous stimuler les uns les autres dans les œuvres de bien sur le chemin de Dieu. »

JEAN-PAUL II
DISCOURS A LA COMMUNAUTE MUSULMANE
GRANDE MOSQUEE OMEYYADE, DAMAS, 6 MAI 2001

§ 2. *Il est capital d'enseigner aux jeunes les chemins du respect et de la compréhension*

« Les Musulmans et les Chrétiens honorent pareillement leurs lieux de prière, oasis où ils rencontrent le Dieu Miséricordieux dans leur voyage vers la vie éternelle, et où ils rencontrent leurs frères et leurs sœurs en religion. Lorsque à l'occasion de mariages, de funérailles ou d'autres célébrations, Chrétiens et Musulmans demeurent dans un silence respectueux de la prière de l'autre, ils portent

témoignage de ce qui les unit, sans masquer ou nier ce qui les séparent.

C'est dans les mosquées ou les églises que les communautés musulmanes et chrétiennes ont façonné leur identité religieuse, c'est en leur sein que les jeunes reçoivent une part importante de leur éducation religieuse. Quel sens de l'identité insufflons-t-on chez les jeunes Chrétiens et chez les jeunes Musulmans dans nos églises et nos mosquées ? Je souhaite ardemment que les responsables religieux et les professeurs de religion, musulmans et chrétiens, présentent nos deux importantes communautés religieuses comme des communautés engagées dans un dialogue respectueux, et plus jamais comme des communautés en conflit. Il est capital d'enseigner aux jeunes les chemins du respect et de la compréhension, afin qu'ils ne soient pas conduits à faire un mauvais usage de la religion elle-même pour promouvoir ou pour justifier la haine et la violence. La violence détruit l'image du Créateur dans ses créatures, et elle ne devrait jamais être considérée comme le fruit de convictions religieuses. »

BENOIT XVI
DISCOURS AU PRESIDENT POUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES
ANKARA, 28 NOVEMBRE 2006

« Comme exemple de respect fraternel avec lequel chrétiens et musulmans peuvent travailler ensemble, j'aime citer les paroles adressées par le pape Grégoire VII, en 1076, à un prince musulman d'Afrique du Nord, qui avait agi avec grande bonté envers les chrétiens placés sous sa juridiction. Le pape Grégoire VII parlait d'une charité spéciale que les chrétiens et les musulmans se doivent réciproquement, puisque « nous croyons et confessons un seul Dieu, même si c'est de manière différente, chaque jour nous le louons et le vénérons comme Créateur des siècles et gouverneur de ce monde. » (PL 148, 451).

BENOIT XVI
COMMENTAIRE SUR SA VISITE EN TURQUIE
AUDIENCE GENERALE DU 6 DECEMBRE 2006

« Dans le domaine du dialogue interreligieux, la Divine Providence m'a donné d'accomplir, presque à la fin de mon voyage, un geste qui n'était pas prévu au début, et qui s'est révélé très significatif : la visite à la célèbre Mosquée bleue d'Istanbul. En m'arrêtant quelques minutes pour me recueillir en ce lieu de prière, je me suis adressé à l'unique Seigneur du ciel et de la terre, Père miséricordieux de l'humanité tout entière. Puissent tous les croyants se reconnaître comme ses créatures et rendre le témoignage d'une véritable fraternité ! »

BENOIT XVI
VISITE A LA MOSQUEE AL-HUSSEIN BIN-TALAL
AMMAN, 9 MAI 2009¹

Certains soutiennent même que la religion est nécessairement une cause de division dans notre monde ; et ils prétendent que moins d'attention est prêtée à la religion dans la sphère publique, mieux cela est. Certainement et malheureusement,

¹ Documentation catholique, n°2425, 7 juin 2009

l'existence de tensions et de divisions entre les membres des différentes traditions religieuses, ne peut être niée. Cependant, ne convient-il pas de reconnaître aussi que c'est souvent la manipulation idéologique de la religion, parfois à des fins politiques, qui est le véritable catalyseur des tensions et des divisions et, parfois même, des violences dans la société ? Face à cette situation, où les opposants à la religion cherchent non seulement à réduire sa voix au silence, mais à la remplacer par la leur, la nécessité pour les croyants d'être cohérents avec leurs principes et leurs croyances est ressentie toujours plus vivement. Musulmans et chrétiens, précisément à cause du poids de leur histoire commune si souvent marquée par les incompréhensions, doivent aujourd'hui s'efforcer d'être connus et reconnus comme des adorateurs de Dieu fidèles à la prière, fermement décidés à observer et à vivre les commandements du Très Haut, miséricordieux et compatissant, cohérents dans le témoignage qu'ils rendent à tout ce qui est vrai et bon, et toujours conscients de l'origine commune et de la dignité de toute personne humaine, qui se trouve au sommet du dessein créateur de Dieu à l'égard du monde et de l'histoire.

BENOIT XVI
DISCOURS SUR L'ESPLANADE DES MOSQUEES
JERUSALEM, MARDI 12 MAI 2009²

« Chers Amis Musulmans, As-salámu 'aláikum ! La paix soit avec vous !

(...) Le dôme du Rocher invite nos cœurs et nos esprits à réfléchir sur le mystère de la création et sur la foi d'Abraham. Ici, les chemins des trois grandes religions monothéistes du monde se rencontrent, nous rappelant ce qu'elles ont en commun. Chacune croit en un Dieu unique, créateur et régissant toute chose. Chacune reconnaît en Abraham un ancêtre, un homme de foi auquel Dieu accorda une bénédiction spéciale. Chacune a rassemblé de nombreux disciples tout au long des siècles et a inspiré un riche patrimoine spirituel, intellectuel et culturel.

Dans un monde tristement déchiré par les divisions, ce lieu sacré sert de stimulant et met aussi les hommes et les femmes de bonne volonté au défi de travailler afin que soient dépassés les malentendus et les conflits du passé et que soit ouvert le chemin d'un dialogue sincère destiné à construire un monde de justice et de paix pour les futures générations.

Puisque les enseignements des traditions religieuses concernent, en fin de compte, la réalité de Dieu, le sens de la vie et la destinée commune de l'humanité – c'est-à-dire, tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus précieux pour nous -, on peut être tenté ici de s'engager dans un tel dialogue avec crainte et doute quant aux possibilités de succès. Néanmoins, nous pouvons commencer par nous appuyer sur la foi au Dieu unique, source infinie de justice et de miséricorde, puisqu'en lui ces deux qualités existent dans une parfaite unité. Ceux qui croient en son nom ont le devoir de s'efforcer inlassablement d'être justes en imitant son pardon, car les deux qualités

² Documentation catholique, n° 2425 7 juin 2009.

sont orientées intrinsèquement vers la coexistence pacifique et harmonieuse de la famille humaine.

(...) Cela fait peser sur nous une grande responsabilité. Ceux qui honorent le Dieu Unique croient qu'il tiendra les êtres humains responsables de leurs actions. Les Chrétiens affirment que le don divin de la raison et de la liberté est à la base de ce devoir de répondre de ses actes. La raison ouvre l'esprit à la compréhension de la nature et de la destinée communes de la famille humaine, tandis que la liberté pousse les cœurs à accepter l'autre et à le servir dans la charité. L'amour indivisible pour le Dieu Unique et la charité envers le prochain deviennent ainsi le pivot autour duquel tout tourne. C'est pourquoi nous travaillons infatigablement pour préserver les cœurs humains de la haine, de la colère ou de la vengeance.

(...) Avec ces sentiments, je demande humblement au Tout-Puissant de vous apporter la paix et de bénir l'ensemble des populations bien-aimées de cette région. Puissions-nous nous efforcer de vivre dans un esprit d'harmonie et de coopération, rendant témoignage au Dieu Unique en servant généreusement les autres ! Merci. »

COMMISSION DOCTRINALE DES EVEQUES DE FRANCE
11 FEVRIER 2008³

Comment chrétiens et musulmans parlent-ils de Dieu ?

D'emblée, un aspect s'impose : christianisme et islam (auquel il faudrait ajouter le judaïsme) sont des religions monothéistes. Le credo chrétien commence par ces mots : « Je crois en un seul Dieu » et les musulmans déclarent : « Pas d'autre dieu que Dieu » (Allah). Le décret du concile Vatican II sur les religions non chrétiennes déclare « l'Eglise regarde avec estime les musulmans qui adorent le Dieu un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et qui a parlé aux hommes » (Nostra aetate n° 3).

1. Il convient d'emblée de préciser de quel point de vue nous parlons de Dieu. S'il s'agit de Dieu avec lequel la créature humaine est en relation par l'acte de foi, la prière, le désir d'accomplir sa volonté, de lui plaire et même de l'aimer (ce qui est vrai dans le courant mystique de l'islam), en tant qu'entité éternelle, créatrice, bienveillante ... christianisme et islam peuvent se reconnaître sans trop de difficulté. De même, une approche métaphysique révèle de nombreuses similitudes.

Mais une convergence aussi apparente, soulignée par le choix des qualificatifs que retient le Concile, ne peut pas laisser dans l'ombre des différences et même des oppositions radicales. La façon dont chrétiens et musulmans parlent de Dieu est très différente.

- L'islam insiste très fortement sur l'unicité de Dieu et ne peut pas accepter la révélation du christianisme portant sur le fait que Dieu est Père, Fils et Esprit. La notion de Trinité n'est pas comprise. Elle est refusée au nom du rejet du polythéisme. Le texte du Coran est généralement compris par la tradition musulmane pour estimer que les chrétiens ont altéré, voire

³ Documentation Catholique, n° 2404, 15 juin 2008.

falsifié les Ecritures bibliques pour leur faire affirmer la Trinité (Coran 4,171 ; 5,116).

- Non seulement, il ne peut pas y avoir plusieurs personnes en Dieu, mais encore il ne peut pas y avoir d'incarnation. Celle-ci, pour l'islam, est une atteinte à la transcendance de Dieu. En effet, l'islam estime que Dieu est très proche de l'être humain, mais également d'une nature totalement différente de lui. Les musulmans refusent « d'associer » toute créature à Dieu. Il n'est donc ni possible ni sérieux d'affirmer qu'un être puisse être vrai Dieu et vrai homme (Coran 3,59 ; 5,72 ; 43,59).

Il faut bien dire que l'impression qui émane d'une lecture du Coran par les chrétiens est que son information concernant le christianisme est très pauvre et bien souvent inexacte.

- Le Coran refuse la mort de Jésus sur la croix. En réalité, dit-il, la crucifixion de Jésus fut pour les témoins de la scène une apparence ou une illusion (certains commentateur parleront plus tard d'un sosie qui aurait été crucifié à la place de Jésus, que Dieu a élevé auprès de lui). De ce fait, il n'y a plus de salut qui vienne par le Christ Jésus (Coran 4,157-159). Celui-ci est seulement un grand prophète, né de la Vierge Marie, qui est venu apporter aux hommes l'Évangile, un message provenant réellement de Dieu, mais qui a été déformé par les chrétiens. Jésus est donc un simple homme.

Pour l'islam, Jésus étant prophète, subit normalement des épreuves, mais puisqu'il est vraiment un envoyé de Dieu, il ne peut connaître d'échec final.

- L'islam ignore toute médiation et rejette ce qui lui semble être un obstacle entre Dieu et les hommes alors que pour le christianisme le salut est donné par le Christ, le seul médiateur entre Dieu et les hommes.

- Pour l'islam comme pour le christianisme, Dieu parle aux hommes et il existe des Écritures saintes. Mais les conceptions de la révélation sont très différentes : le Coran est le fruit d'une dictée de Dieu à Mohammed, il est la parole de Dieu telle que Dieu lui-même l'exprime et la prononce. On ira jusqu'à dire que le Coran est éternel et incréé. Mais cette position majoritaire est, aujourd'hui, l'objet de débats parmi les savants et croyants musulmans. Certains, parmi eux, n'hésitent pas à parler d'interprétation du Coran. Pour les chrétiens, c'est Dieu qui a inspiré les auteurs bibliques qui ont rédigé les livres de la Bible en se servant des mots et des formes littéraires de leur temps.

- Pour les musulmans, les affirmations du Coran ont l'autorité de la Parole de Dieu. De ce fait, le dialogue dogmatique est rendu bien difficile sur ces questions essentielles. Sans ignorer ces différences fondamentales, il faut noter que le dialogue est possible sur d'autres domaines de la foi, comme la prière, la vie morale, la création, le sens de l'homme...

2. Il convient d'approfondir cette question en relevant avec soin des points d'appui pour un vrai dialogue. Vatican II a cette phrase : « Le dessein de salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans qui professent avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous

le Dieu unique, miséricordieux, futur juge des hommes au dernier jour » (*Lumen gentium* n° 16).

Cette phrase du Concile utilise l'expression « adorent avec nous », ce qui montre une relation réelle entre les croyants tournés ensemble vers le Dieu Créateur. Les points communs sont soulignés également dans cette citation lorsqu'elle indique un certain nombre de caractéristiques dans lesquelles chrétiens et musulmans peuvent se retrouver.

Notre perception du mystère de Dieu n'est pas la même. Pour les chrétiens, l'incarnation du Fils de Dieu a transformé les choses : « Dieu, personne ne l'a jamais vu, le Fils Unique qui est tourné vers le sein du Père, nous l'a fait connaître » (Jean 1,18).

Le dialogue théologique portant sur Dieu se construit dans un climat dans lequel on se livre personnellement dans son intimité. Il demande de la sympathie entre les interlocuteurs. Mais il exige en même temps une réelle clarté de l'identité de la foi chrétienne. Ce que le Christ nous a fait connaître de Dieu est d'une exceptionnelle richesse : contempler la Trinité et en parler, c'est montrer comment elle est la source de notre vie spirituelle et de notre manière de nous comporter.

Il est bon de renvoyer à l'allocution du Pape Jean-Paul II à Casablanca pour de jeunes musulmans, le 19 août 1985 (voir *DC* 1985, pp. 942-946). En voici quelques extraits : « Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. Les uns et les autres, nous croyons en un Dieu, le Dieu unique, qui est toute justice et miséricorde ; nous croyons à l'importance de la prière, du jeûne et de l'aumône, de la pénitence et du pardon ; nous croyons que Dieu nous sera un juge miséricordieux à la fin des temps et nous espérons qu'après la résurrection, il sera satisfait de nous et nous savons que nous serons satisfaits de lui. La loyauté exige aussi que nous reconnaissons et respectons nos différences. La plus fondamentale est évidemment le regard que nous portons sur la personne et l'œuvre de Jésus de Nazareth. Vous savez que, pour les chrétiens, ce Jésus les fait entrer dans une connaissance intime du mystère de Dieu et dans une communion filiale à ses dons, si bien qu'ils le reconnaissent et le proclament Seigneur et Sauveur. Ce sont là des différences importantes, que nous pouvons accepter avec humilité et respect, dans la tolérance mutuelle ; il y a là un mystère sur lequel Dieu nous éclairera un jour, j'en suis certain » (p. 945).

Enfin, dans son récent voyage apostolique en Turquie, le Pape Benoît XVI a déclaré aux responsables des affaires religieuses du pays : « Le Pape Grégoire VII parlait de la charité spéciale que se doivent réciproquement les chrétiens et les musulmans puisque « nous croyons et nous confessons un seul Dieu, même si nous le faisons de manières diverses, chaque jour le louant et le vénérant comme créateur des siècles et souverain de ce monde » (*Patr. Latine*, 148, 451 – cf. *D.C.* 2007 p. 12).

† Pierre-Marie CARRÉ
Président de la Commission doctrinale

L'Église catholique en dialogue avec l'Islam

Information 16 bis

Dans le concile Vatican II

- « Constitution dogmatique sur l'Eglise » (*Lumen Gentium*)
- « Constitution sur l'Eglise dans le monde de ce temps » (*Gaudium et Spes*)
- « Le décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise » (*Ad Gentes*)
- « Déclaration sur les relations avec les religions non-chrétiennes » (*Nostra Aetate*)
- « La déclaration sur la liberté religieuse » (*Dignitatis humanae*).

Quelques écrits des papes contemporains

- Paul VI « L'Eglise aujourd'hui » (*Ecclesiam suam*), 1964
- Paul VI, Exhortation apostolique, « L'Annonce de l'Evangile » (*Evangelii Nuntiandi*), 1975
- Jean-Paul II, « Le Rédempteur de l'Homme » (*Redemptor hominis*), 1979
- Jean Paul II, « L'Esprit Saint dans la vie de l'Eglise » (*Dominum et vivificantem*), 1986
- Jean Paul II « La Mission du Christ Rédempteur » (*Redemptoris Missio*), 1990

Plusieurs discours de Paul VI et de Jean-Paul II

- Rassemblés dans « Le dialogue interreligieux dans l'enseignement officiel de l'Eglise », éd de Solesmes, 2006, 1650 p.

Documents du Conseil Pontifical pour le dialogue interreligieux (ex-Secrétariat pour les non-chrétiens)

- « Attitude de l'Eglise Catholique devant les croyants des autres religions », 1984
- « Dialogue et Annonce », 1991

Document de la commission théologique internationale

- « Le christianisme et les religions » - 1996. Documentation catholique, n°2157, 6 avril 1997

Documents de conférences épiscopales

- Conférences épiscopales de l'Inde « Orientations pour le dialogue interreligieux », 1977
- Conférence épiscopale du Nord de l'Afrique, « Le sens de nos rencontres », 1979
- Conférence épiscopale du Sri Lanka « Les appels au dialogue avec les non chrétiens », 1982
- Conférence des évêques de France, « Catholiques et Musulmans, un chemin de rencontre et de dialogue », 1998

Document du Conseil pour les relations interreligieuses des Evêques de France

- « Le Dialogue Interreligieux, Fondements et objectifs ». Documents Episcopat, n° 4 / 2009

Quelques numéros de la Documentation catholique

- « Religions et cultures entre conflits et dialogue », n°2279, 3 novembre 2002.
- « Benoît XVI renforce le dialogue avec l'islam », n°2371, 7 janvier 2007.
- « Une parole commune entre musulmans et chrétiens », Appel de 138 lettrés musulmans, n°2394, 20 janvier 2008
- « L'Eglise poursuit et encourage le dialogue », après le forum catholique-musulman à Rome, n°2414, 21 décembre 2008
- Pèlerinage du Pape Benoît XVI en Jordanie, Israël et dans les Territoires palestiniens, n°2425, 7 juin 2009
- « Dialogue islamo-chrétien, Encourager le respect et la compréhension mutuels », où va le dialogue islamo-chrétien en Europe ? n°2450, 18 juillet 2010

Quelques numéros de « Chemins de Dialogue »

Revue de l'ISTR de Marseille

- N° 20, L'Eglise et les religions, septembre 2002
- N° 28, Penser la foi dans l'Esprit d'Assise, décembre 2006

Ces numéros rassemblent les principaux textes du magistère sur ce sujet.

MUSULMANS EN ECOLE CATHOLIQUE

Dossier Situations - Introduction

Après la première série de fiches intitulée « Information », le Secrétariat général de l'Enseignement catholique a ouvert un deuxième chantier, certes plus complexe mais nécessaire sur les situations rencontrées dans les établissements accueillant un nombre significatif d'élèves musulmans.

La méthode

- Après un recensement des situations problématiques, chacune d'entre elles a été travaillée par l'équipe. Par « situations problématiques », il faut entendre toutes les situations qui posent question, directement ou après une prise de recul, et pas seulement les situations conflictuelles.
- Pour chaque fiche, un plan à quatre temps a été adopté
 1. Description de la situation
 2. Problématisation (analyse, formulation précise de la question)
 3. Éclairage
 4. Lignes de conduite, points d'attention
- Au cours du travail, il est apparu que les situations pouvaient relever en fait de trois catégories. Elles ont donc été regroupées en trois dossiers :
 1. Les situations à forte composante sociale et culturelle : Dossier A
 2. Les situations touchant à l'articulation entre pratique religieuse des musulmans et vie de l'établissement catholique : Dossier B
 3. Les situations touchant à l'articulation entre activités pastorales de l'établissement et participation des élèves musulmans : Dossier C.

Objectif et esprit de ce dossier Situations

- L'objectif est bien d'élaborer des fiches sur les pratiques pour aider les établissements dans le discernement et les décisions à prendre.

Le regroupement par dossier présente l'intérêt – compte tenu de la complexité des situations – d'agrèger plusieurs situations et ainsi d'affiner la réflexion sur l'impact des divers paramètres et de développer une problématique d'ensemble. L'intention est en effet d'aboutir à des unités de sens plus qu'à un système question-réponse qui serait non pertinent, voire nuisible, dans un tel domaine.

- Il nous apparaît que les deux composantes essentielles pour vivre positivement ces relations interreligieuses et interculturelles sont :
 - une connaissance des composantes culturelles et religieuses de l'univers des membres de la communauté éducative
 - une attitude résolument positive capable de faire évoluer notre vision des situations et les réponses que nous sommes amenés à apporter.

Enseignements de la démarche

Quelques points d'attention peuvent être retenus :

- Il importe de distinguer dans l'analyse des situations et dans nos réflexions différentes composantes :
 - Quelle est la nature première du problème : interreligieux ? interculturel ? sachant qu'en France, on confond volontiers maghrébins et musulmans, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays.
 - Quel est le niveau concerné : primaire ? collège ? lycée ?
 - Quand il y a conflit, s'agit-il d'une difficulté avec un adulte ou avec un élève ? et quand c'est avec un jeune, d'une réaction d'adolescent ou d'une marque d'intégrisme ?
- S'agissant du dossier *Élèves*, il importe de souligner qu'au-delà d'un « vivre ensemble », il convient ici d'accomplir la mission éducative qui nous est confiée. Il s'agit non pas tant de se satisfaire d'une situation « sans problème » que de voir la pertinence éducative des options prises ou des habitudes de l'établissement. D'où l'interrogation sur l'expression « maintenant cela se passe bien ». Qu'est-ce que cela signifie ? Quels sont alors les critères d'évaluation ?
- Sur la dimension éducative, deux principes ont été annoncés :
 - « *Allier fermeté éducative et bienveillance* »
 - « *Un individu ne peut contraindre un groupe* »
- De nombreux chefs d'établissement soulignent que les parents musulmans qui inscrivent leur enfant dans un établissement catholique d'enseignement espèrent trouver en face d'eux et en face de leur enfant d'autres croyants. D'où l'importance d'être soi-même, avec son identité, fidèle au projet éducatif de l'établissement ; ce qui est une manière de respecter l'autre.

Le groupe de travail

L'équipe d'élaboration de ces fiches était constituée :

• de chefs d'établissement

Jocelyne BARTOLI (Marseille, 13), Christine COURTOT (Aix, 13), Fabienne DEMARQUE (Lille, 59), Maria DENYSENKO (Roubaix, 59), Bruno DIMPRES (Grande-Synthe, 59), Gilbert GIRIEU (Paris, 75), Patricia PICHONNAT (Paris, 75), Monique et Louis VENTRIN (Animatrice en pastorale et Chef d'établissement, Montpellier, 34. Membres de l'ADDEC)

• de personnes intervenants dans l'animation institutionnelle

Jean-Yves BEROUD (DDEC), Fulgence KONÉ (SGEC, Mission Éducation à l'universel), Marie-Alice SARRAZIN (DDEC), Thierry VAN HOLDERBEKE (DDEC)

• de personnes apportant leur expertise dans le domaine

Colette HAMZA (enseignante en islamologie à l'ISTR de Marseille, déléguée du diocèse de Marseille pour les relations avec l'Islam), Elisabeth JOBERT (Animatrice en pastorale scolaire, Service national pour les relations avec l'Islam), Mouna MOHAMMED CHERIF (Islamologue, service national de la pastorale de la Fondation d'Auteuil), Christophe ROUCOU (Directeur du Service national pour les relations avec l'Islam, Conférence des évêques de France)

• Animation du groupe

Pierre ROBITAILLE (SGEC, Mission Animation pastorale)

BIBLIOGRAPHIE

Établie par le SRI en novembre 2009

Le Coran, traduit par Denise Masson, édition Gallimard soit Folio (2 vol.) soit Pléiade

Des outils

- DUMORTIER B. *Atlas des Religions*, Autrement/La Vie, 2002
- DUPONT Anne Laure *Atlas de l'islam dans le monde*, Autrement, 2005
- LE MONDE DES RELIGIONS *20 clés pour comprendre l'Islam*, Hors série n°4, février 2007, réédité

De petits livres denses et essentiels

- CUYPERS M. & GOBILLOT G. *Le Coran*, Ed. Cavalier bleu, 2007
- MICHEL Roger *L'Islam, petit guide pour comprendre la religion musulmane*, Ed. Peuple libre, Valence, 2008, 150p.
- MICHEL Roger *Peut-on dialoguer avec l'islam ? Faut-il en avoir peur ?* Ed. Peuple Libre, 2009, 150p.
- REEBER Michel *L'Islam*, Les Editions Milan, 2005 (2° éd)
- REEBER Michel *Le Coran*, Les Editions Milan, 2002

Des livres de référence

- AMIR-MOEZI M. Ali (dir.) *Dictionnaire du Coran*, Robert Laffont, 2007, 981 p.
- ARKOUN Mohammed (dir.) *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen-Âge à nos jours*, Albin Michel, 2006, 1217 p.
- BENZINE Rachid *Les nouveaux penseurs de l'islam*, Albin Michel, 2004
- BABÈS Leïla OUBROU Tareq *Loi d'Allah, loi des hommes*, Albin Michel, 2002.
- FREGOSI Franck *Penser l'islam dans la laïcité*, Fayard, 2008, 496p.
- GODARD B. et TAUSSIG S. *Les musulmans en France*, Robert Laffont, 2007, 454p.

A propos des jeunes

- BABÈS Leïla *L'Islam positif, la religion des jeunes musulmans en France*, Editions de l'Atelier, 1997.
- KAPKO Nathalie *L'Islam, un recours pour les jeunes ?* Presses de Sciences Po, 2007, 194 p.
- SAAD Elie *Entre les deux rives*, Ed. Amalthée, Paris, 2008, 277 p.

Réflexions chrétiennes à propos de l'islam et des relations chrétiens/musulmans

- BRUNIN Jean-Luc *L'Islam*, Ed. de l'Atelier, coll. Tout simplement, 2003
- CASPAR Robert *Pour un regard chrétien sur l'islam*, Bayard, rééd. 2006
- PLOUX Jean-Marie *Le dialogue change-t-il la foi ?* Ed. de l'Atelier, rééd. 2007
- VAN NISPEN Christian *Chrétiens et musulmans, frères devant Dieu ?* L'Atelier, 2004.

RÉCAPITULATIF DES FICHES

Dossier A. Interculturel & interreligieux

- A.1 Relation à une femme en situation d'autorité
- A.2 Relation des familles à l'école
- A.3 Rencontre avec un parent d'élève
- A.4 Nomination de nouveaux titulaires

Dossier B. Pratique de l'Islam & établissement scolaire

- B.1 Scolarité et fêtes religieuses
- B.2 EPS et Ramadan
- B.3 Nourriture et cantine
- B.4 Salle de prière pour les élèves musulmans

Dossier C. Identité chrétienne & élèves musulmans

- C.1 Célébrer la fête patronale avec tous ?
- C.2 Célébration dans des circonstances exceptionnelles
- C.3 Célébration des temps liturgiques
- C.4 Le « Caté » pour tous
- C.5 Signes chrétiens dans l'école

Dossier D. Adultes musulmans en établissement catholique

Ce dossier est en cours d'élaboration. Parution prévue pour décembre 2010.

Ces situations sont celles qui sont apparues dans le groupe de travail. Ces treize cas de figure ne prétendent pas être exhaustifs. Si vous rencontrez dans l'exercice de votre profession d'autres situations significativement différentes de celles-ci, merci de nous les faire parvenir :

situations@ec-ressources.fr

Ce dossier « Situations » a été présenté au Comité national de l'Enseignement catholique (CNEC) lors de sa réunion du Vendredi 9 juillet 2010. Il a été « accueilli favorablement tant pour sa pertinence que pour la qualité du travail accompli ».

INTERCULTUREL & INTERRELIGIEUX

PROBLÉMATIQUE

Les établissements catholiques d'enseignement accueillent des enfants, des jeunes et des familles de culture et de religions différentes, étant « *ouvert à tous les élèves par choix pastoral et de plus, pour les établissements sous contrat, par obligation légale* » comme le précise le Statut de l'Enseignement catholique.

Le texte sur l'*Annonce explicite de l'Évangile* complète en ajoutant : « *La loi de 1959 en effet oblige à l'accueil de tous. La loi rejoint ici un effort qu'a toujours fait l'école catholique pour accueillir le plus largement possible. L'Église et l'enseignement catholique ne vivent pas cette obligation comme une contrainte, mais comme une chance. Ainsi l'école catholique a toujours été un lieu où l'Église peut s'ouvrir à la diversité des enfants, des jeunes et des familles d'aujourd'hui et ainsi rencontrer le monde contemporain dans ses réussites, ses questionnements et ses difficultés.* »

Cette ouverture donne lieu à diverses situations rencontrées au sein des établissements catholiques d'enseignement, situations à prendre en compte et à vivre sans fusion, ni clivage. Difficile équilibre que doit aider à maintenir un projet éducatif auquel chacun est invité à adhérer.

Il est évident que la rencontre interculturelle et interreligieuse se heurte à différents préjugés, images, peur et méconnaissances de l'autre. Il apparaît indispensable de développer la connaissance des référents culturels et religieux, notamment en ce qui concerne le domaine relationnel, la responsabilité parentale, la relation à l'autorité, la relation homme/femme, la place de la femme....

Enfin, il convient de souligner :

- qu'à l'intérieur de l'Islam, les référents religieux et culturels diffèrent sensiblement selon les écoles de pensée juridico-théologiques et les différents courants (sunnisme, shiisme, modernisme, fondamentalisme...)
- qu'il nous faut dans ces situations essayer de démêler ce qui est religieux de ce qui est culturel, ou de ce qui est lié à l'âge – en particulier à l'adolescence.

FICHES DE CE DOSSIER

Dossier A. Interculturel/interreligieux

- A.1 Relation à une femme en situation d'autorité
- A.2 Relation des familles à l'école
- A.3 Rencontre avec un parent d'élève
- A.4 Nomination de nouveaux titulaires

DOCUMENTATION

- *Musulmans en Ecole catholique*, fiches Information :
 - Information 4 Ce que des musulmans nous disent d'eux-mêmes
 - Information 6 Les étapes de la vie musulmane dans la tradition maghrébine (extraits en annexe de ce dossier)
 - Information 8 La place traditionnelle de la femme dans une société musulmane (extraits en annexe)
 - Information 11 Tendances de l'islam. Évolutions modernes.
- *Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement*. Cnec, 3 juillet 2009. Publication : septembre 2009. (extraits en annexe).
- *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n° 111 (en annexe).
- *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, article 2 (en annexe).

POUR ALLER PLUS LOIN

• **FORMATIONS**

1. par les instituts missionnés de l'enseignement catholique pour la formation des enseignants (Isfec) et des chefs d'établissement
2. par les Instituts de Science et de Théologie des Religions (Marseille, Paris, Toulouse)
3. par les facultés de théologie des instituts catholiques (Angers, Lille, Lyon) et à Paris : Faculté Notre-Dame et Facultés jésuites de Paris (Centre Sèvres)
4. par le S.R.I. (Service national pour les Relations avec l'Islam).

• **INFORMATION**

- Les fiches INFORMATION « Musulmans en Ecole catholique » :
<http://vivreensemble.ec-ressources.fr>
- Le site du S.R.I. : <http://www.le-sri.com>

• **BIBLIOGRAPHIE**

- ABRIC Jean-Claude, *Les représentations sociales*, PUF Sociologie d'aujourd'hui, 2003
- ABRIC Jean-Claude, *Pratiques sociales et représentations*, PUF Psychologie sociale, 2001
- MAALOUF Amin, *Les Identités meurtrières*, Le Livre de poche, 2001.
- MICHALON Clair, *Différences culturelles mode d'emploi*, éd. Sépia, 2000.
- MICHALON Clair, *Histoire de différences, différence d'histoires*, éd. Sépia, 2002.

RELATION A UNE FEMME EN SITUATION D'AUTORITÉ

SITUATION

Un lycée professionnel qui compte environ deux tiers d'élèves musulmans. Le jour de la rentrée, les garçons ne répondent pas à l'appel de leur nom lorsque la nouvelle directrice, qui succède à un directeur, fait l'appel des classes.

Par contre, les élèves répondent à leur professeur principal qui est un homme.

Constat

- Les élèves n'ayant pas répondu à l'appel sont de jeunes français issus de l'immigration représentant la 2^o ou 3^o génération.
- D'autres élèves primo-arrivants ont répondu à l'appel, garçons et filles confondus.

PROBLÉMATIQUE

Dans cette situation, on peut voir :

- un déni de l'autorité d'une femme qui est la directrice.
- une réaction identitaire dans un environnement marqué par un courant intégriste.
- une réaction d'adolescents.

Comment se situer face à la contestation de l'autorité d'une femme par de jeunes musulmans ?

ÉCLAIRAGE

- Le Coran et la Tradition (Hadiths) : d'un point de vue religieux il y a égalité de l'homme et de la femme. Dans la majorité des pays musulmans dont sont originaires les familles des élèves, une conception patriarcale de la famille domine : il y a prééminence de l'homme sur la femme. Cf fiche n°8 de la série *Information*.
- La législation française, la Déclaration universelle des droits de l'Homme affirment l'égalité de l'homme et de la femme.
- Les textes de l'Église également. cf. Compendium de la doctrine sociale de l'Église, n° 111.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Ne pas réagir sur le champ mais organiser rapidement une réflexion avec l'équipe éducative (enseignants et personnel éducatif).
- Ne pas opposer les « rebelles » et les autres élèves
- Ne pas mélanger islam et réaction d'adolescents, identitaire, culturelle et religieuse.

- Faire intervenir des médiations :
 - un musulman : en priorité un enseignant ou personnel d'éducation de l'établissement, sinon un responsable de mosquée ou d'association.
 - un expert, par exemple le responsable diocésain pour les relations avec l'islam.
- Se servir des programmes scolaires, organiser des visites de lieux de cultes différents.

DOCUMENTATION

Voir extraits en annexe de ce dossier

- Musulmans en Ecole catholique. Fiche Information n°8
- Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, n°111.
- Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 2

RELATION DES FAMILLES A L'ECOLE

SITUATION

Un grand père algérien se présente à l'école primaire et pré-inscrit son petit-fils. Le moment venu, le père se présente pour rencontrer la direction et inscrire son enfant. Voyant qu'il a à faire à une directrice, il repart avec son enfant. C'est finalement la mère qui viendra faire l'inscription de l'enfant. Par la suite, c'est la mère qui suivra la scolarité de son enfant tout au long du primaire.

PROBLÉMATIQUE

Suivant les générations, les références ne sont pas identiques.

- Importance de l'intégration et du maintien dans un milieu qui transmet des valeurs et nourrit la vie spirituelle pour le grand-père : Il recherche une école où son petit-fils entendra parler de Dieu.
- Importance des marqueurs identitaires pour le père : il recherche une école, un milieu éducatif où l'autorité est exercée par un homme.
- Importance de la langue française par l'un ou l'autre des parents.

Dans le rapport à l'école ce sont ces éléments culturels qui jouent, en particulier dans les contacts administratifs et les actes officiels, comme l'inscription, le conseil de discipline,... Ils sont en général assurés par le père, à défaut par le grand père et par délégation par le frère aîné, sauf quand cette coutume entre en conflit avec une autre, comme dans le cas ici du primaire.

Comment gérer ce rapport des familles musulmanes avec l'École ? Jusqu'à où généraliser ?

ÉCLAIRAGE

Se rapporter aux fiches 6 et 8 de la série *Informations* :

- fiche n°6, *Les étapes de la vie dans la tradition maghrébine*
 - chap 2, *Petite enfance jusqu'à vers 7 ans*
 - chap 4, *Adolescence et préparation au mariage*
- fiche n°8, *Place traditionnelle de la femme en société musulmane*
 - *D'un point de vue strictement religieux*
 - *D'un point de vue social et familial, 2ème paragraphe.*

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Le comportement de l'établissement doit tenir compte de l'origine des familles et de la génération qui s'adresse à lui. Cependant, il y a lieu de se garder d'en faire une généralisation hâtive. Il y a des approches différentes de l'Islam.
- Il est important également de ne pas interpréter systématiquement ce type de problème relationnel comme lié au genre. Il peut s'agir :
 - d'une simple répartition des rôles au sein de la famille, en fonction de l'âge des enfants. L'éducation jusqu'à 6-7 ans qui relève de la responsabilité de la mère, « c'est elle qui éduque », ensuite le relais est pris par le père pour l'exercice de l'autorité surtout par rapport aux jeunes garçons.
 - d'une difficulté de maîtrise du français qui amène le père à envoyer la mère ou le frère aîné.

RENCONTRE AVEC UN PARENT D'ÉLÈVE

SITUATION

Dans une école primaire, suite à un problème de violence (une chaise lancée dans la classe) des enseignants (un homme et une femme) convoquent le père d'un élève musulman.

Au cours de l'entretien, lorsque l'enseignante s'exprime, le parent se détourne. A l'inverse, quant l'enseignant lui parle, le père de l'enfant entre dans l'échange.

PROBLÉMATIQUE

A première vue on peut penser que l'enseignante ressent du mépris dans l'attitude du père, mais cela peut également s'interpréter comme une expression de pudeur ou comme un manque de confiance de sa part.

Quoiqu'il en soit un certain nombre de questions peuvent être posées :

- Quel impact a l'attitude du parent sur l'enseignante. Quelle en est son interprétation ? Qu'est-ce que l'enseignante fait de son ressenti ?
- Quelle répercussion la réaction de l'enseignante a-t-elle sur l'ensemble de l'équipe éducative ?
- Quelles solutions pour le problème posé par l'attitude de l'élève ? Quelle posture éducative de l'enseignante ?

ÉCLAIRAGE

- La connaissance de la culture de la famille (ici la relation avec la femme occidentale) favorise la compréhension de l'attitude du parent.
- L'attitude du père n'est pas forcément un manque de respect ; au contraire ne pas regarder une femme qui parle et ne pas lui répondre fait partie du respect et des « bonnes manières » dans certains milieux.
- La tierce personne (ici l'enseignant) est importante pour donner la possibilité d'un dialogue.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Attitude de mépris vis-à-vis de l'enseignante : expression de la pudeur ? manque de confiance du père ? habitude culturelle ?
- Favoriser le dialogue entre l'enseignant et le parent pour comprendre l'attitude et rester en relation dans le souci de l'accompagnement de l'enfant. Ainsi chacun ne s'enferme pas dans son ressenti.
- Éviter les clichés, les interprétations. Créer un climat de confiance pour permettre la relation.

Fiche A.4

NOMINATION DE NOUVEAUX TITULAIRES DANS LES ECOLES ACCUEILLANT UNE MAJORITE D'ENFANTS MUSULMANS.

SITUATION

Quelques temps avant leur nomination dans un établissement primaire, les sortants d'un institut de formation pédagogique partagent leurs craintes quant au futur lieu d'exercice. Seront-ils affectés là où il y a un accueil massif d'enfants de confession musulmane ?

Si c'est le cas, beaucoup de jeunes professionnels appréhendent le dialogue avec les parents.

PROBLÉMATIQUE

- Qui véhicule cette représentation ? Qu'est-ce qui l'entretient ?
- Y a-t-il des événements qui marquent cette réalité ? et comment ?
- Comment donner une image positive de ces écoles ?

ÉCLAIRAGE

Dans le champ de la psychologie sociale, l'ensemble de ce qui concerne le champ des représentations sociales, opinions, préjugés et stéréotypes.

Par exemple dans les « classiques » :

- ANZIEU D. et MARTIN J-Y., *La dynamique des groupes restreints*, PUF
- MAISONNEUVE Jean, *Introduction à la psychosociologie*, PUF le psychologue.
- MAISONNEUVE Jean, *La psychologie sociale*, PUF Que sais-je n°458.

Plus récemment : cf. les livres de ABRIC Jean-Claude, cités en page 2 de ce dossier.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Donner à la communauté éducative l'occasion de témoigner du bonheur de travailler dans ces lieux sans occulter pour autant les difficultés.
- Donner des repères pour mieux connaître la culture et la religion musulmanes.
- Faire évoluer les représentations. La formation des professeurs des écoles doit prendre en compte l'importance de la connaissance de l'Islam. L'analyse de la pratique au retour des stages effectués dans des écoles qui accueillent une majorité d'enfants de confession musulmane doit favoriser la construction de repères solides partagés avec tous.
- Favoriser des temps de rencontres entre enseignants et parents pour mieux se connaître.

ANNONCE EXPLICITE DE L'ÉVANGILE DANS LES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT

1.2. Une société multiculturelle et plurireligieuse, un contexte très diversifié pour nos établissements

L'augmentation des échanges de toute nature, et le développement des migrations de population déstabilisent les références communément admises. La sécularisation fait que beaucoup de nos contemporains vivent en dehors de toute appartenance religieuse. Les établissements catholiques d'enseignement accueillent des enfants et des jeunes d'origine, de culture et de religion différentes. Les établissements doivent, dans leur projet, accueillir l'interculturalité. Ce contexte renouvelé est à prendre en compte dans l'annonce explicite de l'Évangile.

Le christianisme, en effet, accueille positivement les rencontres et le brassage qui ouvrent à l'universel. Le christianisme a toujours été attentif à l'universalité de la raison humaine, capable de connaître le vrai. L'Église, dès son origine, a été désireuse de la rencontre de cultures diverses à qui proposer la Bonne Nouvelle : « *Là, il n'est plus question de Grec ou de Juif, de circoncision ou d'incirconcision, de Barbare, de Scythe, d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ qui est tout et en tout.* » (Épître aux Colossiens, 3,11)

La proximité, dans une même société, de diverses traditions religieuses ne doit donc pas conduire à un « *repli identitaire* », mais plutôt inviter au dialogue, dans la mouvance du Concile Vatican II. Il s'agit bien d'ouvrir ce dialogue respectueux, qui n'empêche pas l'affirmation sereine de son identité et l'annonce de l'Évangile, d'autant que le christianisme a toujours été attentif à l'universalité de la raison humaine, capable de connaître le vrai.

MUSULMANS EN ÉCOLE CATHOLIQUE

Extrait de la fiche Informations n°6

2. Petite enfance jusque vers 7 ans

Enfant éduqué par sa mère (même après répudiation). On apprend à l'enfant ce qui se fait ou ne se fait pas. Ces règles élémentaires sont souvent mélangées à des coutumes et des rites plus ou moins magiques.

Il y a peu d'interdits. Jamais d'interdit surtout pour les garçons. Dans les milieux traditionnels il y a parfois peu de règle de régularité pour le sommeil, les repas. C'est la mère qui a la charge de l'éducation à cette époque de la vie. Dans les milieux traditionnels, les enfants vivent beaucoup dans le monde des femmes. Ils sont servis après les hommes avec les femmes de la famille. Les enfants comptent beaucoup. Habituellement ils sont aimés et choyés. Ils sont importants dans la famille et signes de bénédiction. Très mélangés à la vie des adultes, ils sont souvent témoins de leurs propos.

4. Adolescence et préparation au mariage

Traditionnellement, le respect des parents est de règle dans le monde musulman. Lors de l'adolescence, ce respect demande que le jeune sache toujours s'effacer devant son père. On ne fume pas devant son père, on ne se trouve pas avec son père en public, on ne prend pas la parole devant son père.

Si ces règles traditionnelles marquent encore les familles, les comportements évoluent nécessairement dans la société française. Pour des raisons liées à l'histoire de leur émigration, le père ne jouit pas toujours du même prestige que dans la société traditionnelle musulmane.

Le garçon

Il jouit de beaucoup de liberté et sort librement même assez jeune. Cependant une prise de conscience importante s'est fait jour en France. Dans les pays d'origine, au moins dans le cadre villageois, un contrôle se faisait par la communauté locale. Mais dans le cadre urbain et en France tout particulièrement la réalité est devenue tout autre. Ce contrôle communautaire n'existe plus. Aussi certains parents en en prenant conscience ont exercé davantage de rigueur dans l'éducation des garçons.

Il y a un rôle important des frères, surtout de l'aîné, pour exercer leur autorité sur vis-à-vis de leurs sœurs.

La fille

Par pudeur ou par manque d'instruction de la mère, la fille n'a pas toujours l'information nécessaire sur les changements qui se passent dans son corps, ce qui provoque souvent de l'angoisse. La peur de voir une fille perdre sa virginité est une crainte générale dans les familles. Il faut à tout prix préserver la vertu de la jeune fille [...]

Les réactions du père et aussi des frères restent souvent dominantes. Tout dépend de l'attitude du chef de famille. La rigueur de certains d'entre eux est habituellement liée au refus d'une société permissive et à la honte ressentie si une de leur fille se conduit mal [...]

Extrait de la fiche Informations n°8

D'un point de vue strictement religieux

Le Coran met sur un pied d'égalité l'homme et la femme. L'un et l'autre sont soumis aux obligations religieuses qu'impose la Loi coranique à tout musulman. Ils en retireront les mêmes avantages spirituels maintenant et dans la vie future. Ainsi à la sourate 33, verset 35 : Ceux et celles qui sont soumis à Dieu, les croyants et les croyantes, les hommes et les femmes pieux... les hommes et les femmes qui invoquent le nom de Dieu, voilà ceux et celles pour qui Dieu a préparé un pardon et une récompense sans limites"...

D'un point de vue social et familial

L'islam prend naissance au 7^e siècle dans une société de type patriarcal. Actuellement, la plupart des sociétés musulmanes sont restées attachées à cette forme de société où hommes et femmes ne sont pas à égalité. C'est ainsi qu'il est dit dans le Coran : "Les hommes ont autorité sur les femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci et parce que les hommes emploient leurs biens pour les dépenses de leurs femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises..." (4,34).

La famille patriarcale vit autour de l'ancien ou chef de famille dont le rôle est de garantir la cohésion et les intérêts du groupe, d'en assurer l'existence et le fonctionnement. Il veille à la sauvegarde, l'accroissement et la transmission de ses biens qui se fait par la descendance masculine. De là vient la prépondérance donnée aux garçons face aux filles qui, elles, seront plus tard appelées à rejoindre des familles étrangères.

COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Article n°111

L'homme et la femme ont la même dignité et sont d'égale valeur, non seulement parce que tous deux, dans leur diversité, sont l'image de Dieu, mais plus profondément encore parce que le dynamisme de réciprocité qui anime le nous du couple humain est image de Dieu. Dans le rapport de communion réciproque, l'homme et la femme se réalisent profondément eux-mêmes, en se situant en tant que personnes à travers le don sincère de soi.²¹³ Leur pacte d'union est présenté dans l'Écriture Sainte comme une image du Pacte de Dieu avec les hommes (cf. Os 1-3; Is 54; Ep 5, 21-33) et, en même temps, comme un service en faveur de la vie. De fait, le couple humain peut participer à la créativité de Dieu: « Dieu les bénit et leur dit: "Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre" » (Gn 1, 28).

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

PRATIQUE DE L'ISLAM & ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

PROBLÉMATIQUE

Le projet de l'enseignement catholique souligne l'importance apportée à l'accueil de tous. Dans ce souci d'ouverture, un établissement catholique d'enseignement peut rencontrer des situations difficiles dans lesquelles s'expriment des revendications fortes d'un élève quant à son appartenance à une culture et à une religion différentes.

Le christianisme comme l'islam ont des pratiques et des rites. Comment répondre aux exigences imposées par une autre religion dans le contexte de nos établissements ?

Derrière les revendications peuvent se cacher la peur d'être incompris et rejeté.

Notre travail pour ce dossier a porté sur la nécessaire compréhension réciproque par une meilleure connaissance de la culture de l'autre. Il propose des références théoriques pour favoriser l'attitude la plus juste possible dans des situations parfois délicates où se disent ces revendications.

Tenir ensemble disciplines enseignées et références religieuses

La présentation de certaines situations montre la complexité de tenir ensemble la participation de l'élève aux disciplines enseignées et ses références religieuses. Face à ces difficultés, il faut s'appuyer sur les textes en vigueur, comme le *Code de l'éducation* français qui insiste sur l'aspect obligatoire des disciplines enseignées

L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans. Article L131-1 du Code de l'éducation.

L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article 10 de la loi du 10 juillet 1989 susvisée consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement ; elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers. Article 3-5 du décret du 30 août 1985 modifié (art. 1 du décret du 18 février 1991).

Dans certains cas, il serait bon de faire appel à la compétence et la parole d'une autorité religieuse. Celle-ci permettra de faire évoluer toute crispation vers l'accueil, la compréhension et la sérénité face aux exigences demandées par les lois et les rites religieux dans le respect de la mission de l'établissement catholique d'enseignement.

Connaître l'islam pour mieux se comprendre

Des situations rencontrées indiquent la méconnaissance de la véritable signification de certains termes utilisés dans la pratique de l'islam. Il convient de donner le sens exact à ces mots entendus.

Une question se pose dans le contexte où la famille exprime une pratique religieuse forte. Par exemple, le fait d'accepter de servir un repas dit « hallal » favorise-t-il

l'intégration de cette famille ou au contraire ne stigmatise-t-il pas sur une différence ici d'ordre alimentaire ?

Une connaissance des pratiques musulmanes permet un meilleur ajustement entre l'équipe éducative, les élèves et les familles. Le dialogue engagé entre l'école et la famille doit favoriser l'accueil et le respect et cela réciproquement.

Vivre en croyant musulman dans un établissement catholique

Les familles musulmanes ont dû signifier leur accord au projet éducatif de l'établissement lors de l'inscription. Beaucoup sont d'ailleurs prêtes à adapter leur pratique religieuse au contexte particulier. La jurisprudence musulmane les encourage en prévoyant ces situations et les adaptations nécessaires.

De son côté l'établissement, sans renoncer à son projet éducatif, doit tenir compte de ce qui est possible de mettre en place face à la diversité de ses élèves.

FICHES DE CE DOSSIER

Dossier B. Pratique de l'islam & établissement scolaire

- B.1 Scolarité et fêtes religieuses musulmanes
- B.2 EPS et ramadan
- B.3 Nourriture et cantine
- B.4 Salle de prière pour les élèves musulmans

DOCUMENTATION

- *Musulmans en Ecole catholique*, Les fiches Information, de 1 à 15 :
 - Information 1 L'essentiel de la religion musulmane
 - Information 2 Vocabulaire islamique élémentaire
 - Information 3 Fêtes et évènements en Islam
 - Information 4 Ce que les musulmans nous disent d'eux-mêmes
 - Information 5 Conception musulmane de la Bible et du Coran
 - Information 6 Les étapes de la vie dans la tradition maghrébine
 - Information 7 Maladie, mort et résurrection. Conception musulmane
 - Information 8 Place traditionnelle de la femme en société musulmane
 - Information 9 Le voile islamique. Données traditionnelles
 - Information 10 Les musulmans et les autres religions
 - Information 11 Tendances de l'Islam. Évolutions modernes
 - Information 12 Le musulman en terre non musulmane
 - Information 13 L'Islam en France
 - Information 14 Islam et Christianisme. Deux démarches religieuses spécifiques
 - Information 15 Carême et Ramadan

Fiches téléchargeables à l'adresse suivante : <http://vivreensemble.ec-ressources.fr>

- Voir aussi l'ensemble des ouvrages indiqués en bibliographie du document introductif

SCOLARITÉ ET FÊTES RELIGIEUSES MUSULMANES

SITUATION

Dans un collège de centre-ville (12 classes) qui intègre progressivement des musulmans venant de la périphérie de la ville et également des élèves en difficulté scolaire (avec des problèmes comportementaux), on remarque de nombreuses absences des élèves musulmans au moment de l'Aïd.

Certains professeurs manifestent de la compréhension, une majorité tolère le fait, mais un certain nombre demandent néanmoins une sanction via le responsable de vie scolaire et le carnet de vie scolaire. Quelques uns vont jusqu'à mettre des contrôles ce jour-là.

Le responsable de vie scolaire ne met pas de sanction dans la mesure où les parents donnent un motif sur le carnet de correspondance, argumentant qu'il n'y a pas à juger le motif donné par les parents.

Cela entraîne une tension en salle des professeurs. Certains éprouvent un sentiment d'injustice par rapport au contrôle non fait par les absents.

PROBLÉMATIQUE

L'absence de ligne claire pendant l'événement donne le sentiment d'arbitraire. Cela accroît le manque de cohérence de l'établissement.

Jusqu'où un établissement catholique d'enseignement peut-il, doit-il intégrer dans son fonctionnement les rites religieux des autres religions ? Faut-il les intégrer ou les tolérer ? Les prévoir ou remédier aux situations qui se présentent ?

ÉCLAIRAGE

Se rapporter à la fiche 3 de la série *Information* : « Fêtes et événements de l'islam »

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Il importe de se rappeler que le choix des familles musulmanes pour l'Enseignement catholique est souvent lié au fait qu'on parlera de religion à leurs enfants et que ceux-ci seront respectés en tant que musulmans.
- Se référer au règlement. Il appartient au chef d'établissement de vérifier le règlement sur ce point et de le modifier si nécessaire afin de signifier précisément l'autorisation ou non de l'absence d'un élève pour motifs religieux.
- Une parole nette désignant la ligne de conduite collective doit être assurée par le chef d'établissement et tous ceux qui se sentent responsables de la vie de l'établissement.

- Pour établir la règle, bien distinguer entre les grands évènements religieux, ici l'Aïd, et l'ensemble des fêtes religieuses des grandes religions ; prendre en compte la proportion d'élèves concernés. Cette règle doit être annoncée aux familles dès l'inscription.
- Favoriser une communication de vérité : être ferme, mais éviter d'être rigide pour que les familles ne soient pas obligées de mentir pour obtenir ce qu'elles veulent.
- Profiter des fêtes religieuses pour mieux comprendre le sens du fait religieux et rentrer dans un partage festif.
- L'enseignement et les mesures disciplinaires pour absences doivent être en conformité avec la règle arrêtée.

E.P.S. ET RAMADAN

SITUATION

Un groupe d'élèves en classe de terminale refuse d'aller à la piscine pendant le Ramadan, au motif qu'ils risquent d'avaler de l'eau. Or les activités sportives donnent pourtant lieu à une évaluation comptant pour l'obtention du Bac.

Les parents de ces élèves demandent donc une dispense d'activités sportives invoquant une raison d'ordre médical.

PROBLÉMATIQUE

Il faut distinguer :

- La volonté de changer une organisation et une programmation des rythmes scolaires (activités et dispositifs d'évaluation)
- La nécessaire attention à l'élève observant le Ramadan de la part de l'enseignant.
- La manière dont des adolescents utilisent des arguments religieux pour éviter de faire du sport ou pour marquer leur identité.

Peut-on changer une organisation et une programmation d'activités prévues par l'établissement et figurant dans le référentiel de l'Education nationale pour des raisons religieuses : ici, le Ramadan ?

ÉCLAIRAGE

- Tous les écoles juridiques musulmanes s'accordent à regarder l'intention : l'acte est-il volontaire ou accidentel. Dans le cas présent, avaler de l'eau ne casse pas le jeûne.
- Le principe de l'assiduité scolaire pour les élèves en établissement scolaire public ou privé rappelé dans la circulaire n°2004-054 du 23 mars 2004, 1.1 :

*En toute hypothèse, l'accent doit être mis auprès des parents sur l'importance de la **fréquentation de chaque heure de cours** pour assurer la régularité des apprentissages et contribuer à la réussite scolaire. Ce rappel du sens de l'école et du rôle de l'assiduité peut être effectué à l'occasion de la signature par les familles du règlement intérieur.*

Voir également les textes officiels sur la question en annexe.

- Se rapporter à la fiche 15 de la série *Information* : « Carême et Ramadan »

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Etre clair et référer sa prise de position au projet de l'établissement.
- Rappeler l'obligation d'assiduité pour tous les cours dans la circulaire du ministère de l'éducation et le règlement de l'école.

- Etre dans une relation qui concilie fermeté et bienveillance avec les élèves comme avec les familles. Faire appel à leur bon sens.
- Manifester la cohésion de l'équipe éducative autour du chef d'établissement. Chaque membre de l'équipe doit pouvoir compter sur ses collègues et la direction.
- Si les élèves persistent dans leur attitude, faire intervenir une compétence musulmane.

NOURRITURE ET CANTINE

SITUATION

Dans un internat, des familles de confession musulmane demandent un régime alimentaire (*Halâl*) pour leur enfant pensionnaire.

PROBLÉMATIQUE

La mise en place d'un régime spécial, type *halâl*, entraîne, de façon concrète, des conséquences pratiques :

- L'achat de la nourriture *halâl* est onéreux.
- Pour les cuisiniers et les personnels de service, la préparation d'un menu *halâl* entraîne un dispositif particulier : à savoir une séparation stricte des aliments *halâl*, pour ne pas risquer le mélange avec les repas habituels
- Un vrai risque de complication des relations entre les jeunes qui pratiquent les rites et ceux qui ne les pratiquent pas.

Dans quelle mesure faut-il respecter le rite alimentaire au nom du respect de la religion de l'élève en tenant compte du caractère propre de l'établissement catholique d'enseignement ?

ÉCLAIRAGE

- Définition et travail étymologique sur le terme « *Halâl* » qui n'est pas simplement un "permis" alimentaire, par opposition avec un "interdit" - *haram* -, au sens strict du terme mais aussi un concept juridique bien plus large et non spécifique à l'alimentation.

La viande *Halal* désigne une viande permise parce que saignée et tuée avec une invocation religieuse. Aujourd'hui, certains courants étendent la notion de halal à toute sorte de nourriture.

- Nécessité d'une référence à la jurisprudence musulmane : Par exemple, les premières générations d'immigration musulmanes suivaient une pratique relative à un avis juridique (issu de la jurisprudence musulmane : le *fiqh*) qui permettait de manger la même nourriture que les "gens du livre"¹ à l'exception du porc.

Toute nourriture bonne et pure vous est désormais permise. La nourriture de ceux qui ont reçu les Ecritures est aussi licite pour vous, de même que la vôtre l'est pour eux (Coran, Al-Maida, 5 ; 5).

¹ Expression du Coran qui désigne les musulmans, les juifs et les chrétiens. Néanmoins, les chrétiens ne se reconnaissent pas dans cette expression, ils sont « gens du Verbe » car ils croient au Christ, Parole vivante de Dieu faite chair et qui se rend présent dans l'Eucharistie.

On précisera que cet avis juridique reste valable pour les étudiants musulmans qui suivent leurs études dans des pays non musulmans.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

Chacun doit se sentir accueilli dans son identité religieuse au nom des valeurs de l'Évangile. Néanmoins, les établissements catholiques d'enseignement ne peuvent pas répondre à toutes les revendications.

Lorsqu'un établissement choisit d'adapter sa restauration à un régime particulier, il doit être conscient que :

- l'Islam permet à tous les musulmans de s'adapter à toutes les sociétés.
- Le caractère propre de l'établissement catholique d'enseignement ne doit pas se soumettre au nombre majoritaire d'élèves musulmans qu'elle accueille, tout en les respectant. Autrement dit, il n'est absolument pas recommandé de substituer des repas halal aux repas habituels. Si c'est le choix qu'ont fait certains établissements catholiques, à l'heure actuelle, pour simplifier les relations et éviter les conflits, rappelons que cette situation ne favorise pas du tout l'ouverture de ces élèves et concourt même à leur enfermement dans leur propre système culturel et religieux. Dans ce cas, l'école ne les prépare pas à vivre dans la diversité et à l'intégration dans une société plurielle.

Cette position n'est pas contradictoire avec des aménagements alimentaires qui peuvent même apparaître souhaitables dans certaines circonstances.

En termes de principe :

- Avoir une règle claire et explicite dès l'inscription
- Éviter les solutions du tout ou rien.

SALLE DE PRIÈRE POUR LES ÉLÈVES MUSULMANS

SITUATION

Des lycéens musulmans prient régulièrement dans la cour. Un jour de pluie, la directrice leur propose une salle. Ce lieu devient la salle de prière où les élèves invitent parfois des personnes extérieures à l'établissement. La directrice ne peut plus disposer de cette salle pour d'autres activités.

PROBLÉMATIQUE

- Doit-on proposer ou accepter de mettre à disposition une salle de prière musulmane?
- Doit-on accepter que des personnes extérieures viennent prier avec les élèves ? Quelle responsabilité du chef d'établissement est engagée s'il y a un problème ?

ÉCLAIRAGE

- Fiche *Information* n°1 *L'essentiel de la foi musulmane*
- En cas de difficulté, il est possible de regrouper les cinq prières quotidiennes selon le hadith rapporté par Ibn Abbas :
Je dis : Il a été confirmé d'après Ibn Abbas, [qu'une fois] le messenger d'Allah à Médine avait regroupé la prière du Dhor avec celle de l'Assr, et celle du Maghreb avec celle de l'Icha, sachant qu'il n'y avait aucune peur, ni pluie.
- Voir en annexe les cinq prières quotidiennes.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Les musulmans peuvent prier en tout lieu sauf quatre endroits précis: hammams, sanitaires, cimetières, étables. De plus, il faut savoir qu'il leur est possible de regrouper les 5 prières quotidiennes.
- Répondre à la demande de pratiquants musulmans exige
 - Une prise de recul : Il ne faut pas réagir sur le champ mais organiser une réflexion avec toute la communauté éducative. Ceci peut faire l'objet d'une rencontre du conseil d'établissement.
 - Un rapprochement d'une autorité religieuse musulmane pour faire vérifier certains fondements.
- Proposer une salle de prière pour les musulmans peut entraîner des dérives et devenir une situation irréversible.

- Si l'établissement catholique d'enseignement autorise la mise à disposition d'une salle de prière pour les musulmans, il convient de bien encadrer la mise à disposition en posant des règles claires.
 - Lignes de conduite dans la salle
 - Horaires d'accessibilité de la salle et jours
- Actuellement, face aux influences radicales, mieux vaut répondre négativement à toute demande pour éviter une source de conflit.

La situation particulière de l'internat

Cette question est à considérer de manière spécifique : Comment un jeune peut-il pratiquer sa religion s'il est en internat ?

- Dans ce cas, la mise à disposition d'une salle doit être davantage réfléchie. Cette salle doit être mise à disposition sous l'appellation : « salle polyvalente ». Elle ne doit en aucun cas être exclusivement réservée à la prière musulmane. D'autres croyants peuvent y venir prier, d'autres personnes peuvent venir y faire silence. Cette salle peut aussi accueillir au cours de l'année différentes manifestations qui marquent la vie de l'établissement : fête, groupes de discussion, repas partage...
- Dans ce cas, le chef d'établissement peut faire appel au délégué pour les relations avec l'Islam des diocèses.

Fiches « Musulmans en école catholique »

Extrait de la fiche Information n°1

Les cinq piliers

La Prière rituelle qu'on doit faire cinq fois par jour après s'être purifié en faisant des ablutions. Elle comporte des rites précis dont le non respect peut invalider la prière.

Extrait de la fiche Information n°2

Les fêtes rituelles.

1) 'Aïd el fitr ou 'Aïd es-seghir

C'est la fête de la rupture du jeûne. Elle se célèbre le premier jour du mois de « Shawwal » qui suit le mois de Ramadan. Après avoir pris soin de faire la grande ablution, de se parfumer et de s'habiller de manière festive pour être agréable à Dieu "qui aime la beauté", on se réunit à la mosquée pour une prière supplémentaire. On verse une aumône pour les pauvres qui pourront ainsi participer à la fête. On se réconcilie entre croyants et on se salue en se donnant mutuellement le pardon.

2) 'Aïd el adha ou 'Aïd el kebir

La Fête du Sacrifice, rappel du Sacrifice d'Abraham, est le rite qui clôt le pèlerinage à la Mekke. C'est la grande fête de l'islam. Elle est célébrée le 10e jour du dernier mois de l'année dans tout le monde musulman en même temps qu'à la Mekke. Chaque famille ou groupe de familles sacrifie "au nom de Dieu" un agneau qui sera mangé en communion avec ceux qui sont partis en pèlerinage et avec les musulmans du monde entier. Les enfants qui participent au rite sacrificiel entendront le récit de l'histoire d'Abraham telle que l'a transmise la tradition islamique.

Extraits de la fiche Information n°15

Le Jeûne du mois de Ramadan

Le Ramadan est le 9e mois de l'année musulmane, année lunaire comportant 11 ou 12 jours de moins que l'année solaire. Ceci explique le décalage régulier qui existe avec l'année solaire...

Pour toute personne pubère, le jeûne du mois de Ramadan consiste à s'abstenir de toute nourriture et boisson, de relations sexuelles et à ne pas fumer du lever au coucher du soleil. Certains vont jusqu'à refuser de recevoir des piqûres, car, pensent-ils, tout ce qui rentre dans le corps rompt le jeûne. La moindre absorption de nourriture ou de liquide invalide la journée de jeûne et oblige à compenser avant le Ramadan suivant...

Au coucher du soleil, de préférence après avoir fait la prière rituelle correspondante, on rompt le jeûne par un repas léger. On y invite des amis, des voisins, des étrangers et surtout des pauvres...

Parmi les anniversaires de la vie du Prophète célébrés au cours du mois de Ramadan, la 27e nuit est le plus important. On y commémore la Nuit du Destin, nuit solennelle au cours de laquelle le Coran est descendu parmi les hommes...

Le Ramadan est l'occasion d'affirmer son identité : Identité simplement culturelle et sociale pour certains. Témoignage de son appartenance religieuse, attitude de foi, d'obéissance à Dieu, de partage et de réconciliation, pour les musulmans pieux.

La réconciliation est surtout manifestée le jour de la fête de la Rupture du jeûne : l'*Aid el Fitr*, plus connue sous le nom d'*Aid es-seghir*...

Les cinq prières quotidiennes

Extrait de l'article « Prière islamique » in Wikipédia

Chaque prière est constituée de 2, 3 ou 4 *rakat*, c'est à dire de plusieurs "cycles". Chacun de ces cycles est constitué d'invocation, de la récitation d'une ou de plusieurs sourates, le tout dans des positions bien spécifiques : station debout, incliné, prosternation, à genoux. Les cinq prières journalières obligatoires pour les musulmans :

La prière de *as-soubh*, prière de l'aube, composée de deux *rakat*. Son temps commence à l'apparition de l'aube véritable (*al-fajrou s-sadiq*) qui est une lueur blanche transversale à l'horizon est, et il finit au lever du soleil. Elle se fait à voix haute.

La prière de *adh-dhouhr*, la prière de la mi-journée, lorsque le soleil se trouve à son zénith. Elle est composée de quatre *rakat*. Son temps commence lorsque le soleil s'écarte du milieu du ciel vers le couchant et finit lorsque l'ombre d'une chose quelconque atteint une longueur égale à celle de la chose elle-même plus la longueur de l'ombre qu'elle avait au moment du zénith. On entend par « chose quelconque » un bâton, par exemple, planté verticalement sur un sol plat. L'ombre au zénith, c'est l'ombre de cette chose lorsque le soleil est au milieu du ciel. Si quelqu'un est debout dans un endroit ensoleillé et que le soleil est au milieu du ciel, on observe qu'il a une ombre. Cette ombre est l'ombre au zénith. Lorsque le soleil dévie vers l'ouest, on observe que son ombre s'allonge et tourne vers le levant. C'est là le signe que le temps de *adh-dhouhr* a commencé. Elle se fait à voix basse.

La prière de *al-'asr*, la prière de la mi-après-midi, composée de quatre *rakat*. Son temps commence à la fin du temps de *adh-dhouhr* et dure jusqu'au coucher du soleil. Donc lorsque la longueur de l'ombre d'une chose quelconque devient égale à la longueur de cette chose plus la longueur de son ombre au zénith, le temps de *al-asr* commence et celui de *adh-dhouhr* finit. Elle se fait à voix basse.

La prière de *al-maghrîb*, la prière du coucher du soleil, composée de trois *rakat*. Son temps commence après le coucher du soleil c'est-à-dire après la disparition de la totalité du disque solaire, et il finit à la disparition de la lueur rouge. La lueur rouge est la rougeur apparaissant du côté du couchant après le coucher du soleil. Elle se fait deux *rakat* à voix haute, puis une *rakah* à voix basse.

La prière de *al-'icha*, la prière de la nuit, composée de quatre *rakat*. Son temps commence à la disparition de la lueur rouge et finit à l'apparition de l'aube. Elle se fait deux *rakat* à voix haute, puis deux autres à voix basse.

L'unicité de Dieu est le socle fondamental de l'islam

Entretien de Tareq Oubrou², recteur et imam de la Mosquée de Bordeaux

L'unicité de Dieu constitue le socle fondamental de la religion musulmane. Elle s'enracine dans le cycle de la révélation divine qui a notamment donné la Torah à Moïse. « Il n'engendre pas, il n'est pas engendré », précise l'une des plus importantes sourates du Coran, la sourate 112 appelée « de la pureté ». Unique et parfait, Dieu est éminemment transcendant. Il ne se révèle pas, ne se présente pas lui-même aux yeux des hommes. Il n'a pas besoin de s'incarner, de se sacrifier pour montrer son amour. Le fait que nous existons, qu'il nous a donné sa Parole suffit à prouver le don gratuit de Son amour.

Mais Dieu est aussi un Dieu présent, agissant, qui se révèle en communiquant sa Parole et en transmettant son vouloir par les Prophètes jusqu'au dernier d'entre eux, Mohammed, inaugurant alors la maturité de l'homme. Il parle, communique, se manifeste de manière indirecte, à travers des signes créés : l'univers, où le croyant contemple la grandeur du Créateur de toutes choses ; la raison, qui lui permet de mener une quête intellectuelle et spéculative, de chercher la vérité et d'avancer dans la connaissance de Dieu ; et la vie intérieure de chaque être humain qui, créé à l'image de Dieu et singulier, fait l'expérience, à partir de son unicité, de l'unicité divine, tout en prenant conscience de son imperfection.

Dieu a 99 noms

Dieu communique aussi par le Coran qui, par opposition, est le signe incréé, Livre par lequel il a rendu accessible sa Parole aux hommes et leur a indiqué la voie du salut. L'unicité et la transcendance de Dieu sont soulignées de multiples manières dans le Coran, qui lui attribue des qualités mettant en valeur son absolue perfection. Il est le « Tout-Puissant », le « Sage », le « Clément », le « Bienfaiseur », le « Très Saint », le « Connaisseur » ...

Selon un hadith, Dieu a 99 noms, qu'il ne détaille pas tout en promettant le salut à celui qui parviendra à les découvrir. Des hadiths dont l'authenticité n'a pas été reconnue par la tradition musulmane précisent ces noms. Mais un hadith rapporte aussi une parole du Prophète s'adressant à Dieu : « Je te demande par tous les noms que tu as révélés dans ton Livre, par tous ceux que tu as révélés à tes Saints et par ceux que tu as gardés pour toi-même... »

Pour la tradition musulmane, cela signifie que les noms de Dieu sont infinis et que le croyant, dans sa finitude, ne peut les connaître tous : il reste dans le relatif, alors que Dieu est l'absolu. Le but ultime de tout croyant qui cherche Dieu avec l'œil de son cœur et par l'ascèse, le travail sur lui-même, le respect des rites... est la rencontre, la fusion avec Dieu. Chaque musulman peut vivre cette expérience. C'est ce qui donne sens à l'existence.

Site La-croix.com. Entretien recueilli par Martine de SAUTO.

² Auteur de *Loi d'Allah, loi des hommes*, avec Leïla Babès (Albin Michel)

L'Islam et l'effort d'adaptation au monde contemporain

Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, directeur général de l'Isesco (Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture)

L'adaptation de l'Islam au monde contemporain est un processus complexe où interfèrent plusieurs éléments et où l'on doit tenir compte à la fois des préceptes islamiques et de l'intérêt général des sociétés musulmanes. L'adaptation au monde moderne ne doit ignorer ni les constantes religieuses ni les spécificités culturelles et civilisationnelles. Car en respectant ces spécificités, on respecte la diversité culturelle qui est considérée aujourd'hui comme un droit humain, en vertu de la Convention internationale sur la diversité culturelle. [...]

L'Islam est une religion qui pousse l'homme vers le progrès et favorise son développement intellectuel, spirituel et social. Ce n'est nullement une religion passiviste et moyenâgeuse comme le laissent entendre ceux qui ne veulent pas reconnaître la contribution de l'Islam à la civilisation humaine à travers l'histoire. [...]

[Par ce colloque] nous espérons pouvoir apporter plus d'éclairage sur la réalité de l'Islam et montrer comment cette religion peut s'accommoder des exigences du temps et de l'espace. Nous voulons également démontrer que l'Islam est une religion qui incite au développement, exhorte à la paix, honore l'être humain, glorifie la raison et sauvegarde les droits de l'homme.

Introduction au colloque « L'Islam et l'effort d'adaptation au monde contemporain : L'impératif de l'Ijtihad ». Paris, le 10 avril 2009

Assiduité au cours

Ministère de l'Éducation nationale

Circulaire du 12 décembre 1989

II. Le caractère obligatoire des enseignements

Aucune atteinte ne doit être portée aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité des élèves. La liberté d'expression reconnue aux élèves ne saurait contrevenir à ces obligations. Comme l'a souligné la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, celles-ci " incluent l'assiduité " et " consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements ".

(...)

Les élèves doivent suivre tous les enseignements correspondant à leur niveau de scolarité. Ces enseignements sont définis dans leurs contenus et dans leurs horaires par voie réglementaire. Dès lors, un élève ne peut en aucun cas refuser d'étudier certaines parties du programme de sa classe ni se dispenser de l'assistance à certains cours. L'emploi du temps en vigueur dans l'établissement s'impose aux élèves.

Le manquement à ces obligations entraîne des sanctions. (...)

La méconnaissance de l'obligation scolaire peut également entraîner la suspension ou la suppression du versement des prestations familiales.

L'absence momentanée à certains cours obligatoires pour un motif non légitime encourt les mêmes sanctions

***Décret n° 85 924 du 30 août 1985. Art. 3-5
ajouté par le décret no 91-173 du 18 février 1991***

« L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article 10 de la loi du 10 juillet 1989 susvisée consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement ; elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers. »

Droits et obligations des élèves Circulaire n° 91-052 du 6 mars 1991

C - Les obligations des élèves

Les obligations de la vie quotidienne dans les établissements scolaires, comme dans toute communauté organisée, supposent le respect des règles de fonctionnement mises en place pour y assurer la vie collective.

Ces obligations s'imposent à l'ensemble des élèves. En effet, parmi leurs objectifs d'éducation et de formation, collèges et lycées ont vocation à préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté et doivent constamment avoir le souci de leur formation civique. Les élèves ont ainsi le droit de connaître les règles applicables et le devoir de les respecter.

De ce principe premier découle un ensemble d'obligations spécifiques à l'établissement scolaire.

Les élèves respectent l'ensemble des membres de la communauté éducative tant dans leur personne que dans leurs biens.

Dans leur propre intérêt, les élèves ont l'obligation d'accomplir les tâches inhérentes à leurs études. L'article 3-5 du décret du 30 août 1985 modifié (art. 1 du décret du 18 février 1991) place au centre de ces obligations l'assiduité, condition essentielle pour que l'élève mène à bien son projet personnel. L'assiduité est définie par référence aux horaires et aux programmes d'enseignement inscrits dans l'emploi du temps de l'établissement. Elle concerne les enseignements obligatoires et facultatifs auxquels l'élève est inscrit ainsi que les examens et épreuves d'évaluation organisés à son intention. Enfin, l'assiduité peut aussi être exigée aux séances d'information, portant sur les études scolaires et universitaires, et sur les carrières professionnelles. Ces séances sont en effet destinées à faciliter l'élaboration par l'élève d'un projet personnel d'orientation ainsi que le prévoit la loi du 10 juillet 1989.

Conseil d'Etat Enseignement 1995

Les élèves de l'enseignement public ont le droit d'obtenir des autorisations d'absence pour des motifs d'ordre religieux, à la condition que ces dispenses d'assiduité soient nécessaires à l'exercice du culte et ne soient incompatibles ni avec le déroulement normal de la scolarité ni avec le respect de l'ordre public dans l'établissement (Ass., 14 avr. 1995, Consistoire central des israélites de France et autres ; 14 avr. 1995, M. Koen).

IDENTITÉ CHRÉTIENNE & ÉLÈVES MUSULMANS

PROBLÉMATIQUE

Répondant à sa mission en étant ouvert à tous, l'établissement catholique d'enseignement a néanmoins à affirmer son identité. Cet équilibre à tenir vis-à-vis des religions non chrétiennes est précisé clairement dans le texte du concile Vatican II, *Nostra aetate*¹ :

L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent sous bien des rapports de ce qu'elle-même tient et propose, cependant reflètent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes. Toutefois, elle annonce, et elle est tenue d'annoncer sans cesse, le Christ qui est « la voie, la vérité et la vie » (Jn 14, 6), [...]. Elle exhorte donc ses fils pour que, avec prudence et charité, par le dialogue et par la collaboration avec les adeptes d'autres religions, et tout en témoignant de la foi et de la vie chrétiennes, ils reconnaissent, préservent et fassent progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles qui se trouvent en eux. (§2)

Dans la pratique, des situations très diverses peuvent se présenter, des clarifications sont nécessaires pour les distinguer et les vivre positivement.

1. Les célébrations

Le projet d'animation pastorale doit se montrer créatif et proposer différents types de célébrations pour permettre au plus grand nombre d'y participer en repérant comment la communauté a ou non l'habitude de se rassembler pour des temps de partage et de convivialité et en se souvenant que la célébration chrétienne s'est construite à partir des rencontres que vivaient déjà les communautés humaines dans leur vie quotidienne.²

- En travaillant des situations centrées sur une célébration il nous apparaît qu'il en existe différentes formes. Ainsi s'il s'agit d'une messe régulière, de la fête de l'école, des temps marquants de la vie scolaire, des événements exceptionnels concernant un élève ou un adulte de l'équipe éducative, ... toutes ces situations ne nous semblent pas devoir être traitées de la même façon.

- Deux éléments centraux se sont dégagés de notre travail :

- un pôle où le vécu communautaire est prioritaire. Ici le fait que toute la communauté éducative soit présente est essentiel pour que tous, sans exclusion, puissent partager et « communier » à cet événement.

- un pôle où la participation à la célébration eucharistique, « source et sommet » de la vie chrétienne, ne concerne que les baptisés sous peine de perdre le sens même de ce sacrement. Ici la démarche ne peut être que volontaire, le nombre importe peu.

L'Eucharistie est « source et sommet » de la vie chrétienne, c'est pourquoi les chrétiens de l'établissement prient et se réunissent autour de la table de la Parole et de la table eucharistique, que le nombre de participants soit important ou non. « Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux. »³ (Mt 18,20)

¹ Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes. 1965.

² Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement, p.10. II A 3

³ *idem*, p.9. II A 3

- A chaque fois qu'il est prévu une célébration, deux questions s'imposent :
 - De quel type de célébration parle-t-on, sachant que toute célébration liturgique n'est pas nécessairement la célébration de l'Eucharistie ?

*La dimension liturgique est cependant délicate à honorer dans une communauté éducative délibérément ouverte à tous. Quel que soit le contexte dans lequel vit l'établissement, le projet d'animation pastorale doit donc s'interroger sur la place à donner à la célébration.*⁴
 - S'il y a célébration eucharistique, comment articuler un temps de célébration pour tous et une eucharistie pour ceux qui le souhaitent ?

2. Apport culturel, catéchèse

Ici encore des clarifications sont à effectuer.

- En ce qui concerne le fait religieux dans l'enseignement, tout enseignant se doit de mettre les éléments culturels à leur place dans sa démarche didactique. C'est ce qu'ont rappelé le rapport Joutard et plus récemment le rapport Debray.
- Un certain nombre d'établissements catholiques mettent en place des activités supplémentaires sous les expressions « culture religieuse » et « culture chrétienne ». Ces activités de type culturel ne posent pas question dans la mesure où elles restent bien dans ce champ et visent, comme tout enseignement, l'objectivité.
- Comme nous y invite le texte de la conférence des évêques de France, l'établissement catholique n'a pas à taire ses raisons de croire et d'espérer. C'est ce à quoi sont appelés les chrétiens de la communauté éducative par cet acte de témoignage appelé « Première annonce »

« Dans une première annonce, quelqu'un réagit à une situation en s'exposant comme croyant. » C'est bien dire qu'un croyant ne se présente pas avec un discours tout fait, qui interpréterait par avance la vie de l'autre. Il s'agit, dans une situation donnée, d'avoir une parole qui engage.⁵

*Cette annonce s'adresse à tous, pour éclairer la liberté de celui qui l'entend, et dont la réponse sera scrupuleusement respectée : « Celui qui reçoit l'annonce est libre de l'entendre, d'y adhérer ou non, de se laisser questionner. Une première annonce ne nécessite pas de recueillir préalablement une demande volontaire de la part de ceux à qui elle est adressée. »*⁶

Ces différentes activités qui entrent directement dans la mission d'un établissement catholique d'enseignement s'adressent à tous les élèves.

- En revanche, la catéchèse s'inscrit dans un projet diocésain.

*C'est à l'évêque de chaque diocèse qu'il revient de définir un projet global de catéchèse. Les choix d'un établissement catholique d'enseignement s'inscrivent nécessairement dans ce projet.*⁷

Elle correspond à une démarche personnelle qui s'appuie sur la liberté de celui qui l'entreprend. C'est une démarche qui engage les chrétiens de la communauté et ceux qui font la demande d'un tel cheminement.

*« La catéchèse [...] développe et porte à maturité la conversion initiale en éduquant le converti à la foi et en l'incorporant dans la communauté chrétienne. »*⁸

Au sens strict du terme, il ne peut donc y avoir de catéchèse obligatoire.

⁴ *ibidem*

⁵ *idem*. p.7. ID 2

⁶ *idem*. p.8. ID 2

⁷ *idem*. p.8. ID 3

⁸ *ibidem*

3. Signes chrétiens

Une multitude d'éléments peuvent faire signe dans un établissement catholique d'enseignement et rappeler son identité. Il en est ainsi :

- des références explicites à l'Évangile et à la tradition de l'Église (lors des portes ouvertes, accueil, réunions, vie quotidienne),
- des témoignages de chrétiens à l'occasion des questionnements des élèves...
- des acteurs contribuant de manière visible et explicite à l'activité pastorale et la manière dont il travaille ensemble,
- des lieux (chapelle, oratoire, lieu de silence ...),
- des temps spécifiques et de leur place dans l'emploi du temps scolaire,
- des propositions d'activités (réflexion humaine, culture chrétienne, catéchèse ...)
- des objets exposés (croix, crèche...),
- des moyens d'information (journal de l'établissement, panneaux d'affichage, distribution de documents...),

Néanmoins, tout signe dépend de sa réception qui lui donne sa signification. Ici peuvent jouer plusieurs paramètres : la manière dont ces signes sont donnés à voir, la qualité des relations dans l'établissement, la culture et les représentations du récepteur... Ainsi certains éléments ne font plus ou peu signe aujourd'hui, d'autres sont perçus comme significatifs mais n'interpellent plus, d'autres encore peuvent être vécus positivement ou au contraire être l'objet de crispation. On trouvera volontiers dans cette dernière catégorie, le fait d'entrer dans une église, de voir le Christ en croix... qui peuvent susciter des réactions de la part de certains musulmans.

FICHES DE CE DOSSIER

Dossier C. Identité chrétienne et élèves musulmans

- C.1. Célébrer la fête patronale avec tous ?
- C.2. Célébration dans des circonstances exceptionnelles
- C.3. Célébration des temps liturgiques
- C.4. Le « Caté » pour tous
- C.5. Signes chrétiens dans l'école

DOCUMENTATION

Textes de référence

- *Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement.* CNEC, 2009.
- *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France.* CEF, 2006.

Textes de réflexion (site <http://ec-ressources.fr>)

- *Apport culturel et annonce de l'Évangile*
- *La première annonce en établissement catholique d'enseignement.*

CÉLÉBRER LA FÊTE PATRONALE AVEC TOUS ?

SITUATION

Les faits

L'établissement comprend une école primaire et un collège.

Dans la foulée des Assises de l'Enseignement catholique s'est manifesté le désir de faire quelque chose ensemble. Cela aboutit à préparer et vivre une *célébration pour tous*, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, nom de l'établissement. La célébration se déroule dans l'église voisine.

• *Préparation*

- travail dans les groupes de parole préparé sur le trimestre,
- le chef d'établissement passe dans toutes les classes pour motiver tout le monde, en particulier pour préciser que « *pour ceux qui sont d'autres religions ou sans religion, c'est une occasion de réfléchir* ».

• *Sur la route*

- les grands accompagnent les petits

• *Pendant la célébration*

- une sœur explique « en sourdine » le sens des différents moments de la célébration, le « oui » de Marie
- Chacun avait travaillé son « oui » personnel ; il le remet à l'autel.
- Les enfants de maternelle partent au moment de l'eucharistie

Le constat

- Sur la route les grands étaient fiers de conduire les petits, cela constitua un geste très fort
- Chaque classe a participé à son niveau
- Durant la célébration, grand recueillement assez émouvant
- Réussite due au travail de préparation dans les groupes de Parole
- Les élèves demandent à recommencer

On a pu constater en fait très peu d'absentéisme. Divers éléments ont contribué à la réussite de cette journée comme :

- l'importance du beau et du silence, du recueillement (cf. Jean-Paul II à Damas)
- l'importance de vivre quelque chose ensemble.
- l'articulation entre les groupes de parole et la célébration.

PROBLÉMATIQUE

Si tout le monde a pu participer à la célébration de la fête patronale, néanmoins, la question de fond demeure : « Que signifie la participation de juifs ou de musulmans à une célébration eucharistique ? »

ÉCLAIRAGE

- Lettre aux Catholiques de France 1996 Proposer la foi (une Eglise qui célèbre)
- Les évêques de France, Proposer la foi dans la société actuelle. Lettre aux catholiques de France. Éd. du Cerf, coll. « Documents d'Église », 1996. Partie sur Une Eglise qui célèbre.
- Vatican II. Déclaration *Dignitatis humanæ* sur la liberté religieuse.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Une célébration avec tous peut se comprendre occasionnellement à l'occasion d'un événement important de la vie d'un établissement et si cela correspond à une dynamique forte. Il y a dans ces moments exceptionnels une dimension affective et relationnelle.
- Cela suppose alors de préparer la démarche avant et d'en reparler après la célébration avec tous. Il est important d'expliquer le sens d'une telle célébration avec les élèves, les enseignants, les parents d'élèves (surtout en primaire et en collège), le célébrant.
- De manière générale, pour des temps importants de la vie de l'école, il convient de réfléchir au choix à faire entre le fait de célébrer un événement, d'organiser une célébration de la Parole, de décider d'une Eucharistie.
Il semble intéressant d'articuler au sein d'une même démarche ces différentes propositions, de telle sorte que tous puissent participer à l'événement tout en respectant le choix de chacun.
- La messe ne peut en aucun cas être obligatoire, pour personne. L'eucharistie est une convocation du Seigneur à laquelle chacun répond librement.

CELEBRATION DANS DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

SITUATION

Au cours de l'été, un drame touche une famille de l'école. Trois de ses membres périssent dans l'incendie de l'appartement. Parmi les victimes, une élève de la classe de petite section, âgée de 4 ans : Sarah. Sa maman et une autre de ses enfants sont aussi parmi les victimes. La rentrée approche à grands pas. Comment vivre le temps des retrouvailles avec les enfants et leurs parents ? C'est toute la communauté de l'établissement qui est touchée par ces disparitions.

Très vite, enseignants, personnel, parents expriment le besoin de vivre un temps de recueillement. C'est donc toute la communauté éducative qui se retrouve pour dire sa peine et préparer ce temps de recueillement. Mais comment faire puisque Sarah s'épanouissait dans une famille de confession musulmane.

Un samedi matin de septembre, les enfants de l'école se retrouvent dans la cour, entourés de leurs parents et des enseignants. Une sourate du Coran est proclamée en arabe par l'aide maternelle, puis un psaume est lu. On allume un lumignon et des fleurs sont déposées auprès de la photo de Sarah. Les enfants chantent alors la comptine préférée de leur petite amie : une souris verte. Dans cet instant, l'essentiel est dit, le geste posé.

Au delà de ce temps de recueillement, l'équipe enseignante est allée jusqu'au bout de l'accompagnement. La date du rassemblement tombant le jour de la fin du ramadan, l'aide maternelle a proposé de faire le plat pour la famille. Les enseignants ont fait les courses et ont participé à la préparation. Pendant que chacun réalisait sa part, il fut évoqué les bons moments passés avec Sarah.

PROBLÉMATIQUE

- Comment accompagner une famille endeuillée qui ne partage pas les mêmes convictions religieuses ? Quelles paroles ? Quels gestes avoir pour témoigner son soutien ? Comment vivre le deuil au niveau de l'ensemble de la communauté éducative.
- Comment faire pour ne pas heurter, blesser, imposer ?
- Avons-nous le droit de lire une sourate (chacun des chapitres du Coran) dans un établissement catholique ?
- Comment dire notre « espérance » ?

Comment dans le cadre d'une école catholique vivre une célébration qui respecte une famille musulmane et sa foi et le caractère catholique de l'école ?

ÉCLAIRAGE

- Vatican II. *Nostra Aetate* (Déclaration sur les relations de l'église avec les religions non chrétiennes), n°3 sur « La religion musulmane ». 1965.

- Vision de la mort chez les musulmans, cf. fiche Informations n°7. (voir extrait en annexe)
- Coran. Sourate 1 (voir en annexe)

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Ici le choix a été fait d'une célébration dans l'école avec toute la communauté éducative. Préparation faite à plusieurs, y compris un membre du personnel de confession musulmane.
- Une célébration de ce type n'est pas un enterrement. Elle sera de l'ordre d'une célébration de la Parole.
- Lecture d'un passage du Coran pour respecter la famille musulmane, en arabe par un(e) musulman(e) et en français pour la compréhension des participants. La sourate 1 ne pose pas de problème. Pour les autres vérifier la pertinence et éviter les sourates contraires à la foi chrétienne.
- Pour respecter la foi de l'Église lecture d'un texte évangélique. Un geste symbolique (lumière, fleur...) auquel tous participent.
- Choix d'un chant dont les paroles ne choquent pas la foi musulmane. Préparation si possible en lien avec la famille.
- Contacter, s'il existe, le délégué aux relations avec l'islam. Ne pas faire systématiquement appel à un Imam, son rôle n'est pas celui d'un prêtre.

CELEBRATION DES TEMPS LITURGIQUES

SITUATION

Une école primaire se prépare à fêter Noël. L'accent est mis sur le geste de partage plutôt que sur la naissance de Jésus par respect pour les enfants de confession musulmane.

PROBLÉMATIQUE

Le respect des élèves musulmans conduit-il à vivre une célébration sans références chrétiennes explicites ?

Comment célèbre-t-on Noël en respectant à la fois les élèves musulmans et le projet de l'Enseignement catholique ?

ÉCLAIRAGE

- Sur le silence : Jean-Paul II à la communauté musulmane, Mosquée Omeyyade, Damas, 6 mai 2001.
- Benoît XVI, Discours sur l'esplanade des mosquées, Jérusalem, 12 mai 2009.
- Coran, sourate 19. Maryam (Marie).

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- On ne peut pas passer à côté de Noël : tout le monde en parle. C'est la responsabilité des chrétiens, et donc de l'Enseignement catholique d'en donner le sens et de dire comment ils le vivent dans leur vie quotidienne. Noël, fête de la naissance de Jésus, est destiné à tous. Dans le Coran, Jésus est reconnu comme le fils de Marie, mais il n'est pas reconnu comme Fils de Dieu.
- Il est envisageable de présenter les grandes fêtes chrétiennes dans le souci d'éveiller à la culture religieuse : connaître ce qui fait vivre l'autre pour mieux le rencontrer.
- Il est important de penser une progression dans la démarche proposée qui permet des temps pour tous et permet aux chrétiens de célébrer l'eucharistie.
- Il convient de rester sur un terrain commun en choisissant des chants qui peuvent être partagés par tous et en portant une pleine attention aux paroles que l'on veut faire chanter.
- Il n'est pas possible de faire la même chose selon les différents temps liturgiques. On ne peut pas avoir un schéma applicable à chaque fête.
- Il est à rappeler que tout ne se joue pas dans l'école. Il y a une articulation à favoriser avec le diocèse et la paroisse.
- Il est important que dans les établissements catholiques d'enseignement les fêtes de Noël et de Pâques soient célébrées, même si ces célébrations sont décalées dans le temps.

LE « CATÉ » POUR TOUS ?

SITUATION

L'établissement est un collège de centre-ville avec 12 classes.

Intégration progressive de musulmans venant de la périphérie de la ville. Élèves également en difficultés scolaires, avec des problèmes comportementaux.

L'établissement inscrit dans l'emploi du temps le « Caté obligatoire » pour tous en 6°/5° en accord avec les parents lors de l'inscription. Il fait place au volontariat au niveau de la 4°/3°.

Dispositif mis en place par l'établissement

1/ **En 6°** : Les élèves sont tous ensemble par petits groupes de huit sur un programme diocésain.

Programme : Ancien Testament jusqu'à la découverte de Jésus.

2/ **En 5°** : Découverte des textes de l'Évangile jusqu'en février. Après un choix est proposé :

- Approfondissement de la foi orientée vers la profession de la foi
- Questions éthiques. Aspects quotidiens.

3/ **En 4° et 3°** : Les séances sont centrées sur la rencontre et le partage.

En troisième après un trimestre, à nouveau un choix :

- Parcours de confirmation
- Valeurs universelles

Ce que l'on a observé

Pour les musulmans, même pour la dimension culture chrétienne, il y a eut un rejet au départ puis, grâce au respect et au dialogue, une acceptation de la démarche.

PROBLÉMATIQUE

Comment trouver une solution satisfaisante qui respecte le choix de l'établissement et la liberté que nécessite une démarche catéchétique réelle ?

Comment introduire en même temps une véritable démarche catéchétique pour ceux qui le souhaitent et désirent se préparer aux sacrements et permettre aux autres de découvrir ce qui fait vivre les chrétiens ?

ÉCLAIRAGE

- Texte de Vatican II sur le dialogue religieux
- Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France (TNOCF).
- Proposer la foi dans la société actuelle
- Document de clarification « Apport culturel et Annonce de l'Évangile ». <http://ec-ressources.fr>

- Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement. Texte du CNEC.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

- Comme l'indique le premier des sept points d'appui pour une pédagogie d'initiation dans le TNOCF, la catéchèse correspond à une démarche qui s'inscrit dans la liberté. Elle demande l'adhésion de l'intéressé, ou des parents pour les plus jeunes. cf. introduction de ce dossier (page 2) et extrait en annexe.
- Il y a lieu de clarifier les différentes activités. Les catéchèses dites obligatoires sont de fait – dans leur quasi totalité – des temps de « culture chrétienne », voire de « culture religieuse ». Ce qui permet de les rendre obligatoires, mais ce qui occulte complètement les propositions de catéchèse au sens strict.
- Apport culturel ou annonce de l'Évangile, il importe que ces temps ou interventions s'inscrivent dans un projet éducatif clair et explicite, et que l'établissement favorise de façon générale le dialogue afin de rendre possible le dialogue interreligieux. Les témoignages révèlent que ce dernier a une influence très positive sur l'ambiance de la classe et de l'établissement.

SIGNES CHRÉTIENS DANS L'ÉCOLE

SITUATION

Une école primaire accueille plus de 200 élèves. Plus de 70% d'entre eux sont de confession musulmane.

C'est le temps de l'Avent. Le chef d'établissement installe une crèche dans le hall. Un parent musulman exige que la crèche soit retirée car « un musulman ne peut pas entendre que Jésus est Fils de Dieu. »

PROBLÉMATIQUE

Pour accueillir et respecter l'autre dans sa culture, dans sa religion, faut-il pour autant faire disparaître tout signe chrétien, signe de notre identité chrétienne, taire ce qui anime un établissement catholique d'enseignement ?

Quelle lisibilité du caractère propre dans un établissement catholique d'enseignement qui accueille une forte population de confession musulmane ?

ÉCLAIRAGE

- Coran, Sourate 4, 157-158

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

Pour faciliter le dialogue :

1. Décoder le message pour mettre en avant la volonté de communiquer : Dans le cas présent, s'agit-il d'une réaction illustrant une forme d'intégrisme ?
2. Connaître ce que dit la religion musulmane de Jésus. Savoir par exemple que pour les musulmans Jésus n'a pu être crucifié (cf. sourate 4, 157) d'où la réaction vis-à-vis des crucifix. Pour certains, la croix est liée aux événements des croisades, même si cela est souvent inconscient.
3. Face à la réaction de parents, être clairs et référer sa position au projet de l'établissement catholique d'enseignement.
4. Il est important que des signes chrétiens rendent visible l'identité de l'établissement catholique d'enseignement. Cette visibilité appelle une aide à la lisibilité sous forme d'apport culturel ou de première annonce.

EXTRAITS DES DOCUMENTS CITÉS

Vatican II. Nostra Aetate n°3 sur *La religion musulmane*

L'Eglise regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre (5), qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète; ils honorent sa mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

Sur le silence : Jean-Paul II à la communauté musulmane, Mosquée Omeyyade, Damas, 6 mai 2001

§ 2. Il est capital d'enseigner aux jeunes les chemins du respect et de la compréhension

Notre rencontre dans ce lieu renommé nous rappelle que l'homme est un être spirituel, appelé à reconnaître et à respecter le primat absolu de Dieu sur toutes choses. Pour nous, Chrétiens et Musulmans, la rencontre avec Dieu dans la prière est la nourriture nécessaire de nos âmes, sans laquelle nos cœurs se flétrissent et notre volonté ne lutte plus pour le bien, mais succombe au mal.

Les Musulmans et les Chrétiens honorent pareillement leurs lieux de prière, oasis où ils rencontrent le Dieu Miséricordieux dans leur voyage vers la vie éternelle, et où ils rencontrent leurs frères et leurs sœurs en religion. Lorsqu'à l'occasion de mariages, de funérailles ou d'autres célébrations, Chrétiens et Musulmans demeurent dans un silence respectueux de la prière de l'autre, ils portent témoignage de ce qui les unit, sans masquer ou nier ce qui les séparent.

C'est dans les mosquées ou les églises que les communautés musulmanes et chrétiennes ont façonné leur identité religieuse, c'est en leur sein que les jeunes reçoivent une part importante de leur éducation religieuse. Quel sens de l'identité insuffle-t-on chez les jeunes Chrétiens et chez les jeunes Musulmans dans nos églises et nos mosquées ? Je souhaite ardemment que les responsables religieux et les professeurs de religion, musulmans et chrétiens, présentent nos deux importantes communautés religieuses comme des communautés engagées dans un dialogue respectueux, et plus jamais comme des communautés en conflit. Il est capital d'enseigner aux jeunes les chemins du respect et de la compréhension, afin qu'ils ne soient pas conduits à faire un mauvais usage de la religion elle-même pour promouvoir ou pour justifier la haine et la violence. La violence détruit l'image du Créateur dans ses créatures, et elle ne devrait jamais être considérée comme le fruit de convictions religieuses.

Discours du pape Benoît XVI sur l'Esplanade des mosquées. Jérusalem, 12 mai 2009

Chers Amis Musulmans,

As-salámu 'aláikum ! La paix soit avec vous !

Je remercie cordialement le Grand Mufti, Muhammad Ahmad Hussein, ainsi que le Président du Waqf Islamique de Jérusalem, Sheikh Mohammed Azzam al-Khatib al-Tamimi, et le Chef du Conseil Awquaf, Sheikh Abdel Azim Salhab, pour leurs aimables paroles de bienvenue. Je vous suis profondément reconnaissant de m'avoir invité à visiter ce lieu sacré, et je présente volontiers mes respects à vous-mêmes et aux responsables de la Communauté musulmane de Jérusalem.

Le dôme du Rocher invite nos cœurs et nos esprits à réfléchir sur le mystère de la création et sur la foi d'Abraham. Ici, les chemins des trois grandes religions monothéistes du monde se rencontrent, nous rappelant ce qu'elles ont en commun. Chacune croit en un Dieu unique, créateur et régissant toute chose. Chacune reconnaît en Abraham un ancêtre, un homme de foi auquel Dieu accorda une bénédiction spéciale. Chacune a rassemblé de nombreux disciples tout au long des siècles et a inspiré un riche patrimoine spirituel, intellectuel et culturel.

Dans un monde tristement déchiré par les divisions, ce lieu sacré sert de stimulant et met aussi les hommes et les femmes de bonne volonté au défi de travailler afin que soient dépassés les

malentendus et les conflits du passé et que soit ouvert le chemin d'un dialogue sincère destiné à construire un monde de justice et de paix pour les futures générations.

Puisque les enseignements des traditions religieuses concernent, en fin de compte, la réalité de Dieu, le sens de la vie et la destinée commune de l'humanité – c'est-à-dire, tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus précieux pour nous -, on peut être tenté ici de s'engager dans un tel dialogue avec crainte et doute quant aux possibilités de succès. Néanmoins, nous pouvons commencer par nous appuyer sur la foi au Dieu unique, source infinie de justice et de miséricorde, puisqu'en lui ces deux qualités existent dans une parfaite unité. Ceux qui croient en son nom ont le devoir de s'efforcer inlassablement d'être justes en imitant son pardon, car les deux qualités sont orientées intrinsèquement vers la coexistence pacifique et harmonieuse de la famille humaine.

Pour cette raison, il est de la plus haute importance que ceux qui adorent le Dieu Unique puissent montrer qu'ils sont à la fois enracinés dans et orientés vers l'unité de la famille humaine tout entière. En d'autres termes, la fidélité au Dieu Unique, le Créateur, le Très-Haut, conduit à reconnaître que les êtres humains sont fondamentalement en relation les uns avec les autres, puisque tous doivent leur existence véritable à une seule source et tous marchent vers une fin commune. Marqués du sceau indélébile du divin, ils sont appelés à jouer un rôle actif en réparant les divisions et en promouvant la solidarité humaine.

Cela fait peser sur nous une grande responsabilité. Ceux qui honorent le Dieu Unique croient qu'il tiendra les êtres humains responsables de leurs actions. Les Chrétiens affirment que le don divin de la raison et de la liberté est à la base de ce devoir de répondre de ses actes. La raison ouvre l'esprit à la compréhension de la nature et de la destinée communes de la famille humaine, tandis que la liberté pousse les cœurs à accepter l'autre et à le servir dans la charité. L'amour indivisible pour le Dieu Unique et la charité envers le prochain deviennent ainsi le pivot autour duquel tout tourne. C'est pourquoi nous travaillons infatigablement pour préserver les cœurs humains de la haine, de la colère ou de la vengeance.

Chers amis, je suis venu à Jérusalem pour un pèlerinage de foi. Je remercie Dieu de cette occasion qui m'est donnée de vous rencontrer comme Évêque de Rome et Successeur de l'Apôtre Pierre, mais aussi comme fils d'Abraham, en qui « seront bénies toutes les familles de la terre » (Gn 12, 3 ; cf. Rm 4, 16-17). Je vous assure que l'Église désire ardemment coopérer au bien-être de la famille humaine. Elle croit fermement que la réalisation de la promesse faite à Abraham est universelle dans son ampleur, embrassant tout homme et toute femme, sans considération pour sa provenance ou pour son statut social. Tandis que Musulmans et Chrétiens poursuivent le dialogue respectueux qu'ils ont entamé, je prie pour qu'ils cherchent comment l'Unicité de Dieu est liée de façon inextricable à l'unité de la famille humaine. En se soumettant à son dessein d'amour sur la création, en étudiant la loi inscrite dans le cosmos et gravée dans le cœur de l'homme, en réfléchissant sur le don mystérieux de l'autorévélation de Dieu, puissent les croyants continuer à maintenir leurs regards fixés sur la bonté absolue de Dieu, sans jamais perdre de vue la manière dont elle se reflète sur le visage des autres !

Avec ces sentiments, je demande humblement au Tout-Puissant de vous apporter la paix et de bénir l'ensemble des populations bien-aimées de cette région. Puissions-nous nous efforcer de vivre dans un esprit d'harmonie et de coopération, rendant témoignage au Dieu Unique en servant généreusement les autres ! Merci.

Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France

3.1. La pédagogie d'initiation requiert la liberté des personnes.

On entre dans un chemin catéchétique en décidant soi-même d'entreprendre la démarche ou en acceptant l'invitation à y entrer. Quand il s'agit de jeunes enfants, il est évident que cette liberté est d'abord celle qu'exercent les parents. Mais cette liberté doit rapidement devenir celle des enfants eux-mêmes. « Dans la catéchèse, le destinataire doit pouvoir se manifester comme un sujet actif, conscient et coresponsable, et non comme un récepteur silencieux et passif.⁹ » Cela est évidemment vrai pour toute personne qui commence. Cela reste vrai même pour celui qui a déjà été éduqué chrétiennement car « l'expérience chrétienne que nous proposons est celle de la foi qui s'adresse à des libertés personnelles¹⁰ ». À la triple demande de profession de foi du baptême et de la vigile pascale, la réponse « je crois » n'a de sens que si elle est éclairée et libre. Cette liberté est une première condition pour mettre en œuvre la pédagogie d'initiation en catéchèse.

⁹ Directoire général pour la catéchèse, n°167.

¹⁰ Lettre aux catholiques de France, p. 32.

Coran

Traduction D. Masson, Gallimard

Sourate 1 – «La Fatiha »

- 1 *Au nom de Dieu :
le Clément,
le Miséricordieux.*
- 2 *Louange à Dieu,
Seigneur des mondes :*
- 3 *le Clément,
le Miséricordieux,*
- 4 *le Roi du Jour du Jugement.*
- 5 *C'est toi que nous adorons,
c'est toi dont nous implorons le secours.*
- 6 *Dirige-nous dans le chemin droit :*
- 7 *Le chemin de ceux que tu as comblés de bienfaits ;
Non pas le chemin de ceux qui encourent ta colère
Ni celui des égarés.*

Sourate 4 – «Les Femmes»

- 156 *Nous les [les gens du Livre] avons punis
parce qu'ils n'ont pas cru,
parce qu'ils ont proféré
une horrible calomnie contre Marie*
- 157 *et parce qu'ils ont dit :
« Oui, nous avons tué le Messie,
Jésus, fils de Marie,
le Prophète de Dieu ».*
*Mais ils ne l'ont pas tué ;
ils ne l'ont pas crucifié,
cela leur est seulement apparu ainsi.
Ceux qui sont en désaccord à ce sujet
restent dans le doute ;
ils n'en ont pas une connaissance certaine ;
ils ne suivent qu'une conjecture ;
ils ne l'ont certainement pas tué,*
- 158 *mais Dieu l'a élevé vers lui :
Dieu est puissant et juste.*
- 159 *Il n'y a personne, parmi les gens du Livre,
qui ne croie en lui avant sa mort
et il sera un témoin contre eux,
le Jour de la Résurrection.*

Sourate 19 – «Marie»

- 16 *Mentionne Marie, dans le Livre.
Elle quitta sa famille
et se retira en un lieu vers l'Orient.*
- 17 *Elle plaça un voile entre elle et les siens.
Nous lui avons envoyé notre Esprit :
il se présenta devant elle
sous la forme d'un homme parfait.*
- 18 *Elle dit :
« Je cherche une protection contre toi,
auprès du Miséricordieux ;
si toutefois tu crains Dieu ! »*
- 28 *Ô sœur d'Aaron !
Ton père n'était pas un homme mauvais
et ta mère n'était pas une prostituée ».*
- 29 *Elle fit signe au nouveau-né*

- et ils dirent alors :
- « Comment parlerions-nous
à un petit enfant au berceau ? »
- 30 Celui-ci dit :
- « Je suis, en vérité, le serviteur de Dieu.
Il m'a donné le Livre ;
il a fait de moi un Prophète ;
- 31 il m'a béni où que je sois.
Il m'a recommandé la prière et l'aumône
- tant que je vivrai -
- 32 et la bonté envers ma mère.
Il ne m'a fait ni violent, ni malheureux.
- 33 Que la Paix soit sur moi,
le jour où je naquis ;
le jour où je mourrai ;
le jour où je serai ressuscité ».
- 34 Celui-ci est Jésus, fils de Marie.
Parole de Vérité dont ils doutent encore.
- 35 Il ne convient pas que Dieu se donne un fils ;
mais Gloire à lui !...
Lorsqu'il a décrété une chose,
Il lui dit : « Sois ! »...
Et elle est.
- 36 Dieu est, en vérité, mon Seigneur et votre Seigneur.
Adorez-le !
Voilà la voie droite !

Extraits de la fiche Information n°7.

Maladie, mort et résurrection : conception musulmane

L'homme est sur terre pour subir une épreuve : se soumettre à la volonté de Dieu en acceptant la révélation coranique. La mort fait partie intégrante de la vie. On ne cherche pas à l'occulter, même auprès des enfants. Le musulman ne peut se révolter contre la mort ni manifester de manière exagérée sa douleur ou son désespoir. Il exprimera son chagrin à la perte d'un être cher dans la dignité, le contrôle de soi et la totale confiance en Dieu, Maître de la Vie et de la Mort.[...]

Le musulman croit au jour de la Résurrection et du Jugement où Dieu rétribuera tous les êtres humains sans exception en fonction de leur comportement sur terre et de son bon vouloir.

"Tout homme goûtera la mort : vous recevrez sûrement votre rétribution le jour de la Résurrection". (Coran 3, 185).

C'est un élément important de la prédication de Muhammad. Le Coran y fait allusion plus de 300 fois. Il est annoncé par un bouleversement des éléments, un tremblement de terre planétaire. En prélude à ce jour de la Résurrection et du Jugement à la fin des temps, chacun subit dans la tombe un interrogatoire sur les actes de sa vie.

La Résurrection annoncée comporte l'idée de renaissance spirituelle. Ce sera l'accomplissement définitif des possibilités spirituelles de l'être humain, surtout s'il est musulman. Il en résultera pour chacun soit une récompense, le Paradis, soit un châtimeut, l'Enfer, en fonction du jugement de Dieu au cours duquel Muhammad et Jésus seront témoins de ce jugement.

"Le jour où Il vous rassemblera pour le Rassemblement sera le jour de la tromperie réciproque. Celui qui aura cru en Dieu et a accompli un bien, Dieu lui pardonnera ses fautes, le fera entrer dans des jardins sous les arbres desquels coulent des ruisseaux. Les hôtes de ces jardins y vivront éternellement. Voilà le très grand succès.

Ceux qui n'ont pas cru ou qui ont traité nos signes de mensonges, ceux-là seront les possesseurs du feu de l'enfer. Ils y vivront éternellement. Quel détestable lieu d'arrivée". (Q. 64, 9 et 10).

ADULTES MUSULMANS en école catholique

Un établissement catholique d'enseignement accueille sans réserve un public d'origines diverses, notamment religieuses, mais il n'en est pas pour autant un lieu neutre, en raison de son caractère propre.

L'explicitation de sa mission est d'autant plus importante que des décennies de sécularisation ont suscité, chez les catholiques, une réticence à exprimer publiquement leur foi tandis que dans le même temps l'islam s'est affiché avec plus de visibilité.

L'établissement catholique doit donc être un espace dans lequel des chrétiens rendent compte de leur foi en Jésus-Christ et annoncent l'Évangile, tout en faisant la preuve qu'il est possible d'accueillir dans un dialogue bienveillant.

Après l'étude de diverses situations concernant l'intégration d'adultes musulmans au sein des établissements catholiques d'enseignement, il apparaît clairement que d'une manière générale et quelles que soient les appartenances religieuses des uns et des autres, il importe que tout établissement prenne le temps de se poser la question de la manière dont les différences interpersonnelles sont vécues au sein de la communauté éducative, et plus précisément comment la différence est constitutive de la vie communautaire.

Ce premier enseignement rejoint la réflexion de l'Enseignement catholique exprimée dans le texte sur l'*Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement*¹ :

« L'ouverture à tous des établissements catholiques d'enseignement concerne d'abord l'accueil des enfants, des jeunes et de leurs familles. La recherche de la mixité sociale doit être une priorité pour des éducateurs qui travaillent au nom de l'Évangile, comme la démarche d'assises nous y invite, en s'engageant pour une "école sans classes" et une "école sans murs".

Mais l'évolution du recrutement des enseignants et des autres personnels amène aussi à accueillir des adultes aux cheminements différents. Cette diversité assumée doit être prise en compte par nos dispositifs de recrutement et de formation initiale et continue pour que chacun puisse connaître la nature et l'ambition des projets éducatifs des établissements, et justement situer la contribution qu'il y apportera. Le mode d'animation de la communauté éducative doit aussi prendre en compte cette diversité pour que chacun des adultes travaillant dans l'établissement puisse être sollicité pour contribuer à la tâche commune, dans le respect de sa liberté de conscience. »

¹ Cnec. *Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement*. p. 3

Le présent dossier est construit en trois parties :

I – RECRUTER

Que prendre en considération lors de l'embauche d'une personne qui exercera un des emplois nécessaires au fonctionnement d'un établissement scolaire ?

II – BIEN VIVRE ENSEMBLE

Comment faire de la diversité une composante essentielle d'une communauté éducative vivante ?

III – METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS PASTORALES

Quelle place peut prendre un musulman dans le cadre d'activités à caractère religieux dans un établissement catholique d'enseignement ?

Les situations qui introduisent chaque partie sont là pour indiquer de quelles situations la réflexion est partie. Aucun tri n'a été effectué entre celles qui sont positives et les autres.

I – RECRUTER

Diverses situations rencontrées

- *Au vu de ses compétences professionnelles, de son ouverture intellectuelle et spirituelle parce qu'elle est ouverte au dialogue et qu'elle est attachée au projet éducatif, une enseignante de confession musulmane se voit confier la responsabilité d'un niveau d'enseignement.*
- *Après avoir fait des remplacements dans l'enseignement public, un jeune musulman se présente à la CAAC², mentionnant toute sa connaissance et son adhésion au projet de l'enseignement catholique : il a obtenu son accord.*
- *Une étudiante musulmane ayant suivi toute sa scolarité en école catholique ne comprend pas pourquoi aujourd'hui l'institution lui refuse un emploi au sein des écoles catholiques. Pourtant, le projet lui est familier : elle l'a vécu en tant qu'élève. Mais surtout, il l'intéresse et elle souhaite le porter avec d'autres.*

Repères pour discerner et agir

A. Le principe général de non-discrimination

- Selon la législation française³ et les règles communautaires⁴, ainsi que selon la convention européenne des droits de l'homme, il ne peut être demandé à une personne se présentant à un entretien d'embauche son appartenance religieuse.

« Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle est interdite en matière d'affiliation et d'engagement dans une organisation syndicale ou professionnelle, y compris d'avantages procurés par elle, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle et de travail, y compris de travail indépendant ou non salarié, ainsi que de conditions de travail et de promotion professionnelle. »⁵

- Cela est valable pour tout recrutement, qu'il s'agisse d'un entretien d'embauche d'un personnel de droit privé (direction, éducation, administration ou service) ou d'un entretien de recrutement d'un enseignant par la CAAC.
- Ce principe est d'application générale. Il concerne l'ensemble des différentes religions et spiritualités ; il vise aussi les agnostiques, les indifférents, les athées. Il protège contre la stigmatisation des personnes.

B. L'adhésion au projet éducatif de l'Enseignement catholique

- En revanche, l'adhésion au projet éducatif de l'enseignement catholique est un élément essentiel de tout recrutement, projet éducatif « référé explicitement à »⁶ et « inspiré de »⁷ l'Évangile et à l'enseignement de l'Église catholique.

² CAAC : Commission d'Accueil et d'Accord Collégial

³ Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations. cf. Annexe de ce dossier (p.7).

⁴ Charte des droits fondamentaux de l'union européenne (2007/ c303/01).

⁵ Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Article 2, alinéa 2

⁶ cf. article 4 du Statut de l'Enseignement catholique

⁷ *ibid.* article 15

- Il convient donc de l'exposer clairement à tout candidat pour recevoir à l'issue de l'entretien son adhésion ou non à ce projet éducatif et son engagement dans sa mise en œuvre.
- Il importe avant tout de ne pas méconnaître les intégrismes de toutes sortes qui entravent le dialogue, empoisonnent la vie collective en dressant des barrières entre les personnes et transforment les relations en jeux et enjeux d'influence et de pouvoir.

C. L'aptitude à exercer la fonction postulée

● Pour les personnels d'administration et d'encadrement

Les deux principes cités précédemment s'appliquent : non-discrimination et adhésion au projet éducatif. Le vade-mecum de la classification des personnels précise qu'outre les compétences « *les critères suivants : ancienneté, formation professionnelle, implication professionnelle sont aussi des éléments de la rémunération* ». ⁸

● Pour les enseignants

Il en va de même pour les enseignants. Mais l'appréciation de l'équilibre entre les deux exigences est sans aucun doute bien plus délicate, notamment pour certaines disciplines (philosophie, histoire, etc.) où le respect des consciences doit être assuré avec la plus grande vigilance.

Le texte concernant « Le recrutement des enseignants *des établissements catholiques d'enseignement* » ⁹ rappelle que les critères de ce recrutement sont d'ordre professionnel. A cette fin il précise que la « *procédure de délivrance de préaccord collégial consiste en un entretien individuel destiné à évaluer :*

- *Un engagement du candidat à participer aux actions de formation proposées par l'Enseignement catholique,*
- *Les aptitudes du candidat à enseigner dans un établissement catholique d'enseignement,*
- *L'adéquation entre le projet personnel du candidat et le projet de l'Enseignement catholique. »*

Le respect du caractère propre constitue bien une obligation professionnelle des maîtres enseignant dans les classes sous contrat d'association, comme la loi le précise ¹⁰. Ceci est rappelé dans le texte promulgué par le Cnec « *Etre professeur dans l'Enseignement catholique* » ¹¹, qui doit être porté à la connaissance des candidats pour qu'ils se déterminent en toute connaissance de cause.

Evaluer la compétence professionnelle du candidat revient donc à estimer sa capacité à enseigner dans un cadre institutionnel donné et dans une dynamique de recherche permanente.

Il importe donc que les membres des Caac :

- reçoivent une information précise à ce sujet, voire un temps de formation pour affiner propositions et questionnements,
- aient clairement à l'esprit que l'accord donné est valable tant pour le premier degré que pour le second degré.

⁸ *Vade-mecum de la classification et de la reclassification*. CPN PSAEE 7 juillet 2010. Mise à jour du 25 août 2010.

⁹ *Le recrutement des enseignants des établissements catholiques d'enseignement - Préaccord collégial et accord collégial*. Texte adopté par le CNEC le 20 mars 2009 et promulgué par la commission permanente le 15 mai 2009. Hors série ECA, septembre 2009, p.4.

¹⁰ Voir en particulier les décisions du conseil constitutionnel du 23 Novembre 1977 et du 18 Janvier 1985.

¹¹ *Etre professeur dans l'Enseignement catholique*, texte promulgué par le CNEC le 6 Juillet 2007, voir notamment pp. 10 et 11, « la situation juridique des professeurs vis-à-vis de leur engagement dans la dimension chrétienne du projet éducatif. »

● Pour les chefs d'établissement

Le Statut de l'Enseignement catholique de 1992, a introduit des changements dans la façon de penser l'organisation de l'établissement scolaire pour prendre en compte le phénomène de sécularisation et l'arrivée massive de laïcs aux postes de responsabilité :

- Tout établissement catholique a désormais une tutelle, diocésaine ou congréganiste
- Le chef d'établissement a la responsabilité pastorale de l'établissement
- Le chef d'établissement reçoit de sa tutelle une lettre de mission marquant cette responsabilité.

Le passage, en 1992, de « l'établissement d'enseignement catholique » à « l'établissement catholique d'enseignement » a, en quelque sorte, scellé cette évolution.

Dans ce cadre, la nomination du chef d'établissement ne peut faire fi de cette dimension pastorale, puisque « *dans le respect de la liberté des consciences, il a la responsabilité d'assurer les meilleures conditions de l'animation spirituelle (éducation de la foi, enseignement religieux, formation à la vie chrétienne)* »¹²

Et encore : « *Le chef d'établissement s'efforce, par son témoignage et dans l'exercice de sa fonction, à appeler chaque membre de la communauté éducative à participer à la mission qui lui a été confiée tout en respectant la liberté de chacun.* »¹³

Dans la nomination d'un chef d'établissement, il est important que les tutelles veillent à l'adéquation la plus grande possible entre le profil du candidat et le projet de l'établissement. Si le recrutement d'un chef d'établissement ne peut se faire que sur les capacités, l'expérience et la motivation du candidat à exercer la fonction – et non sur son appartenance religieuse – la lettre de mission qu'il recevra de la tutelle confie au chef d'établissement une responsabilité pastorale, ce qui suppose qu'il soit dans la pleine communion de l'Eglise catholique¹⁴ et qu'il s'engage pleinement au niveau pastoral, condition pour que l'établissement puisse réaliser la mission confiée par l'Église.

*

Dans tous les situations de recrutement, il est important que les décisions prises par les différents partenaires le soient en lien étroit avec l'Enseignement catholique et l'évêque – ou les évêques – concerné(s). Cela est d'autant plus important que lorsque des familles réagissent, elles se tournent souvent vers le directeur diocésain et l'évêque du lieu.

¹² Statut du chef d'établissement du 1^{er} degré. §1.2.2., mars-avril 2010 et du 2nd degré, mai 2009

¹³ Ibidem §4

¹⁴ cf Code de Droit canonique, canon 145

II – BIEN VIVRE ENSEMBLE

Diverses situations rencontrées

- *Un surveillant est choisi pour son jeune âge et ses qualités de dialogue, mais aussi sa connaissance de la religion musulmane afin d’instaurer un dialogue avec les jeunes, particulièrement au self.*
- *Dans une équipe pluriculturelle, un travail est fait avec tout le corps enseignant sur le document « être professeur dans l’Enseignement catholique » en vue de se donner une culture commune.*
- *Pendant la période du ramadan, des difficultés relationnelles sont exacerbées entre membres du personnel de droit privé : ceux qui ne font pas le ramadan s’arrangent pour accroître le travail de ceux qui le font.*
- *Pour l’heure de catéchèse en classe de CM, il existe un échange de services entre deux enseignantes : l’enseignante musulmane va dans l’autre classe enseigner les arts plastiques.*
- *Dans une école, une femme musulmane non voilée est venue inscrire son enfant... mais vient le chercher alors qu’elle porte le niqab.*
- *A la fête de l’école, des mamans voilées veulent participer mais certaines autres décident de ne pas y assister pour cette raison.*

Repères pour discerner et agir

La présence d’enseignants et d’éducateurs musulmans en école catholique se développe. Cette évolution irréversible est liée aux contraintes de postes, au métissage de la population, aux exigences du recrutement, à la législation qui interdit les discriminations, aux bénéfices escomptés d’une hétérogénéité assumée. Si cela se passe généralement bien, cela peut engendrer ici ou là un trouble chez certains élèves, des tensions entre les personnes, la crainte d’un certain prosélytisme, des expressions racistes et un sentiment d’exclusion.

Si, le plus souvent, il est difficile de bien faire une fois que les situations se sont enlisées, il importe de travailler en amont pour éviter autant que faire se peut d’en arriver à un « point de non-retour ».

A. La vitalité du Projet éducatif de l’établissement

- Le projet éducatif est le fondement de la communauté éducative. Sans lui, l’établissement scolaire ne constitue pas une communauté éducative et la pluralité ne peut pas exister.
- Si le projet éducatif prend la forme d’un document écrit, il doit également être présent dans l’esprit de chacun, vivant et partagé. Pour ce faire, il doit être rappelé de manière pertinente aux moments importants de la vie de l’établissement et être mis en œuvre par le projet d’établissement et les divers projets d’animation et d’action¹⁵.
- Le projet éducatif, ensemble de références, finalités et valeurs¹⁶, doit être ce « contrat social » qui rassemble les membres de la communauté éducative et oriente les décisions des divers responsables et équipes de l’établissement.

¹⁵ cf *Statut de l’Enseignement catholique*. Article 5

¹⁶ A condition de bien situer les valeurs comme étant du domaine de l’action qu’elles guident et donnant le moyen de l’évaluer.

B. L'animation de la communauté éducative

- Les enfants et les jeunes doivent être accompagnés dans la construction de leur identité et les adultes doivent pouvoir partager leurs convictions, à partir de références communes qui permettent de faire communauté.

« De fait, on ne peut éluder, en éducation, la référence implicite ou explicite à une conception de vie déterminée, attendu que celle-ci entre nécessairement dans les choix qu'on est amené à faire. Il est donc de la plus haute importance, ne serait-ce que pour assurer une certaine unité ou homogénéité à l'enseignement, que les membres de la communauté scolaire s'inspirent d'une vision analogue de la réalité, même si c'est à des degrés variés de conscience »¹⁷.

Au-delà des appartenances religieuses, l'accord doit se faire sur la dimension anthropologique que développent le projet éducatif et la vision chrétienne qui l'inspire, à savoir la nature de l'homme et des relations sociales. C'est dans ce cadre partagé que chacun peut trouver sa marge d'autonomie et un lieu d'épanouissement.

- L'animation de la communauté doit favoriser les mises en relation dans les établissements par :
 - les instances : rappel de l'importance du Conseil d'établissement – symbole de la communauté éducative – et des conseils de classe, lieux où se concrétisent les valeurs éducatives
 - les activités : aménagement dans la vie de l'établissement des temps de réflexion sur les différences en prenant conscience des représentations qu'elles développent dans l'esprit de chacun et les peurs qu'elles engendrent : journées pédagogiques, journée des communautés éducatives, pré-rentree, temps de réflexion...
 - les activités festives, religieuses et culturelles qui célèbrent les temps forts de la communauté et la soudent.
 - l'intégration des bénévoles : investissement / inscription dans le projet.
- L'animation s'appuie sur la démarche de projet qui donne sens et dynamisme en s'appuyant sur une logique d'acteur et des objectifs explicites.

C. L'ouverture de l'établissement à son environnement et au monde

- Un établissement scolaire, comme toute organisation, ne peut vivre en autarcie. Son dynamisme et sa vitalité sont liés à sa capacité à être en lien avec la cité, l'Église locale et à vivre en solidarité avec le monde – en particulier les plus pauvres et les défavorisés – conformément à l'enseignement social de l'Église. Cette ouverture est de nature à développer des relations positives entre adultes de l'établissement.

D. La capacité, les lieux et les supports ... de médiation

- Toute vie collective a ses moments de joie mais également ses moments de tension, voire de conflits. Si les conflits ne se « gèrent » pas, il est possible d'agir par la prévention et par la médiation.
 - La prévention suppose une attention particulière aux différents aspects soulignés ci-dessus : un projet éducatif vivant, une communauté éducative animée, un établissement scolaire ouvert.

¹⁷Congrégation pour l'Éducation catholique, *L'École catholique*, 1977.

- La médiation peut permettre de remettre du lien et du liant entre des personnes ou des groupes ; certaines personnes possèdent ce charisme, mais certaines actions de formation ou d'animation peuvent être développées pour que jeunes et adultes puissent à un moment où un autre devenir médiateurs dans les situations difficiles.
- En ce qui concerne les questions liées aux différences religieuses, certains établissements font le choix d'accueillir dans leurs équipes une personne de religion musulmane afin d'être ce médiateur ou de donner des conseils pertinents aux responsables dans les situations conflictuelles avec les jeunes, les parents ou d'autres adultes de l'établissement. Le travail de médiation a pour objet de faire que chacun puisse se sentir respecté, mais aussi de rappeler les exigences incontournables permettant l'intégration dans la société française.

E. L'application de la réglementation en matière de sécurité

- En ce qui concerne la sécurité des enfants et des jeunes, on doit s'en tenir sans hésitation à la réglementation afin de ne pas laisser les ambiguïtés s'introduire dans la relation. Si le dialogue est une vertu nécessaire en éducation et en management, ce qui touche à la sécurité doit faire l'objet d'explications, non de négociations.

F. Des décisions conformes au fonctionnement général

- Si l'attention à chaque personne et à sa situation est essentielle à l'esprit qui anime l'Enseignement catholique et s'inscrit directement dans la pensée sociale de l'Eglise catholique, les décisions prises doivent être cohérentes avec le fonctionnement global de l'établissement. Dans le cas contraire, cela apparaît comme du favoritisme et rend difficile la résolution de certaines situations. Il y a donc lieu d'éviter les décisions qui créent des particularismes, le manque de repères et l'indifférenciation des rôles et des fonctions.
- De manière générale, il importe qu'un règlement intérieur précise clairement les règles de vie collective en cohérence avec le projet éducatif et en conformité avec les règles auxquelles est tenu un établissement scolaire.

III- METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS PASTORALES

Diverses situations rencontrées

- Une jeune suppléante musulmane effectue un remplacement en classe de CM1. Elle participe activement à la mise en œuvre du projet d'animation pastorale. Elle prépare volontiers les chants en vue des célébrations de Noël et de Pâques. Elle demande à une collègue de prendre sa classe pour les temps d'éveil religieux où l'on invite les enfants à découvrir ce qui fait vivre le chrétien.
- Responsable de l'internat, l'enseignant musulman est partie prenante de l'animation pastorale en cohérence et en confiance avec le chef d'établissement.

Repères pour discerner et agir

A. Honorer la mission d'Eglise de l'établissement... en veillant à une meilleure connaissance des religions présentes dans l'établissement

- Un établissement catholique est une institution chrétienne. Il se doit donc de présenter la foi chrétienne et l'Enseignement de l'Eglise qui fondent sa tradition éducative. Les modalités de cette présentation tiennent compte des conditions nouvelles créées par l'ouverture à tous des établissements catholiques d'enseignement.
- Le respect de chaque personne demande qu'un dialogue se développe dans l'établissement et qu'une connaissance réciproque soit recherchée et organisée. Dans le cadre de la mission d'Eglise, la connaissance des différences culturelles et religieuses permet à chacun de s'enrichir de la diversité de la communauté et d'éviter les peurs et les clivages.

« La proximité, dans une même société, de diverses traditions religieuses ne doit donc pas conduire à un "repli identitaire", mais plutôt inviter au dialogue, dans la mouvance du Concile Vatican II. Il s'agit bien d'ouvrir ce dialogue respectueux, qui n'empêche pas l'affirmation sereine de son identité et l'annonce de l'Évangile, d'autant que le christianisme a toujours été attentif à l'universalité de la raison humaine, capable de connaître le vrai. »¹⁸

« Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. »¹⁹

- Sur le plan culturel, l'approfondissement des différentes religions ne doit pas aboutir à faire de l'établissement catholique un « libre-service des religions » plaçant toutes les croyances sur un même plan. La présentation de l'impact du christianisme sur la culture et les cultures est un élément important pour que chacun puisse situer l'institution catholique et se situer en son sein.

« Le christianisme ne s'est pas identifié à une culture particulière, mais a rencontré diverses cultures au fil de son histoire. Pour désigner cette rencontre du christianisme et des cultures, l'Église parle de l'inculturation de la foi. La culture chrétienne est à la croisée des transformations évangéliques des différentes formes culturelles depuis deux mille ans, qui continuent de s'opérer aujourd'hui. On peut alors parler de "cultures christianisées" lorsqu'elles accueillent et intègrent dans leurs contextes propres le message évangélique. C'est là une originalité forte du christianisme qu'il

¹⁸ Cnec. Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement. p.4

¹⁹ Concile Vatican II, Déclaration « Nostra Aetate », 28 octobre 1965, §3

est important de faire progressivement découvrir aux plus grands élèves, comme aux adultes de la communauté éducative. »²⁰

- Cette connaissance institutionnelle sera favorisée si le projet éducatif de l'Enseignement catholique est clairement présenté dès la formation initiale et le recrutement.

« Mais l'évolution du recrutement des enseignants et des autres personnels amène aussi à accueillir des adultes aux cheminements différents. Cette diversité assumée doit être prise en compte par nos dispositifs de recrutement et de formation initiale et continue pour que chacun puisse connaître la nature et l'ambition des projets éducatifs des établissements, et justement situer la contribution qu'il y apportera. »²¹

« La formation des enseignants et des personnels d'éducation doit permettre une bonne connaissance du projet institutionnel de l'enseignement catholique. »²²

- Cette volonté de dialogue et de prise en compte des différences n'est pas pour autant naïveté. Elle demande
 - qu'une vigilance soit exercée par rapport au prosélytisme et aux intégrismes de toutes sortes.
 - que l'établissement sache référer explicitement son projet éducatif à l'Évangile et à l'enseignement de l'Église et proposer des activités pastorales répondant aux besoins non seulement des jeunes, mais également des adultes
 - que les chrétiens de la communauté éducative fassent un effort de clarification par rapport à leur foi, développent la capacité à témoigner de leur cheminement et soient soutenus par l'établissement.

« Cela implique que les communautés catholiques d'accueil prennent encore davantage en compte leur identité, qu'elles vérifient leur fidélité au Christ, qu'elles connaissent bien le contenu de leur foi, qu'elles retrouvent un esprit missionnaire et que, de ce fait, elles s'engagent à témoigner de Jésus le Seigneur et de son Évangile. C'est le présupposé nécessaire à un dialogue sincère, ouvert et respectueux avec tous, qui ne soit pas naïf et qui ne prenne pas au dépourvu (cf. Pastores Gregis §§ 64 et 68) ». ²³

B. Développer une culture de l'appel... avec une différenciation claire entre apport culturel et annonce de l'Évangile

- L'enseignement catholique prend en compte la personne humaine dans toutes ses dimensions. Il reconnaît l'importance de la dimension spirituelle de toute vie humaine qui dépasse les appartenances à une religion spécifique. L'établissement doit développer une « culture de l'appel » par laquelle chacun est invité sans idées préconçues à s'engager en fonction de ses compétences, talents, motivations et choix de vie à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif.

« “Le chef d'établissement s'efforce, par son témoignage et dans l'exercice de sa fonction, à appeler chaque membre de la communauté éducative à participer à la mission qui lui a été confiée tout en respectant la liberté de chacun.” ²⁴ Cet appel concerne l'ensemble de la communauté éducative, et pas seulement les croyants. » ²⁵

²⁰ Cnec, Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement, p.6

²¹ Ibid. p.3

²² Ibid. p.11

²³ Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et personnes en déplacement, *Erga migrantes caritas Christi*, §60.

²⁴ Cnec, Statut du chef d'établissement du second degré de l'enseignement catholique, art. 1.4.

²⁵ Cnec, Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement, p.10

« Le projet d'animation pastorale doit clairement distinguer et articuler les propositions qui relèvent du champ culturel et les propositions qui relèvent de la proposition de la foi (Cf. I). L'éventail des propositions sera précisé à chacun des membres de la communauté éducative. [...] Cela permet aussi aux adultes de la communauté éducative de bien comprendre les sollicitations qui peuvent leur être faites, et de discerner ce à quoi ils peuvent répondre. »²⁶

- C'est en ce sens que tout enseignant et éducateur peut participer quelles que soient ses convictions religieuses à un enseignement de culture religieuse s'il est organisé dans l'établissement. Mais il importe ici de clarifier ce qui est du registre de la culture et ce qui est de celui de l'annonce de l'Évangile²⁷.
- Il a souvent été précisé que « Le chef d'établissement sollicite des professeurs pour participer à la catéchèse »²⁸ et que néanmoins, par respect pour la liberté religieuse et de conscience – mais tout autant par cohérence avec ce qu'est une véritable démarche catéchétique²⁹ – aucun enseignant et éducateur ne peut être obligé d'y participer.
- Mais il convient de rappeler ici – compte tenu de certaines demandes d'enseignants ou d'éducateurs non chrétiens mais volontaires – que seul un catholique peut faire de la catéchèse si l'on s'en tient à la nature même de l'acte catéchétique. Celui-ci comporte des contenus, mais il ne peut pour autant se réduire à un apport culturel ; il demande le témoignage d'un « aîné dans la foi ».

« Si nous voulons donner à la catéchèse son dynamisme missionnaire, il nous faut l'inscrire au cœur de la communion ecclésiale. "L'Église existe pour évangéliser"³⁰. À un titre particulier, cette mission "incombe aux évêques, assistés par les prêtres, en union avec le successeur de Pierre, mais elle est confiée, en union avec eux, à tous les baptisés" ³¹ »³².

« Pour caractériser aujourd'hui la responsabilité proprement catéchétique de l'Église, nous faisons le choix de la "pédagogie d'initiation". [...] La pédagogie d'initiation est l'acte de croyants qui apportent aux personnes tout ce qui pourra leur permettre de "se tenir dans la vie en croyants" ³³. »³⁴

Le projet éducatif articule donc apport culturel et annonce de l'Évangile. Si ces deux domaines ne sont pas assurés par une même personne, il importe au chef d'établissement de veiller à ce que les deux démarches puissent s'éclairer mutuellement.

C. Élaborer un projet d'animation pastorale... ouvert sur l'ensemble de la vie de l'établissement

- Pour prendre en compte l'ouverture à tous, la diversité des besoins et des cheminements, il est nécessaire d'élaborer un projet d'animation pastorale³⁵.

« Cette pastorale de la proposition veut rencontrer les besoins divers de la communauté éducative. Il appartient à chaque établissement de les repérer pour y répondre par des propositions diversifiées. C'est l'enjeu du Projet d'animation pastorale, à construire en référence au projet éducatif. Une école ouverte à tous se situe dans une dynamique missionnaire. À ce titre, elle doit chercher à construire des propositions adaptées et progressives. Comme l'école d'aujourd'hui est habituée à

²⁶ Ibid. p. 9

²⁷ Pour une clarification sur ce sujet, on pourra consulter : <http://ec-ressources.fr/GNAP/CPA/CPAindex.php>

²⁸ Être professeur dans l'enseignement catholique, p.10

²⁹ cf. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, de la conférence des évêques de France.

³⁰ PAUL VI, exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, n° 14.

³¹ Les évêques de France, *Catéchisme pour adultes*, n° 328.

³² Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p.25

³³ *Aller au cœur de la foi*, Lettre au Peuple de Dieu, p. 13.

³⁴ Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p.27

³⁵ Sur le Projet d'animation pastorale, on pourra consulter : <http://ec-ressources.fr/GNAP/APA/PAP2010.pdf>

différencier la pédagogie, elle est appelée à diversifier les propositions pastorales, pour que chacun puisse cheminer dans l'itinéraire qui lui convient. »³⁶

« Ce Projet d'animation pastorale veille à diversifier les propositions et à les adapter à la spécificité de l'établissement. »³⁷

- Ce projet d'animation pastorale concerne l'ensemble de la vie de l'établissement, même si toute activité n'est pas par nature pastorale. Ses finalités sont celles du projet éducatif puisqu'il est un des projets qui le concrétisent et servent à sa mise en œuvre.

« Le Projet d'animation pastorale rejoint toutes les dimensions de l'établissement dans sa tâche éducative, dans son travail d'enseignement et dans la proposition de la foi. »³⁸

- Le projet d'animation pastorale est proposition faite à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

« Il articule aussi des activités s'adressant à tous, et des activités facultatives. Nous voyons dans l'Évangile des moments différents où le Christ s'adresse à des foules dont les attentes sont nécessairement multiples, voire confuses, et des moments où il s'adresse aux disciples qu'il a choisis pour faire route avec lui. »³⁹

D. Éviter le cloisonnement...mais aussi le syncrétisme et l'assimilation

- Il y a lieu d'éviter le « chacun chez soi », « la foi vue comme étant du domaine privée ». Un établissement catholique d'enseignement doit donner de la visibilité au caractère catholique de l'établissement et permettre un dialogue avec les autres religions.
- Ce dialogue ne doit pas conduire à pratiquer un comparatisme systématique des religions qui risque d'être arbitraire et qui empêche de percevoir la logique propre de chacune d'entre elles. Tel est le cas par exemple lorsque l'on veut appliquer la structure des cinq piliers de l'Islam au catholicisme, quand on accepte l'expression « religions du Livre », quand les médias expliquant le carême parlent du « ramadan des chrétiens », ou encore lorsqu'on assimile le vendredi des musulmans au dimanche des chrétiens ou au shabbat des juifs.
- Dans la volonté de développer un réel respect des différences, un partage de nos richesses respectives, il y a lieu de garder un équilibre entre indifférence et indifférenciation comme indiqué dans le texte de la commission doctrinale des évêques de France de février 2008 intitulé « *Comment chrétiens et musulmans parlent-ils de Dieu ?* »⁴⁰

Cette approche rejoint celle présente dans le *Discours aux jeunes du Maroc* de Jean-Paul II à Casablanca en 1985 :

« Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. (...) La loyauté exige que nous reconnaissons et respectons nos différences. La plus fondamentale est évidemment le regard que nous portons sur la personne et l'œuvre de Jésus de Nazareth. Vous savez que, pour les chrétiens, ce Jésus les fait entrer dans une connaissance intime du mystère de Dieu et dans une communion filiale à ses dons, si bien qu'ils le reconnaissent et le proclament Seigneur et Sauveur. Ce sont là des différences importantes, que nous pouvons accepter avec humilité et respect, dans la tolérance mutuelle ; il y a là un mystère sur lequel Dieu nous éclairera un jour, j'en suis certain. »⁴¹

³⁶ Annonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement. p.4

³⁷ Ibid. p.9

³⁸ Ibid. p.4

³⁹ Idem.

⁴⁰ Voir le texte complet dans la fiche INFORMATION n°16 du dossier « *Musulmans en École catholique* »

⁴¹ Jean-Paul II, *Discours aux jeunes du Maroc*, 19 août 1985. §10

Comparatisme et mise en parallèle des religions

☞ Du risque de la comparaison !

En matière religieuse, comme bien d'autres domaines, le comparatisme est toujours à éviter. Comparer suscite :

- soit l'opposition : opposer pour énumérer ressemblances et différences, ce qui entraîne le plus souvent une radicalisation des oppositions.
- soit l'assimilation : faire comme si tout était identique.

La comparaison ou la comparatisme entre deux religions est toujours à éviter. Lorsqu'on compare, le risque est de rester sur son propre point de vue, de regarder l'autre à partir de soi, en ne voyant que ses limites et non pour lui-même. Par exemple, il est difficile de lire la pratique chrétienne à partir des cinq piliers de l'islam (Ramadan = carême).

En revanche, il peut être bon de mettre en relation, en miroir, en parallèle : cela permet de mettre en valeur l'originalité de chaque religion, sa spécificité tout en reconnaissant ce qui est commun. Il s'agit toujours de chercher à comprendre l'autre dans sa cohérence propre.

« Je ne visite pas la maison de son voisin avec mon propre trousseau de clés ! »

Deux aspects permettent d'illustrer cette réflexion générale :

☞ « Les Gens du Livre »

On trouve dans le Coran cette expression, « les Gens du Livre » à propos des juifs et des chrétiens.

Les chrétiens ne se retrouvent pas sous ces termes car ils se reconnaissent avant tout dans la religion d'une Personne, Jésus le Christ, en qui se révèle la Parole de Dieu. Cela est notamment signifié à la messe lors de la proclamation de l'Évangile : en réponse à l'invitation « Acclamons la Parole de Dieu » l'assemblée répond : « Louange à Toi Seigneur Jésus ». Ce n'est pas un Livre qui est acclamé mais Jésus, Parole de Dieu.

Pour les musulmans, le Livre tient une place fondamentale. Le Coran est au cœur de la foi musulmane. Si l'on dit en christianisme que « le Verbe s'est fait chair » (Jn 1,14), en la personne de Jésus Christ. On pourrait dire que pour les musulmans, le Verbe, la Parole de Dieu s'est faite Livre. Le Coran, est éminemment sacré pour les musulmans qui le reçoivent comme Parole de Dieu révélée. Si les musulmans ne le lisent qu'après avoir fait des ablutions, il est important pour tous de le prendre avec respect.

☛ Le rapport au sacré

A l'origine de l'islam, le terme *Harâm*, désigne une portion de territoire tenue pour sacrée. Cela s'applique au départ à l'enceinte de La Mecque, puis est étendu à Médine, espaces sacrés permis aux musulmans et interdits aux non musulmans.

L'islam est marqué par la séparation entre le sacré et le profane, le pur et l'impur, le licite et l'illicite, le permis et l'interdit. On connaît en droit musulman les termes qui correspondent à cela *Hallâl et Harâm*. Les obligations que sont la prière et le pèlerinage nécessitent une pureté rituelle. Ces rites manifestent une sacralisation, une purification de l'espace, du temps, du corps et donc une séparation fondée sur la séparation, l'altérité radicale (et non l'éloignement) entre Dieu et les hommes. L'homme ne peut franchir l'espace du Sacré, aller au-delà du voile, Hijab, qui le sépare de Dieu.

En christianisme, l'Incarnation vient renverser la hiérarchie du sacré. Désormais, le voile est déchiré, la mort et la résurrection du Christ donnent accès au sanctuaire (Heb 10,20), accès auprès du Père. C'est tout l'homme et tout homme qui deviennent en Christ, le lieu du sacré que Dieu habite (1 Co, 16-17 ; Ep. 2,18-22).